

## COMPTE RENDU IN EXTENSO

QUARTA SESSIONE STRAORDINARIA DI U 2021  
22 E 23 DI LUGLIO DI U 2021

4<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
22 ET 23 JUILLET 2021  
(1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)

(MANDATURE 2021-2028)





**QUARTA SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2021  
22 E 23 DI LUGLIU DI U 2021  
4<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
22 ET 23 JUILLET 2021**

**SOMMAIRE 1<sup>ère</sup> JOURNÉE - JEUDI 22 JUILLET 2021**

**Appel nominal des conseillers par le secrétaire de séance M. Don Joseph LUCCIONI, benjamin des conseillers à l'Assemblée de Corse**

**Le quorum est atteint - Ouverture de la séance à 10h40** 15

**Allocution d'ouverture de la Présidente de l'Assemblée de Corse** 15

**Allocution du Président du Conseil exécutif de Corse** 20

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 264 : Regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n<sup>o</sup> 264 : Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse**

**Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse** 24

**Prise(s) de paroles :** 25

M. Laurent MARCANGELI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean BIANCUCCI

M. Laurent MARCANGELI  
 M. Paul QUASTANA  
 M. Jean-Christophe ANGELINI  
 Le Président Gilles SIMEONI  
 La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS  
 M. Paul-Félix BENEDETTI  
 La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

### **Examen et vote des amendements**

**Amendement n° 1 du groupe « Un soffiu novu »** 32  
 Fusion de la Commission des Finances et de la Commission des Affaires européennes

**Prise(s) de paroles :** 32

M. Laurent MARCANGELI  
 M. Jean BIANCUCCI - Vote CONTRE du groupe « Fà populu in seme »  
 M. Paul-Félix BENEDETTI - Vote CONTRE du groupe « Core in Fronte »  
 Le Président Gilles SIMEONI - Avis Défavorable du Conseil exécutif

**Vote sur l'amendement :** 33  
**CONTRE : « Fà populu in seme » + « Core in Fronte » : 38**  
**POUR : « Un soffiu novu » : 17**  
**Non-Participations : « Avanzemu » : 8**

**L'amendement est REJETÉ** 33

**Amendement n° 2 du groupe « Un soffiu novu »**  
 Fusion de la CCLR et de la Commission pour l'Évolution statutaire de la Corse

**Prise(s) de paroles :** 34

M. Laurent MARCANGELI  
 Le Président Gilles SIMEONI - Avis Défavorable du Conseil exécutif  
 M. Paul-Félix BENEDETTI

**Vote sur l'amendement :** 34  
**CONTRE : « Fà populu in seme » : 32**  
**POUR : « Un soffiu novu » + « Avanzemu » : 25**  
**Abstentions : « Core in Fronte » : 6**

**L'amendement est REJETÉ** 35

<b>Amendement n° 3 du groupe « Un soffiu novu »</b>	35
Dépôt des amendements en séance publique	
<b>Prise(s) de paroles :</b>	36
M. Laurent MARCANGELI	
M. Jean BIANCUCCI	
Le Président Gilles SIMEONI - Avis Défavorable du Conseil exécutif	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
<b>Vote sur l'amendement :</b>	37
<b>CONTRE : « Fà populu in seme » : 32</b>	
<b>POUR : « Un soffiu novu » + « Avanzemu » + « Core in Fronte » : 31</b>	
<b>L'amendement est REJETÉ</b>	37
<b>Amendement n° 4 du groupe « Un soffiu novu »</b>	37
Questions orales et droit de réponse	
<b>Prise(s) de paroles :</b>	37
M. Laurent MARCANGELI	
M. Jean BIANCUCCI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
<b>Vote sur l'amendement :</b>	38
<b>CONTRE : « Fà populu in seme » : 32</b>	
<b>POUR : « Un soffiu novu » : 17</b>	
<b>Non-Participations : « Avanzemu » : 8</b>	
<b>Abstentions : « Core in Fronte » : 6</b>	
<b>L'amendement est REJETÉ</b>	38
<b>Appel nominal des conseillers par le secrétaire de séance M. Don Joseph LUCCIONI</b>	
<b>Vote sur le rapport (vote à scrutin public)</b>	40
<b>POUR : 32</b>	
<b>ABSTENTIONS : 6</b>	
<b>CONTRE : 17</b>	
<b>NON-PARTICIPATION : 8</b>	
<b>Le rapport N° 264 est ADOPTÉ à la majorité</b>	41

**Raportu n° 258 : Quadru generale d'organizzazione é di u seguiti di i riunioni publichi di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 258** : Cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 42

**Prise(s) de paroles :** 43

M. Pierre GHIONGA

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Président Gilles SIMEONI

M. Jean BIANCUCCI

M. Laurent MARCANGELI

**Vote sur le rapport (vote par listes) :** 44

**POUR** : « Fà populu in seme » + « Un soffiu novu » (16) + « Avanzemu » + « Core in Fronte » : 62

**ABSTENTION** : M. Pierre GHIONGA : 1

**Rapport N° 258 ADOPTÉ à la majorité** 45

**Raportu n° 260 : Disignazione di i secretarii di seduta di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 260** : Désignation des secrétaires de séance de l'Assemblée de Corse

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 46

**Prise(s) de paroles :** 46

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Laurent MARCANGELI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Hyacinthe VANNI

**Vote sur le rapport (vote par listes)** 47

**POUR** : « Fà populu in seme » + « Un soffiu novu » + « Core in Fronte » : 55

**NON-PARTICIPATION** : « Avanzemu » : 8

**Rapport N° 260 ADOPTÉ à l'unanimité des votants** 47

**Raportu n° 263 : Custituzione di i gruppi pulitichi di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 263 : Constitution des groupes politiques de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 48

**Groupe « Fà populu in seme » présidé par M. Jean BIANCUCCI**

**Groupe « Un soffiu novu » présidé par M. Laurent MARCANGELI**

**Groupe « Core in Fronte » présidé par M. Paul-Félix BENEDETTI**

**Groupe « Avanzemu » présidé par M. Jean-Christophe ANGELINI**

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA est apparentée à ce groupe**

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la constitution des groupes politiques de l'Assemblée de Corse** 49

## AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 249 : Delegazione d'attribuzioni di l'Assemblea di Corsica à u Cunsigliu Esecutivu di Corsica e à u so Presidente**

**Rapport n° 249 : Délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 50

**Prise(s) de paroles :** 51

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean BIANCUCCI

M. Laurent MARCANGELI

M. Jean-Christophe ANGELINI

Le Président Gilles SIMEONI - en réponse aux intervenants 53

Appel nominal des conseillers par le secrétaire de séance M. Don Joseph LUCCIONI

**Vote sur le rapport (vote à scrutin public)** 54

**POUR : 32 « Fà populu in seme »**

**ABSTENTIONS : 6 « Core in Fronte »**

**NON-PARTICIPATIONS : 25 « Un soffiu novu » + « Avanzemu »**

**Le rapport N° 249 est ADOPTÉ à la majorité**

56

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 261 : Custituzione di e cummissione di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 261 : Constitution des commissions de l'Assemblée de Corse**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 56

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS donne lecture des propositions des groupes pour siéger au sein des trois commissions organiques de l'Assemblée de Corse 57

**Prise(s) de paroles :** 58

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Paul QUASTANA

M. Xavier LACOMBE

M. Serge TOMI - Secrétaire général de l'Assemblée de Corse

M. Paul-Félix BENEDETTI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Laurent MARCANGELI

Le Président Gilles SIMEONI

M. Laurent MARCANGELI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean BIANCUCCI

M. Jean-Christophe ANGELINI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Paul-Félix BENEDETTI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**Suspension de la séance à 13h05**

**Reprise de la séance à 16h10**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 261 Seguita : Custituzione di e cummissione di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n<sup>o</sup> 261 Suite : Constitution des commissions de l'Assemblée de Corse**

**Prise(s) de paroles :** 70

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

M. Laurent MARCANGELI

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le Président Gilles SIMEONI 73

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Lecture des compositions des trois commissions organiques par la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 79

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la composition des commissions organiques** 81

**Suspension de la séance à 16h50**

**Reprise de la séance à 17h28**

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS donne lecture de la composition des bureaux des 3 commissions organiques et demande à l'Assemblée de Corse d'en prendre acte. 82

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS donne lecture de la composition des différentes commissions thématiques et demande à l'Assemblée de Corse d'en prendre acte. 83

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA 87



La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS et le Président Gilles SIMEONI :  
échanges sur la poursuite des travaux. 87

**Raportu n° 265 : Delegazione d'attribuzione à a Cummissione Permanente**

**Rapport n° 265 : Délégation d'attributions à la Commission Permanente**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette  
MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 88

**VOTE RAPPORT** 90

**Raportu n° 262 : Rettificazione in sbagliu materiale di a deliberazione  
n° 21/115 AC di l'Assemblea di Corsica di u 1<sup>mu</sup> di lugliu di u 2021 relativa à  
l'elezzione di i membri di a Cummissione Permanente**

**Raportu n° 262 : Rectification en erreur matérielle de la délibération n° 21/115 AC  
de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection des membres de la  
Commission Permanente**

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette  
MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 90

**L'ASSEMBLEE DE CORSE PREND ACTE DE LA MODIFICATION  
PROPOSEE** 91

**AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n° 246 : Mudalità di dipositu di i listi pà a disignazioni di i raprisintanti  
di l'Assemblea di Corsica à a Cummissioni di chjama à ufferti è à a Cummissioni  
di diligazioni di sirvizi publicu**

**Rapport n° 246 : Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des  
représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'Appel d'Offres et à la  
Commission de Délégation de Service Public**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du  
Conseil exécutif de Corse 92

**Prise(s) de paroles :** 93  
M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Christophe ANGELINI  
 M. Jean BIANCUCCI  
 Le Président Gilles SIMEONI  
 M. Laurent MARCANGELI  
 M. Paul-Félix BENEDETTI  
 La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**Suspension à 18h06**

**Reprise à 18h50**

**Prise(s) de paroles :**

96

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS  
 M. Jean BIANCUCCI  
 M. Paul-Félix BENEDETTI  
 M. Laurent MARCANGELI  
 M. Jean-Christophe ANGELINI  
 Le Président Gilles SIMEONI  
 La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

**VOTE RAPPORT**

100

**Raportu n<sup>u</sup> 246 : Mudalità di dipositu di i listi pà a disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissioni di chjama à ufferti è à a Cummissioni di diligazioni di sirviziù publicu**

**Rapport n<sup>o</sup> 246 :** Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Service Public

**Prises(s) de paroles :**

100

M. Jean BIANCUCCI  
 M. Paul-Félix BENEDETTI  
 M. Jean BIANCUCCI  
 M. Paul-Félix BENEDETTI

**Le rapport N<sup>o</sup> 246 ADOPTE A L'UNANIMITE**

100

**Groupe Fà Populu Inseme : POUR**

**Groupe Un Soffiu Novu : POUR**

**Groupe Avanzemu : POUR**

**Groupe Core in Fronte : POUR**

Le Président Gilles SIMEONI	100
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	100
<b>Raportu n° 248 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di diligazioni di sirviziù publicu è à a Cummissioni di Chjama à Ufferti di a Cullittività di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 248 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public et à la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité de Corse</b>	
M. Hyacinthe VANNI : communique la liste des membres de la CAO	100
M. Laurent MARCANGELI communique la liste des membres de la CAO	101
M. Jean-Christophe ANGELINI communique la liste des membres de la CAO	102
M. Hyacinthe VANNI : communique la liste des membres de la CDSP	102
M. Laurent MARCANGELI communique la liste des membres de la CDSP	102
M. Jean-Christophe ANGELINI communique la liste des membres de la CDSP	103
M. Paul-Félix BENEDETTI	103
<b>Décision de l'Assemblée de Corse suspendue le temps de procéder à la dactylographie des listes</b>	
<b>Les décisions au sein de la CDSP et CAO sont ACTEES</b>	103
<b>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</b>	
<b>Raportu n° 259 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica in è urganismi esterni</b>	
<b>Rapport n° 259 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein d'organismes extérieurs</b>	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	103
Désignation ATC	104
Désignation AUE	104
Désignation OEC	104
Désignation OEHC	105

Désignation ADEC	105
Désignation OTC	105
Désignation OFC	105
Désignation ODARC	106
Désignation Chambre des Territoires	106
Désignation OPH	106
Désignation CEPP	107
Désignation bureau CEPP	108
Désignation Commission de déontologie	109
Désignation Questure de l'Assemblée de Corse	109
Désignation Conseil d'Orientation Corse Numérique	109
Poursuite de la désignation des différents organismes...	109
Désignation des membres de la CAO et de la CDSP	111
Poursuite de la désignation des différents organismes...	112
Interruption de la désignation des organismes :	
<b>La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</b>	
<b>Le Président Gilles SIMEONI : temps de travail des personnels du SGAC</b>	141
<b>SYNDICAT DE L'ENERGIE</b>	
<b>Prises de parole (s)</b>	142
M. Jean-Christophe ANGELINI : demande le report de ce dossier	142
M. Laurent MARCANGELI : demande identique	142
M. Jean BIANCUCCI : son groupe est disposé en revanche à examiner ce dossier	142
M. Laurent MARCANGELI	143
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : favorable à l'examen de ce dossier	143
M. Jean-Martin MONDOLONI	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	143
<b>Prises(s) de paroles :</b>	143
M. Laurent MARCANGELI	
M. Jean BIANCUCCI	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	

M. Jean BIANCUCCI	
M. Laurent MARCANGELI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Jean BIANCUCCI	
M. Jean-Christophe ANGELINI	
Le Président Gilles SIMEONI	157
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	160
M. Jean BIANCUCCI	
<b>Vote sur cette proposition (Vote à scrutin public)</b>	<b>161</b>
<b>POUR : 32 « Fà populu in seme »</b>	
<b>CONTRE : 5 « Avanzemu »</b>	
<b>NON-PARTICIPATIONS : 7 « Core in Fronte » + Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA</b>	
<b>ABSENTS : 19 « Un soffiu novu » + M. Pierre POLI « Avanzemu » (agent du SDE)</b>	
<b>La proposition est ADOPTÉE À LA MAJORITÉ</b>	<b>162</b>
<b>Vote sur les désignations (Vote à scrutin public)</b>	<b>163</b>
<b>POUR : 32 « Fà populu in seme »</b>	
<b>CONTRE : 5 « Avanzemu »</b>	
<b>NON-PARTICIPATIONS : 7 « Core in Fronte » + Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA</b>	
<b>ABSENTS : 19 « Un soffiu novu » + M. Pierre POLI « Avanzemu » (agent du SDE)</b>	
<b>LES DÉSIGNATIONS AU SYNDICAT DE L'ÉNERGIE SONT ACTÉES</b>	<b>165</b>
<b>Service d'Incendie et de Secours du Pumonte + Service d'Incendie et de Secours du Cismonti</b>	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	165
<b>Prise(s) de paroles :</b>	<b>166</b>
M. Hyacinthe VANNI	
Le Président Gilles SIMEONI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	

Le Président Gilles SIMEONI - Intérêt que tous les groupes politiques de l'Assemblée de Corse soient représentés au sein des Conseils d'Administration des Services d'Incendie et de Secours 2A et 2B 167

M. Paul-Félix BENEDETTI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS - Le groupe « Un soffiu novu » a-t-il fait des propositions de candidats ? Oui mais on ne peut pas voter en leur absence

**Service d'Incendie et de Secours du Pumonte + Service d'Incendie et de Secours du Cismonti**

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 167

**Prises(s) de paroles :** 168

M. Hyacinthe VANNI

Le Président Gilles SIMEONI

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le Président Gilles SIMEONI

M. Paul-Félix BENEDETTI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS 169

**La séance est suspendue à 22h35**

**La séance est ouverte sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Salute à tutti. Pigliate e vostre piazze.

Je me permets de rappeler les règles de sécurité au préalable. Les fauteuils ont été agencés de façon à garantir la distanciation sociale d'un mètre. Essayez de ne pas modifier ce positionnement.

Je rappelle que le port du masque est obligatoire sachant que le virus se diffuse rapidement, le variant Delta en particulier. Merci.

Comme il est d'usage, la présidente, ou le président, est assistée d'un secrétaire de séance. Je vous rappelle que tout à l'heure, nous aurons à désigner formellement 3 secrétaires de séance. Mais au stade de cette session, il convient que le plus jeune de l'hémicycle me rejoigne à la tribune présidentielle. La dernière fois, j'étais assistée de deux secrétaires ; cette fois, un seul secrétaire suffit et le plus jeune est M. Don Joseph LUCCIONI.

Je vous prie de bien vouloir me rejoindre.

C'est le secrétaire de séance qui procédera à l'appel.

**M. Don Joseph LUCCIONI procède à l'appel nominal des conseiller.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**La séance est ouverte à 10 h 40.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O Sgiò Presidente, Care è cari cunsiglieri,

Ci truvemu adduniti per a seconda seduta di stallazione di l'Assemblea di Corsica.

Mà i nostri picchji pulitichi di sti dui ghjorni, ùn ci devenu fà perde di vista i malanni di a sucetà corsa.

Di fatti, stu mese di lugliu hà vistu l'epidemia di COVID ripiglià forza. E simu tutti belli ch'inchiatti. Mà c'hè dinù da imprimurà si di e difficoltà è di u cumpurtamentu di a nostra ghjuventù. I giovani anu passatu l'invernu chjosi, à quaternu per certi, è avà ch'elli sò in vacanze si capisce chi pocu l'impremenu i risichi di u Covid, di e surtite, di e briachine è altre tuntie di ghjuventù... Ci simu passati tutti : ghjuventù, ghjuventù una volta eppò più !

Mà l'attualità ci ramente che n'avemu una respunsabilità ver' di elli.

Deux faits ont en effet marqué notre actualité sociale jetant l'opprobre sur un village, Ruglianu, et sur une microrégion, la Balagne, mais aussi sur des personnes, victimes ou accusées, le plus souvent jeunes.

Ces deux évènements malheureux sont évidemment totalement disjoints mais ils dénotent, chacun à leur manière, une pratique largement répandue de stigmatisation, en particulier de la jeunesse mais aussi par la jeunesse.

Dans l'absolu, frapper un homosexuel parce qu'il est homosexuel est abject et doit être condamné. Dans le cas d'espèce, la justice doit faire son œuvre pour savoir si c'est le cas. Mais le déferlement sur les réseaux sociaux conduisant à la stigmatisation de la jeunesse de Ruglianu accusée d'homophobie... est tout aussi condamnable.

Et la présomption d'innocence, à fortiori lorsqu'il s'agit de mineurs, doit prévaloir.

La deuxième affaire relève d'un tout autre contexte, la reprise brutale de l'épidémie en Balagne alors que la saison bat son plein. Dans ce cas, c'est tout un territoire touristique qui a été jeté en pâture aux médias à la vitesse de l'éclair, comme si le virus devait s'arrêter aux portes des intercommunalités. Dans la foulée, ont été mis à l'index les non-vaccinés, les non-testés, et à nouveau le comportement des jeunes en particulier.

Dans la lignée de mon intervention du 1er juillet, je rappelle que je récuse toute forme de stigmatisation, que ce soit envers les LGBT Queer++, comme je refuse que l'on condamne des jeunes sans chercher à comprendre comment on en est arrivé là. Par ailleurs, bien qu'étant pour la vaccination, je l'affirme, et la vaccination du plus grand nombre, y compris des jeunes d'ailleurs, je respecte le droit de ne pas vouloir se faire vacciner.

Ceci étant dit, ce qui doit nous importer à nous, responsables politiques, c'est que dans les deux cas, ce sont la surinformation, la contre-information et surtout



la désinformation qui ont prévalu sur la cause de ces événements, sur l'analyse des comportements et sur la nature des solutions à apporter. Le manque de connaissances, parfois même l'ignorance tout simplement, laissent libre cours à la rumeur persistante ou à la croyance infondée qui se nourrissent le plus souvent, l'une comme l'autre, de la stigmatisation. Relayée par les réseaux sociaux, celle-ci se développe, s'enkyste et pourrit le lien social.

Marquer d'infamie, clouer au pilori un individu ou un groupe parce qu'ils contreviendraient à une norme sociale n'est pas acceptable. Considérer comme déviantes des personnes parce qu'elles ne peuvent ou ne veulent se soumettre à un modèle ou à une pratique dominante fait peser des risques majeurs sur notre fonctionnement social et sur la liberté de choix.

Mais le dire ici aujourd'hui n'est rien, il faut en comprendre les causes profondes.

Concernant la violence, il me semble que nous devrions poursuivre cette réflexion sur les mécanismes qui conduisent d'abord au discours violent, à la stigmatisation ensuite, puis aux actes au sein de la commission violence dont je tiens à saluer le travail sous l'ancienne mandature.

Concernant le contexte sanitaire et le débat sur la vaccination en particulier, il me semble qu'une réunion du comité de suivi de la situation institué en mai 2020 me paraît une impérieuse nécessité car la dégradation actuelle, mais aussi la dégradation de la situation économique et sociale à la rentrée, peut conduire à de multiples tensions sociales au sein de notre île.

Tout responsable politique ne peut sous-estimer ces risques.

La peur de l'autre est assurément un des ressorts profonds qui alimentent aujourd'hui les réactions humaines : peur de la maladie, peur de l'autre, peur de la différence, peur du déclassement. Une peur sournoise s'installe depuis plusieurs mois et alimente toutes sortes de phantasmes.

- le risque sanitaire bien sûr y est pour quelque chose,
- la vulnérabilité croissante de différentes catégories sociales aussi,
- la profusion et la volatilité d'informations parfois contradictoires qui arrivent de toutes parts ;
- les délires conspirationnistes qui en découlent.

Les jeunes en sont, là encore, les premières victimes.

Notre responsabilité collective, politique, n'est pas d'accroître les peurs et de faire de la surenchère ou pire, de se taire. Notre responsabilité politique est de faire encore et toujours de la pédagogie :

- d'expliquer aux jeunes que, quelle qu'en soit la cause, la violence - y compris verbale - n'est pas le remède pour résoudre les conflits,
- d'expliquer pourquoi en l'état actuel des connaissances, il faut se faire vacciner au plus vite,
- de communiquer comme nous l'avons fait l'an passé vers l'extérieur pour dire que la Balagne et la Corse dans son ensemble gèrent la crise COVID avec attention et sans passion comme dans d'autres destinations touristiques.

Car nous sommes-là pour apaiser les maux sociaux, les éviter autant que faire se peut, et produire des politiques publiques qui doivent nous permettre de vivre ensemble au lieu de nous diviser. J'espère que nous pourrons échanger rapidement et en lien avec l'Assemblea di a Ghjuventù et le CESEC sur cette dégradation contextuelle qui porte en germe les ferments de nouvelles fractures sociales à venir.

Je souhaiterais maintenant revenir un instant sur l'organisation de cette séance puisque c'est la deuxième séance d'installation de notre Assemblée.

Conformément à la commission permanente organisationnelle qui s'est tenue hier soir et à l'ordre du jour que vous avez reçu :

Une première partie de nos débats sera consacrée à la poursuite de l'installation de nos instances avec :

- le vote du règlement intérieur,
- le cadre général de fonctionnement de notre Assemblée,
- la désignation des secrétaires de séance,
- la constitution des groupes politiques,
- le vote également de la délégation que l'on doit octroyer par cette Assemblée au Président du Conseil exécutif.

En fonction de l'avancée de nos travaux, la constitution des commissions thématiques et organiques pourrait au moins en partie intervenir avant la fin de la matinée.

Nous ferons une pause aux alentours de 13h00.

Ensuite, nous reprendrons dans l'après-midi à 14h30 pour finir l'installation de nos institutions d'ici ce soir, je l'espère, avec notamment différentes délégations à octroyer :

- la délégation d'attribution de la commission permanente,
- les désignations de la représentation de chaque groupe dans les commissions thématiques et organiques, puis au sein de la CAO, la CDSP et au sein des différents organismes où siège la Collectivité de Corse

Vendredi, le Conseil exécutif présentera une vingtaine de rapports, notamment des rapports importants, dont :

- les comptes de gestion et les comptes administratifs 2020,
- le rapport d'activités 2020,
- le rapport sur un projet de décret relatif à la création de la direction de la mer,
- différents autres rapports importants.

Je souhaiterais aussi qu'au cours de ces 48 heures, nous puissions échanger sur la situation sanitaire avec tous les présidents de groupes, par exemple à l'heure du déjeuner. Je crois qu'il est très important qu'on échange sur cette question-là.

Par ailleurs, la commission permanente, hier soir, a considéré que la commission des finances nécessaire à l'examen des rapports relatifs au budget, à la gestion et aux comptes administratifs, puisse se tenir vendredi matin à 9h. Ce sera précisé. Une fois la commission des finances constituée aujourd'hui, elle devrait pouvoir se réunir demain matin à 9 H.

Je tiens à préciser également que la proposition politique faite par le Président du Conseil exécutif d'ouvrir la présidence de certaines commissions organiques et thématiques à toutes les formations politiques représentées dans cet hémicycle, me paraît aller dans le sens d'une démocratie inclusive que j'ai déjà appelé de mes vœux le 1er juillet dernier. Je souscris totalement à cette idée au regard

des problèmes ardu, économiques, mais surtout sociétaux que j'ai évoqués largement dans mon intervention, que nos concitoyens auront à rencontrer dans les jours, les semaines et les mois qui viennent.

Ce serait un moment fort de notre vie démocratique et aussi une première dans l'histoire de notre institution. Cela ne s'est jamais fait antérieurement sauf pour la commission de contrôle qui échoit en règle générale à l'opposition, et pour la commission européenne qui avait été présidée par Jean-Guy TALAMONI. Un signal fort serait envoyé à la société corse et surtout à nos jeunes, disant en substance : « malgré nos divergences d'opinions, nous sommes prêts à travailler ensemble en responsabilité pour vous construire un avenir meilleur ».

A ringrazià vi.

M. le Président de l'Exécutif, est-ce que vous voulez intervenir ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci.

Quelques mots, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, mesdames et messieurs les élus, Chers collègues.

D'abord, rendre hommage à un certain nombre de personnes qui nous ont quittés ces dernières semaines. Nous n'avions pas pu le faire lors de la séance d'investiture.

Je voudrais d'abord honorer la mémoire du professeur Claude WEISS, archéologue, à l'origine notamment de la découverte de la dame de Bunifaziu, très impliqué au sein de l'université de Corse, très impliqué aussi sur le territoire du Falasorma sur lequel il a travaillé et où il a vécu.

Evoquer également la mémoire d'Antoine PERINETTI, Maire de Bustanicu, élu du Boziu. M'incliner devant leur mémoire et partager la douleur de leur famille.

Je voudrais également rendre hommage en quelques mots à des personnels de la Collectivité de Corse, des fonctionnaires. Christophe MASSONI, directeur adjoint des bâtiments qui nous a quitté au mois de juin prématurément aux termes d'une longue maladie qu'il a affrontée avec courage. Saluer donc sa mémoire. Assure en notre nom à toutes et à tous sa famille de notre compassion.

Evoquer aussi le décès douloureux qu'a vécu Mme FELIX, agent de l'Assemblée de Corse, qui a eu la douleur de perdre sa fille des suites d'une longue maladie et penser à elle, à toute sa famille.

Enfin, qualchì ghjornu fà, si n'hè andatu Denis BIANCARDINI chì ghjera capisquadra di u cantonu di Moita Verde, travagliava pè a Culletività di Corsica. Era un militante di stintu, di core è sin'à l'ultimu, s'hè battutu contr'à a malatia è s'hè battutu dinù per l'idee chè no scupartivamu.

Dunque, li vulia rende un omaggiu forte è assicurà i so parente è tutta a so famiglia di a nostra sulidarità è di a nostre cumpassione. Eccù.

La session d'aujourd'hui est longue. Je dérogerai donc à l'usage qui veut qu'il y ait un discours introductif de ma part en suite du discours de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou de l'Assemblée de Corse.

Simplement quelques mots pour évoquer deux points, mais nous y reviendrons, deux points abordés par la Présidente.

L'affaire de Roglianu, je crois que les choses sont très claires. Il y a deux principes qui sont pour moi totalement conciliables : le premier, c'est la réaffirmation claire, publique que l'homophobie est un délit et au-delà d'être un délit, et en tant que tel sanctionné par la loi pénale, c'est une forme de dérive qu'il faut combattre par l'éducation, par l'instruction, par la solidarité. Nous essayons de construire une société corse qui soit inclusive, solidaire et qui refuse toutes les discriminations. Cela fait d'ailleurs partie de la délégation qui a été confiée à Lauda GUIDICELLI dans cette lutte contre les discriminations, il y a bien sûr la lutte contre toutes discriminations liées à l'orientation sexuelle. Premier principe, réaffirmer clairement que l'homophobie est un délit.

Un deuxième principe qui est tout aussi important dans une démocratie, c'est celui de la présomption d'innocence. Les élus et les citoyens en général n'ont pas à s'ériger en juge prématurément aux lieux et place dont celles et ceux dont c'est la fonction. Il y a dans cette affaire une procédure pénale qui est en cours. Elle a conduit à des mises en examen de mineurs. Je rappelle que la présomption d'innocence qui est un principe essentiel doit être appliquée avec encore plus de rigueur lorsqu'il s'agit d'affaires impliquant des mineurs. Dans l'attente de ce que dira la justice pénale, je pense que sur les cas d'espèce, on ne peut pas préjuger, l'opinion n'a pas à préjuger et les élus encore moins lorsqu'une affaire pénale est en cours.

Sur la question de la recrudescence de l'épidémie de COVID, je partage tout à fait, Mme la Présidente, votre proposition de réunir le comité de suivi qui avait été voté en 2020, à l'occasion de la gestion du déconfinement.

Ce comité de suivi présente l'avantage de réunir et d'impliquer d'abord le Conseil exécutif de Corse, l'Assemblée de Corse et l'ensemble des groupes qui sont représentés. Ce qui permet à toutes et à tous, Conseil exécutif et Assemblée, majorité et opposition, d'avoir le même niveau d'information et le même niveau d'intervention.

Au-delà de la représentation politique de l'Assemblée de Corse, il y a aussi dans ce comité de suivi, les parlementaires, les maires des grandes villes, mais également les représentants du monde économique et les représentants du secteur médical et sanitaire.

Je pense qu'au moment où la recrudescence de l'épidémie nous place face à des choix extrêmement difficiles et à un équilibre délicat à trouver, à un moment aussi où cette situation conduit, on le voit de plus en plus et tous les jours, à des mécanismes de raidissement au sein de la société qui peuvent demain se transformer en logique de confrontation, voire d'affrontement, la Corse, la Collectivité de Corse, les Corses doivent donner l'exemple d'une démocratie vivante et d'une capacité à discuter entre l'ensemble des couches de la société, l'ensemble des acteurs pour essayer de trouver les points d'équilibre. C'est indispensable.

Il y a eu aujourd'hui une situation épidémique qui s'aggrave. C'est difficile parce qu'on est en période estivale. Il y a un enjeu économique qui est un enjeu majeur, il y a un phénomène de lassitude de la population, il y a une perception du virus qui est différente puisque de plus en plus de personnes considèrent qu'aujourd'hui, attraper la COVID, c'est quelque chose de mineur. Or, les médecins insistent bien sur le fait que des formes graves peuvent réapparaître, y compris d'ailleurs chez les jeunes. Donc, il y a aussi un travail de pédagogie à faire de ce côté-là.

Le phénomène de saturation qui touche la population en général, les jeunes en particulier, il existe aussi chez les personnels soignants qui ont été, je me tourne vers Bianca FAZI, sur-sollicités pendant 18 mois. Le risque d'avoir une congestion de nos services hospitaliers a fortiori à la fin du mois d'août, au moment où la saison n'est pas terminée, les pathologies liées à la saison n'ont pas disparu, ce risque-là existe également. Il y a également la question de la rentrée scolaire à préparer.

Il y a une question essentielle, c'est la question de la conciliation entre sécurité sanitaire/vie normale, sécurité sanitaire/activité économique et touristique,

sécurité sanitaire/liberté publique. Il est évident qu'il n'est pas neutre d'être dans un débat sur la vaccination obligatoire, il n'est pas neutre d'être dans un débat sur un pass sanitaire dont le champ d'application va en s'étendant et légitimement, sans partager nécessairement la totalité des critiques, loin de là, il est indispensable d'avoir un débat de fond sur l'équilibre entre les libertés publiques et les restrictions sanitaires. Ce débat est largement défaillant, c'est en tout cas la critique principale qui est faite par beaucoup au plan français en général. Je pense que la Corse et la Collectivité de Corse doivent être moteur dans l'organisation de ce débat pour que nous puissions trouver les indispensables points d'équilibre.

Je termine en disant que les mois d'août et de septembre sont des mois essentiels et que nous ne pouvons pas passer à côté, ni au plan sanitaire, ni au plan économique et touristique. Il faudra donc rester mobilisé.

Je souhaite qu'il y ait une véritable concertation plus étroite notamment avec les services de l'État, qui restent décisionnaires, c'est une évidence, mais ils doivent impliquer la Collectivité de Corse dans la diversité de ses organes et l'ensemble des acteurs insulaires, sinon les décisions ne peuvent pas être partagées et ne bénéficieront pas de l'acceptabilité qui est indispensable à leur mise en vigueur efficace.

Je propose, Mme la Présidente, comme vous l'avez fait, qu'on réunisse rapidement, avant le début du mois d'aout, le comité de suivi pour que nous puissions partager ensemble et avec l'ensemble des acteurs, une analyse de la situation, en présence de l'Etat et de l'ARS. C'est le premier point.

Je suggère aussi, si cela est possible et si le temps nous le permet, si cela a l'accord de la présidence de l'Assemblée et des différents groupes, que peut-être, y compris dans cette session même si cela n'a pas été formellement prévu à l'ordre du jour, que nous ayons un temps d'échange parce que cela permettra à chacun des groupes de faire entendre sa voix sur un problème qui est un problème essentiel.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Nous allons débiter l'examen des rapports de ce jour.

Le premier rapport est le règlement intérieur.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

\* **Raportu n° 264 : Regulamentu internu di l'Assemblea di Corsica**

\* **Rapport n° 264** : Adoption du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Concernant le règlement, c'est l'article L 4422-13 du code général des collectivités territoriales qui énonce que l'Assemblée établit son règlement dans le mois qui suit son élection. C'est pourquoi, traditionnellement, l'Assemblée commence lors de sa deuxième séance, comme aujourd'hui, par reconduire le document existant dûment actualisé le cas échéant des indications nécessaires concernant les commissions notamment, et en se donnant un délai raisonnable d'appréciation afin de le réviser de façon plus durable et appropriée.

Le règlement qui vous a été soumis a été élaboré dans le cadre de la fusion des trois collectivités territoriale et départementales. Il avait été sensiblement refondu en 2018, surtout d'un point de vue formel. C'est celui-ci qui vous est présenté aujourd'hui pour assurer la continuité de l'installation entre les deux mandatures et la continuité de l'installation de notre Assemblée.

Pour autant, une réflexion plus ambitieuse apparaît souhaitable, tant pour intégrer les équilibres et les pratiques propres aux groupes actuels que pour poursuivre l'effort de modernisation engagé en février 2020 ; effort de modernisation ralenti par la crise sanitaire puisque nous avons essentiellement travaillé en distanciel.

Dans cet esprit, et en concertation avec le Président du Conseil exécutif, il me semblerait aujourd'hui, de manière judicieuse de ne pas bâcler, en quelque sorte, l'examen du règlement intérieur avec une révision hâtive et improvisée en cours de séance.

Je vous propose donc de reconduire à titre conservatoire les dispositions applicables jusqu'à aujourd'hui, de prendre collectivement l'engagement de mener à bien une révision appropriée, sur la base des contributions de la Présidente de l'Assemblée, du Président du Conseil exécutif, mais surtout des présidents des groupes qui seront désignés tout à l'heure, dans l'objectif sous un délai de trois mois,



pour qu'à l'automne nous ayons un rapport suffisamment étayé pouvant être présenté devant cette Assemblée.

Je vous serais obligée de bien vouloir en délibérer.

**M. Laurent MARCANGELI**

Madame la Présidente...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Deux secondes. Concernant les temps de parole que nous n'avons pas évoqués hier en commission permanente, il est d'usage d'avoir maximum 10 minutes par groupe, c'est ce qui est prévu au règlement intérieur.

Excusez-moi de vous avoir interrompu, c'était pour vous rappeler la mesure d'usage. Merci.

**M. Laurent MARCANGELI**

Vous apprendrez à me connaître, je suis assez bref, je vais à l'essentiel et je suis à l'heure la plupart du temps.

Mme la Présidente, M. le Président de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers, mes Chers collègues, nous avons déposé 4 amendements concernant le règlement intérieur.

Des amendements qui ne me semblent pas poser de véritables débats, notamment sur la fusion entre la commission des affaires européennes et la commission des finances. Je pense que ça fait doublon que d'avoir deux commissions, alors qu'on pourrait en avoir qu'une.

Egalement la fusion des commissions sur la réflexion de l'évolution statutaire de la Corse avec celle des compétences législatives et réglementaires. Je pense qu'on pourrait faire une seule commission plutôt que d'en avoir deux. Donc, c'est l'article 19, article 21.

Article 55, sur le dernier alinéa, nous le trouvons trop restrictif en concentrant la possibilité d'amendements sur les commissions organiques. On demande de réintroduire la possibilité d'amender en séance publique sous réserve que les amendements soient transmis avant la fin de la discussion générale.

Enfin, l'article 76 qui pose sur l'organisation des questions d'actualité. Je pense qu'une fois que le conseiller exécutif ou le Président du Conseil exécutif a répondu, il serait bon que celui ou celle qui a posé la question dispose de 30 secondes, comme à l'Assemblée nationale, pour pouvoir dire s'il est satisfait, convaincu ou pas de la réponse qui lui a été apportée par le conseiller ou le président.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? M. BENEDETTI

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Comme je l'ai exposé hier en commission permanente, on a une proposition de modification du mode de désignation de la commission permanente. Alors que toutes les autres commissions et représentations sont proposées avec un mode proportionnel au plus fort reste, ce qui favorise les représentations des petits groupes, celle-ci est avec une proportionnelle à la plus forte moyenne. Ce qui fait qu'on a une commission permanente qui, en ce moment, est en distorsion de représentativité plurielle par rapport à l'Assemblée.

L'Assemblée aujourd'hui, c'est un groupe majoritaire de 32 et un bloc autre de 31. Si la commission permanente avait suivi cette répartition, il y aurait pu sur ces 15 membres, puisque c'est 14 plus vous-même, Mme la Présidente, 8 de la majorité et 7 des autres.

Or, la commission permanente, par l'application mathématique de cette plus forte moyenne, a une représentation de 9/6. Je pense qu'il y a une distorsion. Sachant que c'est une assemblée délibérante, j'estime qu'à terme, elle doit être conforme à l'état d'esprit général de l'Assemblée et que, ce qui a été fait, je pense, est acté, on ne reviendra pas dessus pendant un an, mais que pour la prochaine désignation, on acte qu'on aura un scrutin proportionnel au plus fort reste, qui donnerait à ce moment-là la représentation : 7 représentants pour le groupe majoritaire, 4 pour le groupe de droite, 2 pour le groupe « Avanzemu » et 1 pour nous-mêmes.

Ça ne changera rien à la majorité de la majorité, mais ça obligera à être plus vigilant sur les quorums et sur les présences.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Autres demandes d'intervention ? M. BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Mme la Présidente, M. le Président de l'Exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les conseillers, les propositions qui ont été faites, on ne va pas rentrer dans la discussion de savoir si elles sont valables ou pas. Il y a une échéance qui a été proposée, nous examinerons ces propositions, nous en avons d'autres, vous pensez bien et à ce moment-là, il y aura un brassage qui permettra d'avancer pour qu'il y ait la meilleure représentation possible, en tenant compte à la fois de la représentation qu'on a à l'Assemblée actuellement, mais aussi des textes en vigueur.

Il faudra aussi intégrer, pour ne pas tourner le dos à une pratique, à cette pratique de l'Assemblée qui existe depuis 1982 et qui nous permet, qui nous a permis en tout cas jusqu'à présent, de travailler tous ensemble.

Notre souhait, c'est qu'il y ait une possibilité pour chacun de pouvoir à la fois proposer, s'exprimer et construire cette Corse que chacun appelle de ses vœux.

Nous pensons simplement que pour l'heure, il faut rester dans les clous, dans les textes et ensuite, on aura l'ambition de pouvoir éventuellement modifier ce règlement intérieur.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Un autre groupe veut s'exprimer ?

**M. Laurent MARCANGELI**

J'ai lu avec attention l'article du Corse-Matin vous concernant. Bien sûr que nous sommes prêts à participer et nous participerons aux réflexions portant sur le règlement intérieur, son amélioration, sa modernisation. Je ne crois pas que les amendements déposés par notre groupe aujourd'hui, surtout les deux premiers, soient d'une grande complexité. Sur les deux autres, peut-être effectivement un débat. Mais aujourd'hui, ici et maintenant, on est en capacité de pouvoir modifier ce règlement intérieur. Ça appartient à l'Assemblée délibérante, si on ne le fait pas, nous ne voterons pas favorablement le règlement en l'état.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. QUASTANA.

**M. Paul QUASTANA**

Merci, Mme la Présidente.

Sous la mandature précédente et également sous celles qui ont précédé, il y a toujours eu le problème de la non-exécution des délibérations, c'est-à-dire qu'il y a souvent eu des délibérations votées et jamais exécutées, sans que l'on sache si c'est du fait de l'Exécutif qui n'a pas exécuté ou si c'est du fait d'interventions extérieures qui ont empêché l'exécution.

Donc, on souhaiterait donc avoir de manière régulière, à échéance fixe, une présentation de l'exécution ou pas des délibérations avec les motifs qui font qu'elle a été exécutée et comment, ou qu'elle n'a pas été exécutée. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président de l'Exécutif, vous souhaitez intervenir ? Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs, je soutiens ce qui a été dit par Paul-Félix BENEDETTI, d'autant que le groupe en question serait en l'occurrence le nôtre dans le cadre, hasard heureux, de la restructuration attendue et appelée de nos vœux de la commission permanente. On y reviendra dans quelques mois, notamment parce qu'elle est prévue pour être réélue et nouvellement désignée l'année prochaine.

D'ici là, il y a un règlement intérieur qui est proposé et un délai de trois mois qui est donné.

Nous sommes assez favorables au fait que les amendements qui ont été proposés par les groupes, et j'en parle d'autant plus à l'aise que pour notre part, à ce stade, nous n'en avons pas proposé, soient examinés par l'Assemblée. Si une majorité y est hostile, elle le fait valoir par un vote et les amendements sont rejetés ; si elle y est favorable, les amendements sont votés sans préjudice pour le débat qui, dans deux mois ou un peu plus tard, ne manquera pas d'intervenir pour affiner le règlement intérieur et finir de le stabiliser en vue de la mandature.

D'ici là donc, soutenir le principe qui a été mis en exergue par Paul-Félix et le fait de proposer au vote de l'Assemblée les amendements tels qu'ils ont été proposés par Laurent MARCANGELI. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président de l'Exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

J'ai écouté avec attention les différentes interventions.

Ce que nous avons essayé de construire en concertation avec la présidente de l'Assemblée en amont de la session, c'est une cohérence d'ensemble. Je ne me prononce pas sur le fond des amendements, globalement je peux même tout à fait les partager.

Je sais aussi que du côté du Conseil exécutif, il y a des propositions à faire pour fluidifier et améliorer les relations entre l'Assemblée et le Conseil exécutif, et que certaines de ces propositions ont vocation à être inscrites, sous réserve de leur validation, dans le règlement intérieur. Je sais aussi pour en avoir parlé de façon formelle et informelle que du côté du groupe « Fà populu in seme », il y avait des propositions de modification du règlement.

Donc, ce que je pense, c'est qu'il faut qu'on se donne un cadre qui soit un cadre opérationnel rapide. C'est la proposition.

A partir du moment où il y a des amendements qui sont proposés, bien évidemment ils vont être votés par l'Assemblée de Corse. La position de l'Exécutif, c'est d'être opposé au débat sur ces amendements aujourd'hui parce que c'est un débat qui sera forcément partiel. Je prends un exemple : le fait d'avoir un droit de réplique de la personne qui pose une question orale, ça me paraît tout à fait souhaitable. Je le dis très directement, même si je découvre la proposition. Mais l'avantage du groupe de travail qu'on propose, c'est de dire « est-ce qu'on va modifier le temps de la question et le temps de la réponse ? ». Et donc, adapter le temps de la réplique au temps modifié de la question et de la réponse. On a vu lors de la précédente mandature que, malgré toute la vigilance du Président de l'Assemblée de Corse, ça débordait quelquefois dans les questions et ça débordait souvent dans les réponses de l'Exécutif, jusqu'à susciter un petit peu d'exaspération.

Donc, je pense que sur cet exemple précis, ce qui est important, ce qu'attendent les porteurs de propositions de modification du règlement intérieur, c'est que l'examen de ces propositions ne soit pas ramené aux calendes grecques et qu'on arrive rapidement à un règlement modifié dès lors qu'on a des points d'accord.

Je pense que le calendrier qui est proposé est un calendrier ramassé sur 3 mois dans lequel on peut dissocier les questions. Il y a des questions qui ne sont pas des questions de fond, par exemple celles que vous avez évoquées, on peut se dire « ça, on le traite pour le début du mois de septembre et on le met en oeuvre à travers une modification partielle dès la première session de septembre ou d'octobre ». Et puis, pour les questions qui sont plus fondamentales, se donner un peu plus de temps pour les régler. Donc, première catégorie de réponses par rapport aux amendements déposés par le groupe « Un soffiu novu ».

Sur les propositions du groupe « Core in fronte », sur les deux interventions, je note que s'il y a une évolution de la commission permanente, de la représentation, là aussi, ce n'est que pour l'année prochaine. Donc, il n'y a pas d'urgence absolue et à mon avis, ça doit être une réflexion globale.

Sur l'intervention de Paul QUASTANA, sur le suivi des délibérations, c'est vrai qu'on a conscience, aussi bien du côté de l'Assemblée que du Conseil exécutif, qu'il faut améliorer le suivi et qu'il faut améliorer la restitution du suivi. C'est la raison pour laquelle, en fin de mandature, sous le contrôle de Norbert PANCRAZI, Secrétaire général du Conseil exécutif, on a systématisé un tableau de restitution des réponses ou des non réponses qui ont été apportés aux différentes motions. Un tableau d'ailleurs qui est disponible sur un espace numérique dédié qui est accessible à tous les élus de l'Assemblée de Corse.

De ce côté-là, moi aussi, je suis preneur d'amélioration pour renforcer l'efficacité.

Au Conseil exécutif, nous sommes, s'il y a des amendements de modification qui sont proposés, défavorables à ces amendements, non pas sur le fond, mais pour une question de méthode et pour nous permettre d'avoir une discussion globale dans un temps raisonnable qui nous permette d'arriver à des points d'accord rapidement.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Après avoir fait un point rapide avec les services, nous avons 4 amendements du groupe « Un soffiu novu », un amendement oral pour l'instant.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je peux l'écrire, mais je crois qu'il est assez simple. Il suffit de remplacer « proportionnel à la plus forte moyenne » par « proportionnel au plus fort reste ». Je peux le formaliser et l'écrire. Le problème, c'est que j'ai un problème administratif, je n'ai pas d'ordinateur avec imprimante, avec une clé de décodage qui me permet d'imprimer. C'est tout, sinon je vous le fais manuscrit.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a deux questions, une première question qui est le formalisme. Effectivement, normalement tous les amendements sont écrits, ce n'est pas une difficulté compte tenu du fait que les groupes ne sont pas en place pour vous aider à le rédiger, ce n'est pas tant ça la question.

Après, il y a un problème de recevabilité au fond, en tout cas en l'état de l'amendement, il n'est pas recevable au fond au regard du statut de la Corse et de ce qui est prévu dans le code général des collectivités territoriales. Je cite notamment la modification des modalités de vote pour la commission permanente. Là, il y a une difficulté.

Je ne vais pas commenter les amendements qui sont déposés, que j'ai sur le pupitre de « Un soffiu novu », mais il y en a un qui m'interpelle et c'est pour cela que dans cette séance, on ne peut pas travailler de manière correcte, objective en soupesant tous les éléments de contexte passé, mais aussi à venir. Ça me parait bâcler le travail.

Par exemple, ça peut être une fausse bonne idée que de vouloir fusionner la commission des finances et la commission des affaires européennes. La commission des affaires européennes, elle traite non seulement des questions financières, des fonds structurels européens, mais traite aussi des conventions, des partenariats, de la diplomatie, de l'ouverture internationale. Du coup, ces question-là ne pourraient pas être traitées dans le cadre de la commission des finances. Je ne prends que cet exemple.

L'idée n'est pas mauvaise de vouloir regrouper des commissions, mais en l'occurrence sur ce sujet-là, nous nous amputerions de la possibilité de pouvoir travailler ensemble sur le sujet européen. Je rappelle également que c'est la première commission qui avait été proposée à l'époque par Jean-Guy TALAMONI, que la présidence BAGGIONI et ROSSI avait accepté et que Jean-Guy TALAMONI en était le premier président. Je ne prends que cet exemple.

Je ne vais pas rentrer dans les détails pour les autres. Ce qui signifie qu'il vaut mieux que la proposition que je vous ai faite de retravailler tous ensemble le règlement, au regard de tout ce qui a déjà été évoqué, sous un délai de 3 mois pour qu'au mois d'octobre, au plus tard au mois de novembre, nous ayons un règlement rénové qui tienne compte de l'avis et des échanges que nous aurons eus dans les différents groupes de travail.

Est-ce que tout le monde a reçu les amendements de M. MARCANGELI ? On peut passer au vote sur ces amendements.

\* **Amendement n° 1 déposé par le groupe « Un soffiu novu »** : Fusion de la Commission des Finances et de la Commission des Affaires européennes

**M. Laurent MARCANGELI**

Je vais aller vite, il y a l'article 19. On propose donc de fusionner les deux commissions, finances et affaires européennes.

Premier amendement, article 19 : fusion des deux commissions, finances et fiscalité/affaires européennes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite s'exprimer sur cet amendement ? Pas de discussion, un orateur pour, un orateur contre.

M. BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Pour les raisons que vous avez évoquées et le rôle de la commission européenne qui dépasse très largement, qui intègre mais qui dépasse très largement le problème des finances, nous voterons contre.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. BENEDETTI a la parole.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Présidente, explication de vote : nous considérons que la commission des affaires européennes était une avancée politique qui a été demandée en son temps par les nationalistes et donc, nous votons contre.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Don, l'explication de vote est notée. Néanmoins, je resoumettrai au vote bien sûr de manière formelle.

D'autres interventions ? L'avis du Conseil exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Défavorable pour les raisons exposées lors de mon intervention liminaire auxquelles s'ajoute sur cet amendement précis, même si je ne veux pas rentrer dans le débat de fond, la question qu'à mon avis le maintien de la commission européenne est une bonne chose, premièrement.

Deuxièmement, c'est une avancée historique. Et puis ensuite, si on supprime les commissions que je propose à l'opposition pour qu'elle en exerce la présidence, mon offre va devenir sans objet. J'espère qu'il y aura encore des commissions et j'espère aussi une réponse favorable des groupes de l'opposition ou des groupes qui ne soutiennent pas la majorité.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous passons au vote sur cet amendement. Je vais donner la parole à chaque président de groupe. Il s'agit de citer tous les votants.

**M. Jean BIANCUCCI** : Contre.

**M. Laurent MARCANGELI** : Pour.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** : Non-participation.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** : Contre.

**L'amendement est rejeté.**

**CONTRE : « Fà populu in seme » + « Core in Fronte » : 38**

**POUR : « Un soffiu novu » : 17**

**Non-Participations : « Avanzemu » : 8**

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Dans l'ancien temps où je siégeais, les votes n'étaient pas par groupe. Est-ce qu'il y a quelque chose qui a changé ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous avons la réponse : effectivement, le COVID est passé par là et donc, en situation sanitaire au regard des textes qui permettent de mettre en place des mesures spécifiques, les votes peuvent se faire de cette manière-là. Beaucoup de gens étaient en visio, c'était beaucoup plus intelligible, c'est beaucoup plus simple, sinon l'énumération en visio était très compliquée.

Si pour les autres amendements vous voulez que chacun s'exprime, mais je ne pense pas que ça soit d'une grande utilité à ce stade.

**\* Amendement n° 2 déposé par le groupe « Un soffiu novu » :**

Fusion de la CCLR et de la Commission pour l'Évolution statutaire de la Corse

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme la Présidente.

C'est sur l'article 21. C'est aussi une fusion de deux commissions, la commission réflexion sur l'évolution statutaire de la Corse et la commission des compétences législatives et réglementaires. Nous proposons de n'en faire qu'une seule. Je pense que les deux sont intrinsèquement liées.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui veut s'exprimer à la suite de cette présentation ? Le Président de l'Exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avis négatif pour les raisons que j'ai exposées tout à l'heure.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

L'Exécutif s'est exprimé. Nous procédons au vote.

**M. Jean BIANCUCCI** : Contre.

**M. Laurent MARCANGELI** : Pour.

**M. Jean-Christophe ANGELINI** : Pour.

En un mot, l'usage au cours de la dernière mandature a démontré que l'existence de ces deux commissions posait des difficultés et qu'on était sur des périmètres et des prérogatives, au moins au plan du débat, qui étaient redondants. Donc, nous acceptons avec intérêt l'idée que les deux commissions fusionnent et que l'on ait, sur des questions qui sont essentielles pour l'avenir, un lieu de débat qui soit unifié, et donc un degré d'interlocution qui en découlerait qui le soit tout autant.

Donc, pour l'amendement.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le problème pour moi, c'est qu'au niveau de ces commissions comme de beaucoup d'autres, on ne connaît pas leur champ d'action, leurs compétences, leurs moyens mis à disposition.

Si j'interprète qu'une commission règlementaire est une commission qui donne et qui instruit les avis conformes que doit donner la Collectivité de Corse dans le cadre législatif et règlementaire de tout article de la loi française qui concernerait la Corse ou qui serait supposé, je peux comprendre qu'il y ait une commission dédiée. Mais si elle va empiéter sur les aspects législatifs et règlementaires liés aux spécificités insulaires, aux évolutions institutionnelles, aux adaptations ou aux propositions d'évolution qui émaneraient de la Collectivité de Corse, à ce moment-là, il y a redondance et ça peut entraîner une confusion.

Mais en l'état actuel n'ayant pour nous tous ici jamais participé aux travaux antérieurs, on n'a pas en ce moment, la possibilité de se faire une idée sur la pertinence ou l'impertinence de la proposition.

C'est pour cela que l'on s'abstiendra.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**CONTRE : « Fà populu in seme » : 32**

**POUR : « Un soffiu novu » + « Avanzemu » : 25**

**Abstentions : « Core in Fronte » : 6**

**L'amendement est rejeté.**

\* **Amendement n° 3** déposé par le groupe « Un soffiu novu » : Dépôt des amendements en séance publique

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci. C'est l'article 55 du règlement intérieur que nous proposons de modifier. Ça concerne le dépôt des amendements, puisque nous demandons à ce que les amendements puissent également être déposés en séance publique ; leur dépôt devant nécessairement intervenir auprès du secrétariat général avant la fin de la discussion générale du rapport en cours d'examen.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je donne la parole à M. BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

La proposition pourrait être intéressante et demande à être étudiée. Mais en l'état, je préfère qu'on se range aux pratiques que l'on a connues dans cet hémicycle et ensuite on pourrait évoluer et examiner cette proposition dans la forme.

Mais pour l'heure, nous serons contre.

**M. Laurent MARCANGELI**

Nous sommes naturellement pour, Mme la Présidente.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Favorable à l'amendement, parce qu'effectivement, à l'usage, Jean et d'autres pourraient le dire, il l'a un peu dit d'ailleurs, c'est pertinent. Donc oui, favorable.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pareil, à l'usage on découvre des problématiques en séance, souvent sur de l'exposé des motifs ou sur des avis émanant de discussions par d'autres conseillers. Il peut y avoir aussi, je crois que c'est souvent arrivé sous votre précédente mandature, des dossiers qui arrivent en urgence, avec les délais requis d'instruction, surtout pour les groupes qui n'ont pas la chance d'avoir une administration territoriale à ses côtés, dans ce cas-là il faut bien comprendre que dans le laps de temps d'un délai à 2, 3 ou X jours, c'est difficile parce qu'on n'a pas tous la capacité de travail en temps libre pour un bénévolat politique et que des fois on travaille la veille, et que dans ce cadre-là, l'amendement arrive en séance. Je crois que c'est accepter le travail des autres que d'accepter, comme ça toujours été le cas, du moins lorsque je siégeais, qu'il puisse y avoir des amendements en séance.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc pour.

Voilà le résultat du vote :

**Contre : 32 « Fà Populu Inseme »**

**Pour : 31 « Un Soffiu Novu et Avenzemu ».**

**L'amendement est rejeté.**

**\* Amendement n° 4 déposé par le groupe « Un Soffiu Novu ».**

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci. Sur le deuxième amendement, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est dans le cadre des questions orales, au deuxième item de l'article 76, les mots « d'un tiers » et « deux tiers » sont remplacés par les mots « de la moitié », puisque M. le Président de l'Exécutif, tout à l'heure, évoquait également le temps et de questions et de réponses, et donc nous avons défini cela dans l'amendement que nous déposons.

Et après le deuxième item, est inséré un nouvel item ainsi rédigé : « après la réponse du Conseil Exécutif, l'auteur de la question dispose d'un droit de réaction ne pouvant excéder 30 secondes, sous votre Présidence. »

Je remarque, pour conclure et regrette que nous n'ayons pas été en capacité de pouvoir faire un vote unanime sur le précédent, nous nous apercevons que nous avons plus ou moins tous la même idée sur le dépôt des amendements, je pense que ça nous aurait fait gagner du temps et je pense que ça aurait été bon pour le fonctionnement de l'institution.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous passons au vote.

**M. Jean BIANCUCCI**

Ecoutez, on peut là-aussi prendre en compte le fait qu'il y a derrière cet amendement une intelligence, mais en l'état, actuellement, nous restons sur la position que nous avons, c'est-à-dire que nous sommes dans un modus operandi qui est fixé par le code général des collectivités territoriales.

**M. Laurent MARCANGELI**

Quel regret d'être minoritaire et d'avoir raison. Pour, bien sûr.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Même vote que le premier, à ce stade, non-participation, ça demande que l'on raffine un peu les choses. L'usage a aussi montré un certain nombre de difficultés dans l'exercice lié aux questions orales. Donc, je pense que ça doit rentrer de manière opérationnelle dans le cadre des travaux du groupe, qui va être mis en œuvre au cours des prochaines semaines.

Donc, non-participation.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Abstention, parce que pareil, nous on ne maîtrise pas les usages, je sais que vous êtes le maître du temps, ça dépend comment vous tenez le sablier.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'ai demandé à ce qu'on m'en achète un ou j'essayerai d'en trouver un par moi-même. Merci.

Donc, les résultats du vote sur l'amendement N° 4 :

**Contre : 32 « Fà Populu Inseme ».**

**Pour : 17 « Un Soffiu Novu ».**

**Non-Participation : 8 « Avenzemu ».**

**Abstention : 6 « Core in Fronte ».**

**L'amendement est rejeté.**

Je ne vais pas aller contre le principe que j'ai évoqué tout à l'heure, à savoir je ne vais pas commenter la nature des amendements, mais en tout cas la discussion qui vient d'avoir lieu, démontre bien qu'il nous faut quand même du temps pour recalibrer notre règlement intérieur et ses multiples articles.

Donc, il faut quand même du temps, on voit bien que d'une part le règlement d'aujourd'hui n'est pas maîtrisé par tout le monde, loin s'en faut, déjà la base de travail n'est pas maîtrisée, ça demande du temps, y compris moi-même, je ne le connais pas par cœur.

Donc, il faut que nous ayons nos cahiers de vacances nous aussi, nous travaillerons le règlement et je pense que nous serons en capacité de proposer quelque chose d'intelligent et de mieux calibré et d'applicable à l'automne.

Donc, les amendements ont été tous examinés, il y avait un amendement oral qui n'est pas prévu par les textes, et qui n'est pas recevable sur le plan juridique, de M. BENEDETTI.

Nous allons donc passer maintenant au vote sur le règlement...

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Présidente, avant qu'on passe au vote, dans le règlement intérieur, pour la partie fonctionnement des groupes, il est expressément évoqué que le Président de l'Exécutif est l'ordonnateur des dépenses des groupes. Est-ce qu'il est possible qu'il y ait une subdélégation aux présidents de groupes des dépenses qui leur incombent, sachant qu'on est dessous du quantum du code des marchés publics de 45 000 € de consultation spécifique. Je crois que ça faciliterait le fonctionnement, bien entendu dans le cadre de règles, d'un formalisme absolu, ça se fait dans de nombreuses autres assemblées bien plus importantes que la nôtre.

Moi, je n'ai pas d'amendement, je le soumetts à la réflexion et j'espère voir aboutir une décision, c'est-à-dire que pour ce qui nous concerne, on va avoir un budget annuel de 7 000 €, je n'ai pas envie de passer mon temps à demander le pourquoi du comment on doit faire. J'aimerais que les choses soient fluides et simples.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président de l'Exécutif, vous souhaitez intervenir ?

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Ça, c'est un point d'ordre, puisque ça ne fait pas l'objet d'une proposition formelle en l'état. Les instructions ont d'ores et déjà été données à l'administration de façon générale. Pour insister sur la nécessité de faciliter les conditions de travail, on se rappelle que les débuts de la précédente mandature, je me tourne notamment vers les élus de droite qui avaient l'occasion de se plaindre, notamment il y avait eu un certain nombre de difficultés de contingence matérielle.

Donc, parmi les points de vigilance, il y a bien sûr la volonté de permettre aux groupes de travailler dans les meilleures conditions, ça passe aussi par un échange constant entre le secrétariat général de l'Assemblée de Corse et la DGS, bien

évidement. J'attire votre attention sur le fait que cela parait de bonne politique, mais on a la nécessité, surtout dans le contexte actuel, de cadrer juridiquement aux fins que nous soyons totalement irréprochables de ce côté-là puisqu'on nous cherche quelquefois, me semble-t-il, de mauvaises querelles.

Donc, c'est aussi une façon de protéger les élus que d'être extrêmement attentif à la sécurisation juridique de la démarche. Et de la même façon, pour anticiper un rapport tout à l'heure, bien évidemment les conditions matérielles, et notamment les locaux feront l'objet d'une attention soutenue, avec une instruction qui est donnée à l'administration d'essayer de créer les conditions pour que les différents groupes soient dans les meilleures conditions de travail et que, bien sûr, cela ne se traduise pas par une dégradation des conditions de travail des services et des fonctionnaires de la Collectivité de Corse. Mais l'engagement est pris devant vous de faire tout cela le plus vite possible et le mieux possible.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, ça laisse augurer de fructueux débats au cours de nos séances de travail sur le règlement.

Donc, je vais soumettre maintenant au vote le règlement. Il y a un vote qualifié de solennel par l'administration, c'est un vote uninominal, c'est-à-dire que chacun d'entre vous allez être appelé par le secrétaire de séance, et donc vous vous exprimez en votre nom personnel.

Je précise que c'est valable pour moi, c'est valable pour vous tous, pour le Conseil exécutif, pour les votes, mais aussi pour les gens qui nous écoutent, pour la presse, pour la retransmission, il faut bien parler en face des micros. Voilà merci.

**M. Don Joseph LUCCIONI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.**

### **Ont voté POUR (32) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA,



Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**Ont voté CONTRE (17) : Mmes et MM.**

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI

**Se sont abstenus (6) : Mmes et MM.**

Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA

**N'ont pas pris part au vote (8) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**POUR (32) : « Fà populu in seme »**

**CONTRE (17) : (U soffiu novu »**

**ABSTENTIONS (6) : « Core in Fronte »**

**NON-PARTICIPATION (8) : « Avanzemu »**

**Le rapport N° 264 est ADOPTÉ à la majorité <sup>1</sup>**

Donc, le règlement intérieur tel qui vous a été soumis est donc adopté, et régira notre Assemblée, nos échanges et nos travaux jusqu'à l'examen du prochain règlement, donc à la rentrée prochaine, et dans l'intervalle, nous aurons à travailler. Merci.

Nous passons au rapport suivant :

**\* Raportu n° 258 : Quadru generale d'organizzazione é di u seguiti di i riunioni publichi di l'Assemblea di Corsica.**

---

<sup>1</sup> Délibération N° 21/118 AC

\* **Rapport n° 258** : Cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, pourquoi un tel rapport sur ce sujet ? Il s'agit de revoter en fait les conditions qui nous permettent de nous réunir dans le contexte que nous connaissons maintenant depuis 18 mois, à la suite de la crise sanitaire et de façon à assurer la continuité des pouvoirs publics dans le respect des normes de sécurité. Les différentes lois successives, complétées évidemment par des décrets, des ordonnances, ont institué un régime dérogatoire qui vise à faciliter les réunions des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs commissions.

C'était en substance l'argument que j'évoquais tout à l'heure pour essayer de répondre à M. BENEDETTI.

Donc, ce cadre de travail était applicable à la Collectivité au titre de son statut particulier et notre Assemblée, dans une délibération du 24 avril 2020 et du 30 juillet 2020, a repris ces modalités générales, en les assortissant de précisions relatives à l'utilisation de la visioconférence.

Donc, on a un mode d'organisation mixte qui a été mis en œuvre par l'Assemblée et que nous avons expérimenté, ceux qui étions déjà là, et qui a bien fonctionné globalement, avec une interconnexion entre l'hémicycle et les lieux privés ou publics où étaient localisés les conseillers qui ne pouvaient pas venir dans cet hémicycle.

Dans cet esprit, et sachant que les mesures dérogatoires précitées qui nous sont applicables ont, dans leur majorité, été prorogées jusqu'au 30 septembre prochain, nonobstant la levée de l'état d'urgence sanitaire, ce que j'ai dit en préambule, et nous attendons les déclarations encore à venir et les votes à venir, il nous appartient aujourd'hui de maintenir la mise en œuvre de ces dispositions, en renouvelant tout simplement les modalités d'organisation et de fonctionnement appropriées à nos réunions.

Est-ce que je dois lire l'ensemble des dispositions ? Tout le monde les a eues, je pense que vous les avez intégrées pour ceux qui êtes nouveaux.

Nous pourrions être amenés, en fonction évidemment de la recrudescence de l'épidémie, d'avoir recours à la visio. Aujourd'hui, nous avons tous préféré faire en sorte, ce n'était pas gagné encore avant-hier après-midi, lorsque j'ai appelé les têtes de listes, pour l'organisation de cette séance, comme c'était une séance d'installation,

et d'ailleurs nous n'avons même pas voté le cadre que je vous soumetts en ce moment même, nous avons même envisagé que le teams était compliqué, pas possible, il fallait être ici, et nous avons envisagé de basculer, le cas échéant, dans les deux salles adjacentes, la 2 et la 5. Et puis finalement, par le jeu des absences de certains conseillers, nous avons pu aujourd'hui intégrer tout le monde au sein de cet hémicycle, sous des conditions particulières, bien sûr, mais c'est une très bonne chose. Et, je remercie l'administration pour tout le mal qu'elle s'est donnée à mettre en place ce dispositif.

Voilà. Est-ce qu'il y a des questions sur ce cadre général ?

**M. Pierre GHIONGA**

Mme la Présidente, merci de me donner la parole.

Qu'en est-il dans les bureaux ? Est-ce que dans les bureaux on respecte la distanciation ? Non ! Alors, on nous demande de respecter la distanciation ici, dans les bureaux, on fait n'importe quoi. Donc, il faut être un peu logique. Moi, je suis pour une réunion en présentiel, avec le masque, et chacun prend ses responsabilités quant au vaccin. Ou alors, si on ne veut pas faire de présentiel, on impose le doublement de nombre de bureaux par groupe. Voilà, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous m'interpellez, donc je vous réponds. Pour ce qui est des locaux de l'Assemblée de Corse et des bureaux de la Présidence de l'Assemblée de Corse, il n'y a aucun problème, de ce que j'ai pu voir en circulant dans le bâtiment, les règles étaient respectées et nous avons le masque.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

M. GHIONGA évoque les bureaux des différents groupes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pardon, il a dit dans les bureaux, donc je ne savais pas qu'il s'agissait des bureaux des groupes.

C'est à chacun de respecter les règles en vigueur et d'appliquer les règles en vigueur, sinon il faut faire du distanciel, y compris avec les attachés de groupes et l'ensemble des groupes. Les murs ne sont pas de toute manière extensibles, la superficie n'est pas extensible, donc ce sont nos comportements qui doivent changer, c'est compliqué mais nous y sommes tous soumis et nous devons montrer l'exemple.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce deuxième rapport ? Non.

Donc, avis de l'Exécutif. M. le Président, je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avis favorable. Merci

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, nous allons soumettre au vote ce rapport. Cette fois, on peut faire un vote par groupe. Il faut que vous rapportiez la position de tous vos membres.

Vous n'êtes pas Présidents de groupes à ce stade, vous êtes têtes de listes, donc chaque tête de liste donne la position de son groupe, mais indique s'il y a un vote différent, il peut y avoir aussi au sein de certain groupe une divergence de vue, à ce moment-là vous la précisez, c'est tout, et on va gagner du temps. Merci.

**M. Jean BIANCUCCI**

Chez nous il y a unanimité, bien entendu, nous sommes favorables. (groupe « Fà populu in seme »)

**M. Laurent MARCANGELI**

Vous le savez, vous avez pu constater que mon collègue et ami Pierre GHIONGA a exprimé son point de vue, que je comprends et que je défends, on a parlé de cela en commission permanente hier, c'est un grand problème pour les services de l'Assemblée d'organiser la vie des groupes dans leurs bureaux, et je pense au premier d'entre eux, à savoir celui de « Fà Populu In seme » où 32 élus siègent.

D'ailleurs j'en profite, Mme la Présidente, puisque personne ne l'a mentionné, je souhaite la bienvenue aux 11 nouveaux élus qui n'étaient pas là avec nous le 1<sup>er</sup> juillet et qui sont ici parmi nous, à la faveur de l'élection des conseillers exécutifs.

Donc, je laisse chacun des membres de mon groupe libres de leur vote, mais moi, en ce qui me concerne, vue le travail qui est effectué, et je sais à quel point il est difficile d'organiser la vie de notre institution depuis que le Covid a fait son apparition, à titre personnel, je vote pour et je demande à mon groupe de voter pour, mais en revanche, il faut que ceux qui sont sur une autre position le fasse savoir.

**M. Pierre GHIONGA**

Abstention pour moi. (groupe « Un soffiu novu »)

**M. Laurent MARCANGELI**

Les autres sont pour (groupe « Un soffiu novu »)

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

En l'état et bien qu'il y ait des réserves que l'on pourrait exprimer ou des débats qui seront introduits en temps et en heure, à ce stade pour à l'unanimité. (groupe « Avanzemu »)

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour. (groupe « Core in fronte »)

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Un moment de recueillement : un vote à l'unanimité, moins un.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Voici les résultats du vote :

**POUR : 62 « Fà populu in seme », + « Un soffiu novu » (16), + « Avanzemu », + « Core in Fronte » :**

**ABSTENTION : 1 (Pierre GHIONGA du groupe « Un soffiu novu »)**

**Le rapport N° 258 est ADOPTÉ à la majorité<sup>2</sup>**

Rapport suivant :

**\* Raportu n° 260 : Disignazione di i secretarii di seduta di l'Assemblea di Corsica.**

---

<sup>2</sup> Délibération N° 21/119 AC

\* **Rapport n° 260** : Désignation des secrétaires de séance de l'Assemblée de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, le règlement intérieur de l'Assemblée prévoit la désignation à la représentation proportionnelle de trois secrétaires qui ont notamment pour fonction, avec l'assistance bien évidemment de l'administration, de procéder à l'appel nominal, vous l'avez vu tout à l'heure, de recenser les demandes de prises de paroles, et c'est très utile, je le précise, je n'ai jamais été en situation d'être à ce pupitre, et c'est vrai que ce n'est pas évident de repérer les gens qui demandent la parole, de dépouiller les scrutins, ça on l'a déjà constaté le 1<sup>er</sup> juillet, et de prendre note également des votes et de contresigner les procès-verbaux.

Donc, ce sont des personnes qui auront une fonction importante et qui m'assisteront dans la conduite de cette Assemblée.

Donc, nous allons demander aux groupes, qui ne sont pas encore constitués, aux différentes formations politiques, de nous faire des propositions, des candidats. Il faudrait qu'il y ait parité, il pourrait y avoir 2 hommes et 1 femme parmi ces 3 secrétaires, comme quoi je suis pour la parité dans l'autre sens aussi. Donc normalement, 2 pour la majorité et 1 pour l'opposition.

M. MARCANGELI, je vous en prie.

**M. Laurent MARCANGELI**

Nous ne présentons pas de candidature et nous voterons pour ceux qui se dévoueront pour occuper cette tâche.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Pas de candidature ? Non.

Donc, je demande au groupe majoritaire de nous donner...

**M. Hyacinthe VANNI**

D'abord bien vérifier qu'il n'y ait pas de candidatures dans les autres groupes...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Non, on n'est pas candidat, on n'aura pas la rigueur et la dévotion pour ce pèlerinage.

**M. Hyacinthe VANNI**

Donc, on va se dévouer, même si c'est agréable d'être à côté de la Présidente, je pense Don Joseph LUCCIONI, Lisa FRANCISCI et Sandra MARCHETTI.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, je soumetts à votre approbation cette proposition. J'interroge les têtes de listes.

Je rappelle la proposition : **Don Joseph LUCCIONI, Lisa FRANCISCI et Sandra MARCHETTI.**

On procède au vote.

**M. Jean BIANCUCCI** : Favorable. (Fà populu in seme)

**M. Laurent MARCANGELI** : Favorable. (Un soffiu novu)

**M. Jean-Christophe ANGELINI** : Non-participation. (Avanzemu)

**M. Paul-Félix BENEDETTI** : Ils sont adoubés. (Core in fronte)

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien. Je crois quand même qu'on peut les applaudir.

**(Applaudissements).**

**Voici le résultat du vote :**

**POUR : 55 « Fà Populu In seme », « Un Soffiu Novu », « Core in Fronte ».**

**NON-PARTICIPATION : 8 « Avanzemu ».**

**Le rapport N° 260 est adopté<sup>3</sup>**

---

<sup>3</sup> Délibération N° 21/120 AC

En fait, c'est un système de turnover, d'après ce que j'ai compris, ils ne siègent pas tous les trois en même temps à mes côtés. Vu le caractère un peu fastidieux de la tâche, il pourra y avoir un turnover entre eux.

Merci, une bonne chose de faite.

Nous passons au rapport suivant :

\* **Rapport n° 263** : **Custituzione di i gruppi pulitichi di l'Assemblea di Corsica.**

\* **Rapport n° 263** : Constitution des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur, les groupes politiques de l'Assemblée de Corse se constituent moyennant un effectif minimal de trois conseillers.

Vous trouverez ci-joint, vous l'avez reçu, le formulaire. Est-ce que tout le monde a répondu ? Il faut bien vérifier la dénomination des groupes, parce que j'ai cru comprendre que des fois entre la liste, le parti, l'ancienne mandature, les choses évoluent un peu.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Il s'agit bien de « Fà Populu Inseme ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, « **Fà Populu Inseme** » : le Président : **M. BIANCUCCI Jean.**

Les membres sont : Mmes et MM. ACQUAVIVA Jean-Félix, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIARELLI-LUZI Vannina, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FRANCISCI Lisa, FILIPPI Petru Antone, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GIABICONI Jean-Charles, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI, Don Joseph, MARCHETTI Sandra, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SANTUCCI Anne-Laure, SORBA François, SAVELLI Joseph, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe.



« **Un soffiu novu - Un nouveau souffle pour la Corse** » : le Président : **M. MARCANGELI Laurent.**

Les membres sont : Mmes et MM. BICCHIERAY Didier, BOZZI Valérie, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, GHIONGA Pierre, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, TERRIGHI Charlotte.

« **Core in Fronte** » : le Président : **M. BENEDETTI Paul-Félix.**

Les membres du groupe sont: Mmes et MM. ARENA Jean-Baptiste, BATTESTINI Serena, BRANCA Marie-Claude, PIETRI Véronique, QUASTANA Paul.

« **Avanzemu** » : le Président : **M. ANGELINI Jean-Christophe.**

Les membres du groupe sont : Mmes et MM. BORROMEI Vanina, LE BOMIN Vanina, LUCIANI Saveriu, POLI Antoine, POLI Pierre, TIBERI Julia.

Est apparentée du groupe : Mme GIACOMETTI-PIREDDA Josepha.

Je dois maintenant vous demander de prendre, tout simplement, de la constitution de ces 4 groupes.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la constitution des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.<sup>4</sup>**

Nous en avons convenu hier en commission permanente organisationnelle, le Président de l'Exécutif, concernant l'ordre du jour avait demandé une petite modification, on va examiner donc le rapport n° 249.

## AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE

\* **Raportu n° 249 : Delegazione d'attribuzioni di l'Assemblea di Corsica à u Cunsigliu Esecutivu di Corsica e à u so Presidente.**

\* **Rapport n° 249 : Délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président.**

<sup>4</sup> Délibération N° 21/121 AC

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y avait un caractère d'urgence avéré aussi. M. le Président, je vous passe la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, c'est un rapport qui un reprend, en son contenu, pratiquement à l'identique, sauf quelques aménagement mineurs, la délégation d'attribution qui m'avait été consentie par votre Assemblée dans le cadre de la mandature précédente. Donc, je ne reviens pas sur le fond de ces délégations.

Simplement un mot pour expliquer les raisons pour lesquelles j'ai sollicité hier en commission permanente que ce rapport soit évoqué dès ce matin, tout simplement parce qu'il aurait dû être sans doute inscrit lors de notre séance inaugurale, mais que celle-ci avait, comme d'habitude, un certain caractère de solennité, et que donc il était un peu difficile de clôturer la session, après les différents discours et l'émotion qui est attachée, par l'examen d'un rapport technique comme celui-ci.

Le fait que nous n'ayons pas encore statué sur ce rapport et notamment que l'Assemblée de Corse, sous réserve de son vote bien sûr, ne m'ait pas encore confié ces attributions, paralyse un certain nombre d'actes au quotidien, et notamment, par exemple, des discussions qui doivent être menées dans le cadre d'attribution de marchés, ou tout simplement des notifications de marchés publics, par exemple.

Donc, je pense que même un jour ou quelques heures gagnés par rapport à cette nécessité de remettre en marche la machine administrative, sont un jour ou quelques heures importants.

Je précise que dès que ce rapport aura été débattu et, je l'espère, voté par cette Assemblée, il sera transmis sans attendre, au contrôle de légalité pour que celui-ci puisse viser le rapport et que dans les heures à venir, je puisse procéder aux différents actes de la vie courantes qui sont indispensables au fonctionnement normal de l'institution.

Dernier mot important, qui dit délégation, dit contrôle, c'est rappelé dans le rapport. Ce contrôle s'exerce sous deux formes, une forme générale, une forme plus particulière. La forme générale c'est qu'il y a un compte rendu de l'exécution du mandat qui est fait de façon exhaustive, trimestrielle devant votre Assemblée. Et, une

forme un peu plus particulière pour les attributions visées aux points 19, 20 et 23 qui imposent une information sans délai, donc y compris dans un délai beaucoup plus court que celui de 3 mois, ceci pour permettre à votre Assemblée de vérifier que les délégations qu'elle confie au Président du Conseil exécutif de Corse, le sont conformément à la volonté de l'Assemblée de Corse et à la délégation qu'elle a entendu organiser, sous réserve de votre vote.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous allons procéder au vote par appel nominal...

Pardon, est-ce qu'il y a des prises de parole ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Attendez, Présidente, on est sur le 249 ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur le fond, nous y sommes favorables, sur la forme, un mandat unilatéral d'une ligne de trésorerie de 80 M€, je trouve que c'est quelque chose d'important ? parce que ça peut être une ligne de trésorerie qui peut être transformée en un prêt courant pour résorber un problème de structuration du budget. Moi, je trouve que c'est quelque chose de très conséquent.

Moi, j'aimerais qu'on limite la trésorerie à 25 M€ et que, pour des sommes supérieures, l'Assemblée de Corse soit consultée, sinon nous nous abstiendrons.

**M. Jean BIANCUCCI**

Pour connaître un peu ce problème, et aussi avoir été sollicité par des entreprises, sachant que, vous le savez, beaucoup d'entreprises, notamment de travaux publics, sont dépendantes du volume qui est proposé par la Collectivité de Corse, mais aussi et surtout par le fait que, je crois savoir qu'il y a des marchés liés au transport des élèves au mois de septembre, donc il y a une urgence. Au fait aussi que nous sommes prêts, quant à nous, à travailler au mois d'août pour qu'il n'y ait aucun problème à ce niveau-là. S'il faut réunir la commission d'appel d'offres, s'il faut œuvrer pour que ces difficultés soient aplanies, nous sommes prêts à le faire.

Ce qui veut dire que nous sommes, bien entendu, extrêmement favorables. Je crois que c'est une pratique aussi de la Collectivité, et ça s'impose. On ne voit pas comment on pourrait faire autrement.

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme la Présidente. Je suis totalement d'accord avec ce qu'a dit M. BENEDETTI, pour notre part nous ne participerons pas au vote.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Sur le principe de réunion rapide de la commission d'appel d'offres, parce que la commande publique, pour des raisons évidentes, a été organisée en mode dégradé, notamment du fait de la campagne électorale et de la séquence longue qui l'a accompagné, on est d'accord.

Sur la ligne de trésorerie, moi je pense que le Conseil exécutif devrait nous faire tenir, d'une part la nature des marchés en cours d'exécution pour fait écho aux propos de Jean BIANCUCCI, et d'autre part le montant ou les montants qui doivent être mobilisés ou qui doivent continuer d'être exécutés, à l'aune donc de ces mêmes marchés, pour qu'on en ait une photographie.

Effectivement, je n'étais pas membre de la commission d'appel d'offres par le passé, mais le montant qui a été avancé me paraît excessif, y compris si on devait inclure des marchés lourds tels que les transports scolaires, etc.

Donc, que l'on ouvre une perspective en matière de trésorerie, d'un montant raisonnable, bien sûr ; que l'on réunisse sans délais la commission d'appels d'offres, y compris durant le mois d'août, pour donner une respiration à la commande publique, pas de difficultés ; mais qu'on ouvre la possibilité, et ça n'est à ce stade qu'une possibilité théorique, intellectuelle, alors même que l'on doit par ailleurs voter demain et le compte administratif et le compte de gestion, sans avoir eu beaucoup de recul, donc une possibilité d'articulation avec tout ceci, paraît effectivement prématuré au regard du montant avancé.

Donc voilà, un vote favorable quant à la CAO, mais une réserve forte quant à ce principe-là.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président, vous voulez-vous exprimer ?

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Oui, je vais donner quelques éléments d'explication qui, je l'espère, convaincront les réticents ou celles et ceux, ceux en l'espèce, qui ont fait part leurs réserves.

Il y a deux choses distinctes, il y a l'urgence qui s'attache à solder un certain nombre de dépenses courantes ou à poursuivre des procédures en cours, et dans ce cas de l'urgence, il y a effectivement les marchés de transports scolaires qui ont pris du retard, notamment parce qu'ils ont fait l'objet de contentieux précontractuels devant le juge administratif contentieux qui au demeurant ont été gagnés par la Collectivité de Corse, mais cela a induit un retard dans leur rétro-planning et l'objectif est, bien sûr, sous réserve de l'issue favorable des procédures d'attribution, d'être en situation pour la rentrée scolaire de proposer un service de transport partout en Corse.

C'est un objectif sur lequel nous ne pouvons bien sûr que nous entendre, me semble-t-il. Et, ça implique que l'on aille très vite, les heures et les jours à venir reprendre la procédure en cours, tenir un CAO, je l'annonce, je l'ai dit hier en commission permanente, très probablement le 10 août. Donc, pour les membres de la CAO, qui auront à y participer, j'attire leur attention sur la nécessité sans doute de faire une petite entorse aux vacances qui pourrait être la règle à ce moment-là, mais c'est indispensable pour respecter le calendrier. Donc ça, je crois, que c'est nécessaire.

Sur la ligne de trésorerie, ça fait partie des choses, je dirai, où on a augmenté.

Très simplement, d'abord m'adressant à Paul-Félix BENEDETTI, je ne vais pas tirer sur une ligne de trésorerie pour modifier les équilibres budgétaires. Le problème que l'on a, ce n'est pas un problème de budget, c'est un problème de trésorerie de la Collectivité de Corse. 60 M€, c'était ce qui avait été voté à l'unanimité et qui a été appliqué sans aucune difficulté lors de la mandature précédente, ce sont les besoins habituels en trésorerie, dans un contexte budgétaire qui est un contexte budgétaire extrêmement contraint.

C'est donc la respiration au quotidien de la trésorerie de la Collectivité de Corse.

On est passé de 60 à 80, pourquoi ? Je vous le dis, c'est en rapport avec le rapport que l'on va voter tout à l'heure. On a un fractionnement de la DCT qui nous prive de 30 M€ de trésorerie que normalement on doit toucher, et que l'on touche, depuis 1989, au mois de mars. Le préfet, vous le savez, ça fera l'objet d'un rapport, a

décidé de fractionner et de payer 157 € en mars et 30 M€ au dernier trimestre. Ces 30 M€ font défaut à notre trésorerie, on passe la ligne de trésorerie de 60 à 80 M€, étant précisé qu'il y a une restitution. Et je pense que depuis décembre 2015, la commission des finances, votre Assemblée, ont toujours été informées strictement, y compris de l'évolution des lignes de trésorerie. Je ne suis pas connu pour être dispendieux en la matière ou pour me livrer à des acrobaties, j'ai besoin, le Conseil exécutif, la Collectivité de Corse, ont besoin de cette ligne de trésorerie, à concurrence de 80 M€, pour pouvoir fonctionner de façon normale, et le recours à ces lignes de trésorerie se fera sous le strict contrôle de l'Assemblée de Corse.

J'espère que ces explications vous auront convaincus par rapport à vos réserves. Mais en tout cas j'insiste beaucoup sur la nécessité de maintenir ce seuil.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Donc sur ces explications, nous allons procéder au vote et, comme je le disais tout à l'heure, de manière un peu trop précipitée, c'est un vote par appel nominal.

**M. Don Joseph LUCCIONI** secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Ont voté POUR (32) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**Se sont abstenus (6) : Mmes et MM.**

Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA.

**Non-participation (25) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI.

**Mme Christelle COMBETTE**

Excusez-moi, Mme la Présidente, j'ai été appelée, malheureusement je m'étais absentée au moment de l'appel, je voulais préciser que pour Santa DUVAL dont j'ai le pouvoir et moi-même, nous faisons une non-participation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je rappelle que l'on ne doit pas sortir de l'hémicycle au moment des votes. Voilà, je me permets de le rappeler. Donc, cette fois est la première et la dernière, c'est une exception, mais normalement le vote ne peut pas être pris en compte.

**M. Laurent MARCANGELI**

Mme la Présidente, dans chaque Assemblée, parfois on peut se tromper et ensuite on va voir le secrétariat général pour le dire et pour modifier le vote, c'est une règle de toute Assemblée.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce n'est pas une règle que j'ai lue dans notre règlement intérieur. Aujourd'hui, je viens de dire que ça sera une exception et ça restera comme un exemple, une exception, comme ça tout le monde retiendra pour la suite : au moment des votes, on ne sort pas.

**M. Jean BIANCUCCI**

Mme la Présidente, il y a juste un seul cas, c'est quand quelqu'un se trompe, c'est arrivé, et à ce moment-là on rectifie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, voici les résultats du vote :

**POUR : 32 « Fà populu in seme »**  
**ABSTENTIONS : 6 « Core in Fronte »**  
**NON-PARTICIPATIONS : 25 « Un soffiu novu » + « Avanzemu ».**

**Le rapport N° 249 est ADOPTE.<sup>5</sup>**

Nous avons le temps d'examiner le rapport suivant :

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

\* **Raportu n° 261 : Custituzione di e cummissione di l'Assemblea di Corsica.**

\* **Rapport n° 261 : Constitution des commissions de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous avons le temps d'examiner les propositions qui ont été faites à l'époque par les différents têtes de listes et désormais Présidents de groupes, pour la représentation dans les commissions de l'Assemblée.

Je rappelle que, vous avez tous eu le rapport, tous les groupes ont travaillé sur cette question-là, puisque nous avons reconduit notre règlement intérieur, les commissions n'ont pas été modifiées.

Je vous demande une demi-heure d'attention, et ensuite nous ferons la pose.

Donc, nous avons trois commissions organiques, avec évidemment un Président, un Vice-président et un rapporteur.

Les commissions organiques, je les rappelle quand même : la commission des finances et de la fiscalité qui travaille sur les finances de la Collectivité, le projet de budget, le budget supplémentaire, les décisions modificatives, l'exécution et le contrôle du budget, le compte administratif..., bref toute la matière financière, fiscale également, la question du patrimoine immobilier de la Collectivité, et également la planification et les programmes contractualisés avec l'État et l'Union européenne, donc c'est la partie fonds structurels que j'évoquais tout à l'heure.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 21/122AC



Ensuite, nous avons en commission organique la commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Elle couvre un périmètre quand même très large : l'agriculture, le développement rural, le tourisme, l'industrie, le commerce, l'artisanat, forêt, pêche et aquaculture, énergie, télécommunications et technologies de l'information, les transports, à la fois l'organisation et les infrastructures, la revitalisation de l'intérieur, l'urbanisme, les aménagements évidemment urbains, les équipements communaux, intercommunaux, l'environnement, les incendies, le traitement des déchets...

Il faudrait demander à ce que l'on fasse moins de bruit en tribune et surtout devant parce que ça fait caisse résonance, en fait.

Les questions d'observation statistique, de la conjoncture économique, les questions de croissance et d'emploi également.

Ensuite, la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé publique, qui elle couvre les thématiques suivantes : tout le système éducatif, toute la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, le patrimoine, la langue et la culture corses, l'audiovisuel, la politique de la jeunesse, les sports, l'habitat et le logement social, l'action sociale et la santé et l'égalité femmes/hommes.

Voilà pour les commissions organiques.

Ensuite, vous avez 6 commissions thématiques, qui elles sont composées de 14 membres...

Alors, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, excusez-moi, les commissions organiques sont désignées à la représentation proportionnelle au plus fort reste, elles sont composées de 21 membres.

Pour ce qui est des commissions thématiques, elles sont composées de 14 membres, elles sont désignées dans les mêmes conditions. Nous avons la commission de contrôle, la commission des compétences législatives et réglementaires (conformément à l'article 21 du règlement), la commission chargée de la problématique de la violence en Corse (article 22), la commission des affaires européennes (article 23), la commission pour l'évolution statutaire de la Corse (article 24), et la commission des politiques de Santé.

Alors, chaque commission se réunira ensuite sous la présidence de son doyen d'âge, une fois qu'on les aura désignés, donc ça pourra être fait pendant la pause. Vous pourrez vous réunir sous l'autorité de votre doyen. Elle va désigner son

bureau qui est composé, comme je le disais tout à l'heure, d'un(e) président(e), d'un(e) vice-président(e) et d'un(e) rapporteur(e) général(e).

Elle peut désigner aussi, dans certains cas, pour des sujets particuliers, des rapporteurs vraiment spéciaux. Cela peut exister aussi.

Voilà, il serait bon que l'on désigne tous nos bureaux de commissions aussi aujourd'hui.

Mais avant la désignation du bureau, je vais vous faire part des propositions qui ont été faites par les groupes.

Je vais vous donner les propositions par type de commission, pour les trois commissions organiques.

Apparemment, « Fà Populu in seme » a envoyé ses propositions, « Un soffiu novu/un nouveau souffle pour la Corse » également, « Avanzemu » également et « Core in fronte » par encore, je ne les ai pas... C'est parfait, tout le monde a fait parvenir ses propositions.

Alors, concernant la **commission des finances et de la fiscalité** :

« Fà Populu in seme », 11 membres : **Jean BIANCUCCI, Anna-Maria COLOMBANI, Lisa FRANCISCI, Jean-Charles GIABICONNI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI et Hyacinthe VANNI.**

« Un soffiu novu », 5 membres : **Valérie BOZZI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Jean-Martin MONDOLONI et Jean-Louis SEATELLI.**

« Avanzemu » : **Jean-Christophe ANGELINI et Pierre POLI.**

« Core in Fronte », la proposition vient d'être faite, ce serait : **Serena BATTESTINI et Paul-Félix BENEDETTI.**

Si j'en crois les éléments que me transmettent les services, en fait, il resterait encore un poste à pourvoir pour « Core in fronte ». Donc, il y aurait un poste à pourvoir, ce n'est pas 2/2/2, votre représentation dans les trois commissions. En fait, au regard de la répartition des autres groupes, normalement, pour vous, dans cette commission, vous avez 3 représentants (commission des finances).

Je vais jusqu'au bout pour que vous ayez tous les éléments de l'allocation de vos membres. On a 3 dans la commission des finances pour vous, 1 poste à pourvoir en commission du développement économique et 2 pour la commission de l'éducation et de la culture. C'est sur le deuxième où vous n'en avez qu'un et sur la première, il faut rajouter quelqu'un.

Donc, vous nous dites qui on doit faire « glisser » de la commission de la culture à la commission des finances.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Les commissions, elles ont un nombre équivalent. Nous, on est 2/2/2. Vous vous trompez de groupe. Ça, c'est la répartition pour un groupe à 8, le groupe du dessus.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

En fait, en fonction de ce que fait chaque groupe, on a une répartition qui évolue aussi. Il se trouve que le groupe de M. MARCANGELI « Un soffiu novu » a choisi de mettre 5 membres dans la commission des finances et du coup, ça a des répercussions sur le reste.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Il y a une proportionnelle. Combien il y a de membres à la commission des finances ? 21. Sur 21, il nous en vient 2. Vous pouvez faire le calcul que vous voulez, proportionnelle au plus fort reste, il nous en vient 2 et on en prend 2.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

En fonction des choix qui ont été faits par les autres groupes, je peux demander à l'administration de vous expliquer techniquement, un peu mieux que je ne saurais le faire.

M. QUASTANA a la parole.

**M. Paul QUASTANA**

Juste une question, combien y a-t-il de membres ? Est-ce que les 3 commissions ont le même nombre de membres ? Dans les trois commissions à la proportionnelle, on en a 2 partout, pas 3 ni 5.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui demande la parole ? M. LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci.

C'est mathématique : 21 membres ; proportionnalité, je ne vois pas de quelle façon ça peut être modifié d'une commission à l'autre.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vais laisser M. le secrétaire général vous expliquer.

**M. Serge TOMI**, Secrétaire général de l'Assemblée de Corse

Avec votre autorisation et de manière exceptionnelle, mais une précision en effet d'ordre technique.

Vous avez 3 commissions à 21 membres. Chacun et chacune d'entre vous (63) doit être membre d'une et d'une seule commission organique. Quand vous avez des groupes qui ne sont pas divisibles par 3, il est évident que vous ne pouvez pas diviser vos élus selon les commissions de manière équitable.

Quand vous êtes un groupe à 6, vous pouvez faire 2/2/2 ; quand vous êtes un groupe à 32, vous ne pouvez pas diviser 32 par 3, donc savez 11/11/10. Quand vous êtes un groupe à 17, ça va faire 5/6/6 ou 6/5/6 et ainsi de suite. Mais il faut arriver pour chaque commission à une colonne au total de 21.

La seule solution qui apparaisse, c'est dans l'ordre du tableau, les groupes les plus importants choisissent dans quelle commission ils utilisent 11/11/10, par exemple pour le groupe de la majorité, ou 11/10/11 et ainsi de suite. Mais au final, il est évident que plus on descend dans l'ordre des groupes, plus ils sont tributaires du nombre de postes à pourvoir, sauf accord entre groupes pour modifier cela. Mais on ne peut pas parce que si chacun positionne, il peut y avoir trop plein dans certaines commissions et pas assez et dans ce cas-là, vous avez des commissions qui ne sont plus à 21 membres toutes les 3.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Il n'y a aucune règle. Là, il y a marqué « scrutin proportionnel intégrale ». On est 6, le quotient électoral, c'est 3,  $3 \times 2 = 6$ , j'ai droit à  $2 \times 3 = 6$ . C'est comme ça.

Maintenant, la répartition, la logique, c'est qu'un groupe puisse être au minimum 2 pour se suppléer, se remplacer, faire un apprentissage commun. Ça me semble la plus logique. C'est au groupe de la majorité qui a 32 membres de se répartir pour permettre... Nous, on ne bougera pas. C'est 2/2/2, sinon on ne peut pas travailler. C'est logique, je n'invente pas une blague, je ne fais pas de l'obstruction, je vous fais une affirmation.

Pourquoi ça va tomber sur nous de nous expliquer que le quotient, il tombe sur rien. Non ! Et que vous le fassiez au plus fort reste ou bien à la plus forte moyenne, on est à 2 parce qu'on a reste = 0.

Donc, faites un arbitrage pour que ceux qui ont 5,6 ou 7 représentants ou 10, ils en laissent 1. On ne va pas le laisser nous, quand même !

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est la fin de la matinée, on va essayer d'échanger tout aussi sereinement que nous l'avons fait jusqu'à maintenant, avant d'aller déjeuner et se reposer un peu pour ceux qui le pourront.

L'explication a été donnée. On arrive effectivement sur quelque chose qui ne convient pas. Nous, en amont, on a demandé suffisamment tôt pour essayer d'identifier les difficultés qui pouvaient subvenir.

Effectivement, maintenant cela ne relève pas de la présidence de l'Assemblée, ça relève des groupes et des propositions que vous faites. Ensuite, la seule solution, ce n'est pas une question de dire « c'est une affirmation » ou « j'ai droit à ci ou à là ». La question n'est pas là, la question, c'est que, au regard de ce qu'ont proposé les groupes « Fà populu », « Un soffiu novu » et « Avanzemu » où les propositions étaient arrivées antérieurement, il reste 3 postes à pourvoir sur la commission des finances et 1 seul sur la commission du développement et 2 pour le dernier.

La question, d'après ce que je comprends de votre intervention, je ne porte pas de jugement sur vos arguments, vous souhaitez avoir 2/2/2 et vos arguments

peuvent être tout à fait recevables sur le fait d'être au moins 2 dans une commission, etc.

Du coup, maintenant, la balle est dans le camp des autres groupes. Est-ce que les autres groupes sont prêts à faire des modifications ? Et ce n'est pas à la présidente de réaliser ceci.

**M. Laurent MARCANGELI**

Le groupe majoritaire aussi peut faire un geste...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Point d'ordre !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président de l'Exécutif, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il ne s'agit pas pour le Conseil exécutif de s'immiscer dans une discussion qui concerne l'Assemblée de Corse.

Simplement, rappeler dans les éléments du débat, que ce type de discussion usuellement, c'est traité notamment à travers une suspension de séance qui permet de corriger l'application de la règle, si elle arrive à des conséquences qu'un groupe ou plusieurs trouvent anormale. C'est ce qu'on avait fait lors de mandatures précédentes. Première remarque.

Deuxième remarque, pour qu'il y ait tous les éléments du débat, je souhaiterais réaffirmer à ce stade, au moment où les groupes présentent leurs candidats ou leurs représentants au sein des commissions, la proposition politique que nous avons faite d'un commun accord avec vous, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, qui est dans la continuité de la déclaration que j'ai pu faire lors de notre séance d'installation et de mon discours de prise de fonction, tenant notamment aux différentes façons d'essayer d'impliquer au mieux l'ensemble des groupes représentés au sein de l'Assemblée de Corse dans le fonctionnement des institutions.

Cette proposition n'épuisera pas le débat et nous pourrions éventuellement avoir d'autres sujets de discussion. Mais parmi les propositions que j'avais faites, certaines relèvent du court terme à venir dans les semaines à venir. Par exemple, la discussion sur le règlement a vocation à reprendre au sein de ce document un certain

nombre de propositions que nous pourrions faire, Conseil exécutif, Assemblée de Corse, pour fluidifier nos relations et renforcer l'efficacité de notre travail, notamment dans des dossiers qui sont stratégiques et essentiels. Ça, c'est la première proposition.

La deuxième proposition, c'était celle relative à la volonté de proposer à l'opposition ou aux groupes nationalistes qui ne soutiennent pas de façon systématique la majorité, la nuance est importante au plan politique, d'exercer une présidence de commission. Je tiens à formaliser à nouveau cette offre au moment où vous allez, vous, Assemblée de Corse, statuer sur la composition de ces commissions. Je tiens à la formuler. Elle a été faite lors de mon discours, réitérée hier lors de la commission permanente et je tiens à la formuler à nouveau dans le cadre de la séance publique d'aujourd'hui.

Vous avez rappelé, Mme la Présidente, qu'il y a des commissions organiques et des commissions non organiques, et 13 commissions ad hoc. Je laisse de côté les commissions ad hoc. Comme leur nom l'indique, elles ont été créées par rapport à des problèmes précis dans le cadre de la réflexion qui sera celle de l'Assemblée de Corse et, je l'espère, de notre réflexion partagée. Nous aurons à décider ensemble si nous supprimons des commissions ad hoc, si nous les réorganisons, si nous en créons de nouvelles, etc. C'est le travail qui est devant nous.

A partir du moment où c'est un travail de fond qui impose une réflexion sur l'efficacité du travail qui a été mené et sur la hiérarchisation des priorités, je considère qu'on ne parle pas à ce stade-là de proposer à l'opposition ou aux groupes qui ne soutiennent pas la majorité, la présidence d'une commission ad hoc puisqu'elles sont par définition éphémères.

Il y a ensuite les 3 commissions organiques. Comme leur nom l'indique, ce sont des commissions qui sont structurellement instituées par le règlement intérieur qui fixe la composition. Je pense qu'elles ont vocation à être présidées par des membres de la majorité dans un souci de cohérence.

Reste la question des vice-présidences. La vice-présidence est une façon de partager la responsabilité et je pense, nous en avons discuté avec la Présidente de l'Assemblée, qu'il serait de bon ton, puisqu'il y a 3 groupes de l'opposition, qu'une vice-présidence de chaque commission organique soit proposée aux groupes qui ne soutiennent pas la majorité. Ça, c'est le premier volet de la proposition sur les commissions.

Le deuxième volet, c'est celui de la proposition d'une présidence de commission sur les commissions non organiques. Il y en a certaines qui sont soumises à discussion. On a vu la discussion en commission statutaire, en commission des

compétences législatives et réglementaires. Il y en a d'autres qui sont structurantes de notre raisonnement politique et qui me semblent être une offre politique sérieuse.

Je prends le premier exemple : la commission de contrôle des agences, offices et satellites, ainsi que tout autre organisme au capital duquel la CDC participe ou auquel elle finance. Je souhaite que cette commission qui est une commission de contrôle, dont les prérogatives d'ailleurs peuvent être discutées dans le sens de l'élargissement, soit confiée à l'opposition. C'est une proposition que je fais aujourd'hui officiellement et que je reformule.

Deuxièmement, il y a, par exemple, la commission des affaires européennes. Ça a été dit tout à l'heure, le Conseil exécutif s'est prononcé défavorablement sur l'idée d'une fusion pour plusieurs raisons : parce que c'est une commission historique, c'est une commission qui a été un marqueur politique et parce que c'est une commission qui est importante dans le cadre de l'ouverture européenne est méditerranéenne. Je souhaite proposer cette commission aux groupes qui ne sont pas aujourd'hui dans la majorité.

Enfin, il y a la commission en charge de la problématique de la violence ou des violences sur laquelle un travail a été initié, qui fait écho à beaucoup de problèmes structurants de notre société, une commission dont la présidence, lors de la mandature précédente, a été assurée par une membre de la majorité. Je pense que sur un problème qui est transversal et qui nous concerne tous, c'est un signe aussi que de proposer la présidence de cette commission à l'opposition.

Je synthétise, il y a les vice-présidences de commissions organiques, le principe : proposition de vice-présidence de commissions organiques à chacun des groupes qui ne sont pas dans la majorité et proposition d'une présidence de commissions, notamment les trois dont j'ai parlé, à chacun des groupes qui ne sont pas dans la majorité.

**Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. MARCANGELI.

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme le Présidente.

J'ai écouté attentivement le Président de l'Exécutif et je voudrais revenir sur un ou deux points.



D'abord, la commission de contrôle, si elle n'est pas confiée à l'opposition, ce n'est pas la peine de la réunir. C'est un usage depuis le début de cette commission qu'elle soit confiée à un(e) membre du principal groupe d'opposition. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil sur ce sujet et on aurait été fortement surpris que cette commission ne soit pas confiée à l'opposition.

Ensuite, sur le reste, vous avez compris, on attendra de voir si on travaille ensemble sur la simplification d'un certain nombre de choses et notamment le fait de fusionner certaines commissions qui font doublon à mon avis, comme celle des compétences législatives et réglementaires et celle sur l'évolution statutaire.

Autant vous le dire aussi aujourd'hui, nous ne voulons pas servir d'alibi et nous ne servirons pas d'alibi durant cette mandature. Nous ne vivrons pas plus mal ou mieux en étant ou pas président d'une commission, fut-elle organique. On est très attachés à la commission de contrôle parce que, comme son nom le dit, il faut qu'on exerce un contrôle et là, ça ne peut être exercé de manière pleine et entière que par un(e) membre de l'opposition.

En revanche pour les présidences organiques, nous savons tous comment fonctionnent les choses, un président signe l'ordre du jour, signe la fin de la réunion, c'est le rapporteur ou la rapporteure qui rapporte et qui prend la responsabilité de rapporter au nom de la majorité.

Donc, aujourd'hui, nous sommes enclins à avoir d'autres débats concernant les répartitions dans des organismes extérieurs qui eux seront très importants dans le cadre de la volonté d'ouverture que l'Exécutif et que la majorité voudront ou pas adresser à ceux qui ne sont pas majoritaires dans cette Assemblée, mais majoritaires le 27 juin, parce que le résultat de l'élection, c'est ça, c'est 40 %/60 % et nous y seront particulièrement sensibles.

Je pense que ça déterminera beaucoup de choses dans le cadre du reste de nos travaux et dans le cadre du reste des travaux de la mandature.

### **Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? M. BENEDETTI.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Présidente, je voudrais revenir à la répartition des commissions. Ça me déplaît de vous faire un petit cours de mathématiques simplifié, mais il y a 63 membres dans cette Assemblée de Corse et on a 3 commissions de 21 membres. Sauf

qu'il y a une spécificité, c'est-à-dire qu'il y a une annexe au calcul mathématique, c'est que ne peut être présent qu'un seul élu par commission, il ne peut pas y avoir de dédoublement.

21 membres sur une Assemblée de 63, ça fait un quotient de répartition de 3. Quand on fait l'application stricte du quota de chaque groupe, ça fait pour le groupe majoritaire, 32 divisé par 3, ça fait 10 et quelques. Le nombre entier, c'est 10, donc ils ont automatiquement 10. On discutera après, si on leur affecte le 11<sup>ème</sup> ou pas.

Pour le groupe de M. MARCANGELI, ils sont 17 divisés par 3, le nombre entier, c'est 5, il reste 2.

Pour le groupe de M. ANGELINI, ils sont 8 que divise 3, ça fait 2 et il reste 2.

Pour le groupe de M. BENEDETTI, ils sont 6 que divise 3, ça fait 2 et il reste 0.

Donc, les affectations de base indiscutables, c'est : 10/5/2/2.

Ensuite il y a les restes et les 3 listes ont le même reste. La liste de M. SIMEONI a un reste de 2, la liste de M. MARCANGELI a un reste de 2 et la liste de M. ANGELINI a un reste de 2. Ça veut dire que quand on fait  $10+5+2+2$ , ça fait 19. Il reste 2 postes à affecter pour 3 restes identiques. Que disent à ce moment les règles ? C'est qu'on affecte en priorité à celui qui a le plus grand nombre d'élus, même si c'est au plus fort reste, ou, s'il y a égalité, au candidat qui est le plus âgé.

Cela veut dire que le premier à choisir le 11<sup>ème</sup> poste, c'est le groupe de M. SIMEONI, mais pour une seule commission. Ensuite, le deuxième, c'est M. MARCANGELI et si M. MARCANGELI choisit de le mettre dans la commission, il n'y a plus rien à choisir et vous faites ça 3 fois. Mais ça ne nous concerne pas. Nous, c'est 2/2/2.

### **Mme le Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. BIANCUCCI.

### **M. Jean BIANCUCCI**

Ecoutez, on ne va pas discuter pendant des heures d'autant plus qu'il est 13 heures. Ce que l'on peut proposer, c'est une interruption de séance, on se concerte et à ce moment-là, on pourra reprendre la discussion. Je pense que le temps est venu peut-être de faire un break.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'était la voix de la sagesse et c'est ce que je comptais faire parce qu'il est 13 heures et conformément à ce que nous avons évoqué... Pardon, Jean-Christophe ANGELINI souhaitait s'exprimer.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

J'avais souhaité m'exprimer avant la demande d'interruption de séance à laquelle il vous revient de faire droit ou pas.

Deux ou trois idées rapides sur la répartition des commissions.

J'ai siégé à titre personnel dans la majorité et auparavant dans l'opposition, aujourd'hui dans une situation un peu nouvelle qu'il nous appartient de qualifier et que nous ne laisserons personne qualifier à notre place.

C'est la première fois qu'on a ce débat. J'entends au regard de ce que Serge TOMI a pu développer, je descelle une mécanique, une technique, etc. Mais l'honnêteté politique commande de dire que l'on a pour la première fois ce débat sur les commissions organiques. On aurait pu comprendre qu'il ait lieu sur les commissions ad hoc avec des répartitions qui, sur 21, pourraient conduire certains groupes à n'avoir qu'un représentant. Je l'entends techniquement, mais politiquement, c'est inaudible. Pardonnez-moi de vous le dire en des termes un peu directs, ce n'est pas possible, et je ne parle pas pour mon groupe en l'occurrence, mais pour un autre.

Mais je parlerai aussi pour le mien, puisqu'on ne peut pas expliquer en vertu de la proportionnelle, qu'un groupe de 6 dans une commission organique bloquée à 3 représentants et qu'un groupe de 8 dans une commission organique bloquée n'en a que 2. Ça ne tient pas, même si j'entends ce que vous dites au regard des propositions formulées par les groupes majoritaires ou par le groupe majoritaire et à l'aune du nombre d'élus qui en découlent. Mais je le redis, politiquement sur les commissions organiques, ça ne tient pas et ça démonétise tout le reste.

On parle d'ouverture alors même que sur les commissions organiques, on n'est pas capables de déterminer ensemble quel est le périmètre politique qu'il faut déterminer aux uns et aux autres.

Je ne serai pas plus long. Je dis simplement qu'effectivement, à la faveur d'une interruption, on doit pouvoir être en mesure de s'entendre. Nous maintenons le même principe au regard de notre nombre d'élus et apparentés, 8, 2 par commission organique. Pour le reste, sur la commission de contrôle, ça a été dit, elle revient de

tout temps, dirons-nous, au groupe principal de l'opposition. Pour les autres, on en discutera.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade. Je crois que ce sont deux débats distincts. Le débat quant à l'ouverture qui est un débat politique, il y a le débat quant aux commissions organiques ou aux autres qui est aussi politique, mais qui à ce stade, avant l'interruption de séance, demande quand même qu'on s'ajuste entre nous pour qu'on ait aucune commission organique avec un seul élu seulement pour un groupe de l'Assemblée ; Assemblée dans laquelle, je le rappelle, on n'est que 4 groupes. Ça me paraît démocratiquement et politiquement, en dépit de tout, une règle à ajuster.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Cette discussion a lieu ici parce que précisément, les commissions ne sont pas prêtes pour pouvoir travailler sur ces questions-là. Nous n'avons fait que répercuter les demandes des groupes, qu'on soit bien au clair. On a constaté la difficulté. Comme un groupe a transmis très tardivement ces éléments...

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le groupe, il transmet tardivement, mais on ne peut pas aller au-delà du quota. Je n'ai rien à discuter, ça ne me concerne pas. Nous, c'est 2/2/2. On n'a pas de reste. Maintenant, les 3 groupes qui ont des restes à affecter, qu'ils se mettent d'accord ! Moi, je ne vais pas aller à la discussion, ça ne me concerne pas ! C'est 2/2/2. Faites-vous expliquer par quelqu'un qui a du bon sens en mathématiques !!!...

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tout le monde a bien compris le problème et je crois qu'en maths, il n'y a personne qui a des difficultés. Ce n'est pas ça la question...

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le problème ne vient pas qu'on est arrivés tardivement après des propositions d'autres personnes. Le problème est qu'il y a une répartition qui est faite par un système de division par 3 et que nous, il nous en revient 2 quoiqu'il advienne dans chaque commission !

Ensuite, il y a 3 postes pour 2 places et il y a 3 prétendants qui ont la même disposition en quota. Eh bien, ou vous faites la règle qui est prévue dans le code des collectivités territoriales, c'est la liste majoritaire qui a le plus grand nombre qui choisit en premier, ou ils s'entendent. Mais on ne va pas discuter 50 ans.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

De toute façon, il y a une suspension.

**M. Jean BIANCUCCI**

Elle est de droit !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je suspends la séance. Il est 13 h 05.

Nous n'avons fait que répercuter, sans aucun calcul par ailleurs, les propositions qui ont été faites, c'est ce que je veux dire quand même, et qu'il n'est pas nécessaire de crier ou de s'agiter.

Bon appétit à tous ! Bon'appitittu !

La séance va reprendre à 14 h 30. Les présidents de groupes sont invités à déjeuner par la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Je souhaiterais quand même qu'on fasse un point avec les présidents de groupes sur la situation sanitaire, juste un instant, ce serait bien. On va faire un point sanitaire dans la salle de réunion de l'Exécutif, ici, au rez-de-chaussée. Merci.

Nous avons été interpellés par les salariés de Corse Matin. Avec les présidents de groupes, nous nous sommes réunis avec eux parce qu'il y a des difficultés sociales, vous n'êtes pas sans le savoir. Ils ont insisté et nous les avons reçus, ce qui me paraît être la moindre des choses.

Par ailleurs, il va y avoir maintenant une petite réunion où j'espère qu'on va trouver une solution, personne n'a tort, tout le monde a raison sur les modalités de répartition dans les commissions organiques. C'est le jeu de la répartition à la proportionnelle au plus fort reste et ensuite, le fait surtout qu'il faille forcément une personne dans une commission. On ne peut pas participer à deux commissions. On va se réunir les présidents, il y a des possibilités et à un moment, je n'ai même pas à intervenir, ça relève d'une discussion entre les groupes.

Donc, les présidents de groupes vont se réunir, je vais aller avec eux et avec l'administration et on vous tient au courant du résultat. Je ne pense pas que ça soit très long. Lorsqu'on sort, fumée blanche, je sonne.

***La séance est suspendue à 13 h 05. Elle reprend à 16 h 10.***

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous allons reprendre, si vous le voulez bien.

Je rappelle les conditions sanitaires : le port du masque est obligatoire, sauf le moment où vous parlez devant votre micro. Les distanciations sociales doivent être respectées, c'est valable pour les tribunes aussi. Merci.

Nous reprenons le point relatif à la répartition dans les commissions organiques. Je me permets de faire une petite parenthèse, j'ai oublié de dire il y a un instant aux présidents de groupes avec lesquels nous étions réunis, il faut absolument que vous fassiez parvenir (certains l'ont fait mais pas tout le monde) les répartitions dans les commissions thématiques. Merci. Je ferme la parenthèse.

Avant de vous rendre compte des discussions qui ont eu lieu entre les présidents, je souhaiterais qu'on revienne sur la proposition politique qui a été faite par le Président SIMEONI parce que ça va conditionner quand même ensuite, une fois qu'on aura réglé et on a trouvé la solution. Tout le monde parlait de la même chose mais n'avait pas les mêmes façons d'aborder le problème. Donc, une fois qu'on a calé la répartition, il y a effectivement les présidences des commissions, présidences, vice-présidences et bureaux qui vont devoir être décidés. Il y aura encore une interruption de séance.

Je pense que vous avez eu tout le loisir pour y réfléchir. La question quand même qui reste posée, c'est celle de savoir si les groupes politiques qui ne sont pas dans la majorité actuelle, sont disposés à accepter ou pas les propositions du Président de l'Exécutif.

Qui souhaite s'exprimer sur le sujet ? Josepha GIACOMETTI.

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci, Mme la Présidente.

En quelques mots, plusieurs interventions ont eu lieu ce matin, effectivement, c'est une situation inédite. Nous avons créé beaucoup d'inédits dans cette nouvelle mandature. Il ne nous appartient pas aujourd'hui et dans la configuration actuelle, ça a été dit ce matin par Jean-Christophe ANGELINI, nous nous qualifierons par nos dires, par nos actes et par nos positionnements, mais il ne nous appartient pas aujourd'hui, même si nous ne nous qualifions pas dans l'opposition puisque, je le répète, nous sommes dans un positionnement assez inédit, mais pour le moins aujourd'hui, figé en l'état, donc, en l'état de ce positionnement, il

ne nous appartient pas aujourd'hui de présider quelconque commission ou organisme puisqu'il appartient aujourd'hui à la majorité absolue et telle qu'elle s'est configurée de présider ces différentes commissions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la Conseillère.

Y a-t-il d'autres interventions ? M. MARCANGELI.

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme la Présidente.

J'ai déjà eu dans la matinée l'occasion de m'exprimer sur le sujet, à savoir le fait que nous avons l'intention, comme la tradition le veut, de présider la commission de contrôle, puisqu'il revient naturellement au premier groupe de l'opposition de l'assurer.

Mais pour ce qui concerne les présidences de commissions organiques, elles se réuniront, suite à la réunion d'aujourd'hui de notre Assemblée de Corse, pour élire leur président. Vu ce que je ressens par rapport à un certain nombre de sujets que nous allons évoquer plus tard, à savoir la répartition des représentants de l'Assemblée dans certains organismes, je pense que nous ne serons pas amenés à participer à ces présidences dans la mesure où le pluralisme que nous souhaitons et qui est souhaitable, ne sera pas de manière équitable totalement présent dans l'ensemble des désignations auxquelles nous allons participer tout à l'heure.

Si d'aventure, puisque les commissions se réuniront après notre session d'aujourd'hui, certaines positions venaient à être modifiées, je dis pourquoi pas. Je verrai tout à l'heure.

Nous voulons une vraie ouverture. Nous sommes dans une logique de co-construction, pas que dans une logique d'opposition. J'entends beaucoup depuis le début, ça a été même dit par le Président de l'Exécutif, « il n'y a qu'une opposition », c'est le groupe que j'ai l'honneur de présider depuis ce matin, vu que les autres groupes étant issus du mouvement nationaliste ne sont pas véritablement une opposition et Mme GIACOMETTI vient d'ailleurs de le rappeler d'une certaine manière, pas dans l'opposition, mais quand même pas dans la majorité aussi.

Donc, nous sommes dans l'opposition mais la conception de l'opposition qui est la nôtre est la suivante : quand vous irez dans le bon sens, et ça sera le cas je pense, on sera en soutien des décisions proposées par l'Exécutif ; lorsqu'on aura des

apports à faire, comme ça a été le cas ce matin, eh bien soit vous les acceptez, ce qui n'a pas été le cas, je le regrette encore, et nous voterons, soit vous ne les acceptez pas et nous ne voterons pas. Et puis, lorsque nous serons vraiment dans une position contraire à celle de l'Exécutif et de la majorité, nous serons dans l'opposition.

Mais j'appelle de mes vœux, effectivement, à ce que nous soyons dans une capacité de participation de tous au règlement des problèmes qui se posent à la Corse et à sa population parce que je crois que c'est ce que celles et ceux qui nous ont amenés à être ici attendent.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a une autre intervention ? M. BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

J'ai entendu la proposition du Président de proposer des commissions à tous les autres groupes. Nous, on prend note. Pour le moment, on décline la proposition parce que ces commissions, je ne suis pas persuadé qu'elles soient toutes fondées à continuer à exister. Je n'ai pas eu l'impression que durant les 6 années passées, elles aient produit quelque chose d'efficace. Est-ce par manque de volonté, ou est-ce par le fait qu'elles étaient présidées par des personnes qui avaient des charges exécutives et qui pouvaient avoir d'autres manières d'exercer des compétences et des ambitions politiques ? Est-ce parce qu'elles ne sont pas assez dotées en capacité technique et administrative qui sont le corollaire d'un dispositif de travail ? Quand on est dans un groupe non majoritaire, on n'a aucun personnel à disposition autre que l'attaché ou le commis qui voudrait être dévolu à des commissions. Je n'ambitionne pas d'être dans une culture d'échec sur un travail qu'on accepterait.

Donc, n'ayant pas la certitude de pouvoir avoir le plein exercice d'une responsabilité, même secondaire et subalterne, pour le moment, et sans aucune défiance en disant que nous souhaitons changer de position, on décline et on attend.

Je reste persuadé qu'il y a des commissions qui doivent être fusionnées, il y a des commissions qui sont de simples chambres de concertation et d'autres qui peuvent être des éléments très forts, entre autre lorsqu'il y aura à débattre et à discuter d'une éventuelle évolution institutionnelle pour la Corse. Je crois qu'il y aura un chantier mais qui dépassera le cadre d'une commission. Ça sera un travail politique de concertation de toute la classe politique, y compris le groupe fondamentalement d'opposition, et qu'il ne faudra pas être clivant.



Je crois que c'est le chantier qu'il faut ambitionner. M. le Président, ne prenez pas dans notre attitude du mépris ou un refus catégorique, au contraire, c'est un refus positif simplement dans l'attente.

Ce que je veux vous dire c'est que, dans le cadre d'une ouverture, vous aviez la possibilité de proposer des vice-présidences. Vous ne l'avez pas fait. Et dans le cadre d'une proposition de travail, vous avez et vous aurez toujours la possibilité de proposer des délégations. D'autres parlements l'ont fait dont le parlement européen et là, ça veut dire un partage de responsabilité et de travail. C'est rentrer dans la logique d'une majorité politique et de regarder, chemin faisant, quelle peut être la contribution des uns et des autres.

On se jauge en ce moment, on sait pertinemment ce qu'on fait, mais on doit surtout savoir ce qu'on n'a pas à faire. Ce qu'on n'a pas à faire, c'est se déchirer, c'est entraver le mode de fonctionnement de l'Assemblée et c'est d'aller de l'avant pour combler tous les vides, qu'ils soient techniques, administratifs ou politiques.

Je crois que la Corse a besoin de tous ses enfants et de toutes ses filles et au travers de ces commissions, il y aura peut-être à revoir les positions dans quelques mois.

Mais pour le moment et avec regret, nous vous laissons l'entière possibilité de manœuvrer et de faire des propositions.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

J'ai entendu les positions qui se sont exprimées par les 3 groupes qui viennent de prendre la parole. J'en prends acte bien sûr.

D'abord, je vous remercie les uns et les autres pour la forme et le fond de cette intervention.

Je voudrais rappeler simplement que nous sommes au début d'une mandature, qui va être longue, que nous venons de sortir d'une élection qui a nécessairement cristallisé un certain nombre de positions.

Ce que je retiens d'abord, ce que je veux retenir de vos interventions respectives, c'est que nous entendons nous situer les uns et les autres dans une perspective de cheminement et de construction positive qui ne prendra pas les mêmes formes, selon que nous nous adressions, je parle du Conseil exécutif, à une opposition de droite qui a vocation, à mon avis, sauf évolution radicale, à rester en toute hypothèse une opposition, qui n'aura pas la même forme que nos rapports avec les 2

groupes nationalistes qui ne soutiennent pas la majorité et je n'irai pas plus loin dans la qualification. Là aussi, je leur laisse le soin de préciser et de qualifier leur positionnement. Mais ce qui est évident, et c'est une donnée politique, c'est que d'un point de vue nos positionnements respectifs, d'un point de vue de la trajectoire historique, d'un point de vue des convergences idéologiques, nous ne sommes pas dans la même relation avec le groupe « Un soffiu novu » qu'avec le groupe « Avanzemu » et la conseillère territoriale apparentée ou le groupe « Core in fronte ».

Ceci étant posé, il était de ma responsabilité de Président du Conseil exécutif, il est de notre responsabilité conjointe, la Présidente de l'Assemblée, le groupe majoritaire « Fà populu in seme » et le Conseil exécutif, de proposer d'ores et déjà des façons de travailler qui nous permettent aux uns et aux autres d'avancer sur ce chemin que nous disons vouloir partager et dont je n'ai aucune raison de douter que nous voulions le partager ensemble.

Dans ce cadre-là, il y a plusieurs possibilités.

La première, c'était celle de proposition de présidences de commissions. Donc, je prends acte que le groupe principal d'opposition aura donc, comme c'est l'usage, la présidence de la commission de contrôle des agences, offices et autres organismes. Je vous redis que vous aurez les moyens d'exercer ce contrôle. Nous en parlerons ensemble.

Je ne suis pas fermé, et c'est une litote, à l'idée d'élargir le champ d'investigations et de compétences de la commission de contrôle, qu'il faudra harmoniser avec le travail qui est mené par le comité citoyen d'évaluation des politiques publiques. Mais ce sont deux instances distinctes. Donc, ceci se fera.

Sur la proposition de vice-présidences dans les commissions organiques ou de présidences, je prends acte que le principe est aujourd'hui le refus. Je l'entends pour le groupe de droite et j'ai entendu aussi dans quel état d'esprit est formulé ce refus dans la bouche de Josepha GIACOMETTI et de Paul-Félix BENEDETTI.

Aujourd'hui, nous sommes au début d'un cheminement et au début d'une mandature. La proposition qui vous est faite, vous ne souhaitez pas aujourd'hui y répondre de façon favorable, je peux le comprendre bien sûr et je respecte tout à fait ce choix, elle reste sur la table bien évidemment.

De la même façon, il y a d'autres moyens d'organiser le renforcement des liens entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif sur la possibilité de travailler de concert dans le respect des prérogatives de chacun des organes sur des points essentiels. J'en ai parlé lors de mon intervention initiale et je vous ferai des

propositions en ce sens. Il y a notamment effectivement la possibilité pour le Conseil exécutif de déléguer une mission d'investigation, par exemple, une mission de travail, pour les conseillers territoriaux qui siègent dans l'hémicycle. Ça fera partie des pistes à investiguer.

La question de la commission ou de la présidence et des vice-présidences de commissions, et ça a été dit dans l'intervention de Laurent MARCANGELI, n'est pas isolée par rapport à notre rendez-vous d'aujourd'hui.

Je voudrais, pour conclure ma réponse à votre position, donner l'état d'esprit du Conseil exécutif sur la façon de se positionner par rapport aux différentes désignations qui nous attendent. Cette position est partagée avec la Présidente de l'Assemblée de Corse et avec le groupe « Fà populu in seme », elle procède d'une analyse politique.

Il y a aujourd'hui à désigner, et c'est le travail de votre Assemblée dans lequel le Conseil exécutif de Corse n'a pas vocation à s'immiscer, simplement éventuellement à donner un avis, il y a aujourd'hui à désigner les représentations au sein des différents organismes.

Ces représentations concernent beaucoup de structures d'importance assez différente.

En fait, il y a 3 types de votations possibles, je les rappelle pour mémoire, elles sont prévues par le règlement intérieur :

-la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ça concerne la quasi-totalité ou la totalité par principe des organismes.

-Première dérogation possible, lorsqu'un texte de loi ou un règlement organise des modes de désignation différents de celui de la représentation proportionnelle au plus fort reste, et c'est le cas des SIS 2A et SIS 2B, le code général des collectivités territoriales prévoit une représentation à la plus forte moyenne.

-Troisième cas, on va en parler tout de suite, qui avait conduit à une demande de vote majoritaire en 2018 sur une liste qui fait dérogation au principe de représentation proportionnelle, la représentation des élus de la CDC qui vont siéger au sein du syndicat d'électrification.

La position qui est celle du Conseil exécutif, elle a été exposée hier en commission permanente, je tiens à la redire aujourd'hui en session publique est la suivante.

Nous allons dans la plupart des cas valider la proposition qui sera faite d'une application du principe qui est celui de la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cette application peut conduire dans un certain nombre de cas, de façon mécanique, à ce qu'un groupe de cette Assemblée qui n'en compte que 4 ne soit pas représenté. Si on reste en l'état de cette application, le groupe « Core in fronte » pourrait ne pas être dans un certain nombre d'organismes.

Je pense qu'il est cohérent avec notre volonté partagée à toutes et à tous de pluralisme, d'essayer de corriger les effets pervers de la règle qui s'applique en principe. Je laisse à la sagesse de l'Assemblée de Corse et à ses différents groupes le soin d'évaluer ces situations, et à chacune et à chacun de se déterminer.

Mais je dis par avance que sur le principe, et ça participe de notre volonté de pluralisme, le Conseil exécutif est sur le principe favorable à ce que les effets négatifs de l'application mécanique de la règle de principe puissent être corrigés. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième cas, c'est le cas du SIS 2A et du SIS 2B réglé par la loi. Si on applique les mécanismes de la loi, là aussi, sauf erreur de ma part, mais là aussi il appartiendra à l'Assemblée de Corse de vérifier avec l'aide précieuse du secrétariat général de l'Assemblée de Corse, il y aurait une représentation de principe pour le groupe « Un soffiu novu », pour le groupe « Avanzemu » dans les deux SIS et il pourrait y avoir une absence de représentation du groupe « Core in fronte ».

Sur le principe, là aussi, je considère que le Conseil exécutif a vocation à donner une position qui permette d'atténuer la rigueur de la règle pour avoir une représentation de tous les groupes de l'Assemblée. Donc, je dirai que ces 2 points concernent le groupe « Core in fronte », mais ce sont des points de principe.

Nous sommes en cohérence avec la position qui est la nôtre depuis le départ, qui est celle de dire : nous, aujourd'hui, nous nous sommes présentés devant les électeurs, nous avons pris un certain nombre d'engagements. On nous a donné un mandat, nous allons nous conformer au respect de ce mandat qui nous a été délivré par le suffrage universel ».

Dans ce respect du suffrage universel, il y a : se donner les moyens d'appliquer le programme pour lequel nous avons été élus, se donner les moyens de respecter les engagements que nous avons pris devant les Corses et parmi ces engagements, il y a ceux relatifs au fond, notre action politique, et il y a ceux relatifs au principe de pluralisme et on essaye de concilier.

La dernière exception, la seule exception, c'est celle du syndicat d'électrification. Là aussi, je tiens à poser les choses clairement.

Je rappelle qu'en 2018, la majorité nationaliste de l'époque avait demandé une dérogation au principe de représentation proportionnelle pour aller vers un vote majoritaire, donc un scrutin de liste majoritaire, tout simplement parce que nous considérons qu'il était important que la Collectivité de Corse parle d'une même voix au sein du syndicat d'électrification.

Cette position est là même aujourd'hui. La position que nous avons eue en 2018, c'est la même aujourd'hui pour les raisons que vous connaissez et que je vais rappeler brièvement. Nous sommes en l'état d'un certain nombre de désaccords avec des positions qui ont été prises par le syndicat d'électrification en sa majorité ; des positions que nous respectons. Des positions qui impactent au plan financier lourdement la Collectivité de Corse, puisque je vous rappelle notamment que lors du vote du budget primitif 2021, nous avons voté un amendement qui prévoyait que les autorisations de programme qui avaient été majorées, c'était l'objet d'un amendement de notre collègue M. LACOMBE, seraient transformées en crédits de paiement dans le cadre d'une convention à conclure entre la Collectivité de Corse et le syndicat d'électrification ; principe de conventionnement que nous appliquons avec l'ensemble des organismes auxquels nous participons ou que nous finançons. Et cette délibération a ensuite été annulée de fait par une décision contraire du syndicat d'électrification.

Donc, nous considérons qu'il y a cette difficulté à purger, à traiter par le dialogue, premièrement.

Deuxièmement, il y a la nécessité de définir une stratégie commune parce que le syndicat d'électrification est un outil majeur, y compris au service de l'ensemble des communes qui sont adhérentes, mais des territoires également dans une compétence que la loi vient de confier en la renforçant à la Collectivité de Corse. Donc, le Conseil exécutif considère que, de ce côté-là, en état de ces désaccords qui sont importants, il faut que les représentants de la Collectivité de Corse au sein du syndicat d'électrification parlent d'une même voix. Ça, c'est la position de principe qui justifie qu'en 2018 nous ayons eu cette position et qui justifie que nous la reconduisons aujourd'hui.

Après, je me tourne vers la droite, je sais que nous sommes en désaccord et vous nous l'avez dit et répété et longuement argumenté, nous ne pourrions pas nous entendre.

Je me tourne maintenant vers les 2 groupes nationalistes, si demain, dans la discussion de tout à l'heure, il y a la possibilité d'avoir un accord sur la vision stratégique, sur le fait que ce que je viens d'exprimer est repris et partagé par l'ensemble des groupes nationalistes, à ce moment-là, on pourra envisager de passer un accord politique sur la vision que nous avons de cet outil et de la position que va défendre la Collectivité de Corse qui fait partie statutairement de ce syndicat.

S'il y a un accord, à ce moment-là, on peut regarder pour une liste qui soit ouverte à d'autres groupes que celle de la majorité. S'il n'y a pas d'accord sur la vision, le Conseil exécutif de Corse se prononcera en faveur d'une liste uniquement de « Fà populu in seme », sur une vision politique qui a vocation à être portée par les représentants de la Collectivité de Corse.

Donc, je pense avoir expliqué de façon globale l'ensemble du positionnement qui est le nôtre avec une cohérence politique qui nous permet de respecter à la fois les engagements que nous avons pris devant les Corses sur le fond de notre programme et ceux que nous avons pris devant les Corses et devant vous sur le respect du pluralisme.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Puisque les groupes se sont exprimés, le Président de l'Exécutif aussi sur ce point éminemment politique, nous allons continuer la question des désignations dans les commissions organiques.

Comme je le précisais tout à l'heure, c'est une question qui relève des groupes plus que de la présidence de l'Assemblée. Le tableau que nous avons, et est envoyé d'ailleurs à l'ensemble des groupes pour qu'ils le remplissent et nous fassent leurs propositions, prévoyait déjà des répartitions théoriques bien sûr, mais qui correspondent finalement aux résultats que nous avons obtenus et que je vais vous présenter.

Il y a eu un échange sur la question de la méthode, mais en fait, on ne se comprenait pas, nous parlions de la même chose, mais on n'arrivait pas au résultat exactement de la même manière. Donc, il y a une convergence de vue qui s'est établie, comme quoi des fois, il vaut mieux faire une interruption de séance plutôt que de discuter à distance, fatigués, à 12 h 45.

Par conséquent, les groupes se sont entendus et arrivent à la répartition numérique qui avait été proposée par l'administration et la Présidente de l'Assemblée qui est la répartition suivante.

Je vous rappelle, pour que tout le monde ait bien les choses en tête : Vous avez 4 groupes et 3 commissions organiques : finances ; développement : éducation, culture, cohésion sociale, santé.

L'idée, c'était que « Fà populu in seme », c'est ce qui était proposé dans le rapport qui vous avait été envoyé, c'était 11/11/10 ; « Un soffiu novu », 6/5/6 : « Avanzemu », 2/3/3 ; « Core in fronte », 2/2/2. C'était la proposition théorique qui vous est parvenue il y a une dizaine de jours.

On vous a demandé de remplir le tableau. Comme je l'ai évoqué, le tableau a été rempli à des rythmes différents, nous le dirons comme ça, et évidemment, nous nous sommes retrouvés ce matin avec une difficulté au dernier moment que j'ai découverte en séance, à savoir que si tout le monde demande la même commission, cas extrême, vous ne respectez plus le texte, à savoir tout d'abord, qu'il faut 21 membres par commission et d'autre part, un conseiller ne peut participer qu'à une commission.

Nous ne nous entendions pas et nous sommes arrivés à éclaircir les termes du débat, donc il n'y a donc aucune difficulté.

Je vais vous donner lecture de la répartition qui est proposée pour la commission des finances après accord entre les groupes.

**La commission des finances** serait composée ainsi :

Pour « Fà populu in seme » M. Jean BIANCUCCI, Mme Anna-Maria COLOMBANI, Mme Lisa FRANCISCI, M. Jean-Charles GIABICONI, Mme Juliette PONZEVERA, M. Louis POZZO di BORGIO, Mme Sandra MARCHETTI, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Mme Anne-Laure SANTUCCI, M. Joseph SAVELLI, M. Hyacinthe VANNI.

Pour « Un soffiu novu » : Mme Valérie BOZZI, M. Xavier LACOMBE, M. Laurent MARCANGELI, M. Jean-Martin MONDOLONI, M. Jean-Louis SEATELLI, M. Georges MELA.

Pour « Avanzemu » : M. Jean-Christophe ANGELINI, M. Pierre POLI.

Pour « Core in fronte » : Mme Serena BATTESTINI, M. Paul-Félix BENEDETTI.

**Pour la commission du développement :**

Pour « Fà populu in seme » : M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Mme Véronique ARRIGHI, M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, M. Ghjuvan'Santu LE MAO, M. Jean-Jacques LUCCHINI, Mme Paola MOSCA, Mme Nadine NIVAGGIONI, M. Jean-Paul PANZANI, M. François SORBA, M. Hervé VALDRIGHI.

Pour « Un soffiu novu » : Mme Christelle COMBETTE, Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Jean-Michel SAVELLI, Mme Charlotte TERRIGHI.

Pour « Avanzemu » : Mme Josepha GIACOMETTI, M. Antoine POLI et Mme Julia TIBERI.

Pour « Core in fronte » : M. Jean-Baptiste ARENA, M. Paul QUASTANA.

**Pour la commission de l'éducation :**

Pour « Fà populu in seme » : Mme Danielle ANTONINI, M. Jean-Marc BORRI, Mme Françoise CAMPANA, Mme Marie-Hélène CASANOVA, M. Romain COLONNA, Mme Frédérique DENSARI, Mme Muriel FAGNI, M. Petru Antone FILIPPI, Mme Evelyne GALLONI D'ISTRIA, M. Don Joseph LUCCIONI.

Pour « Un soffiu novu » : M. Didier BICCHERAY, Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, Mme Santa DUVAL, M. Pierre GHIONGA, M. Pierre GUIDONI, Mme Chantal PEDINIELLI.

Pour « Avanzemu » : Mme Vanina LE BOMIN, M. Saveriu LUCIANI, Mme Vanina BORROMEI.

Pour « Core in fronte » : Mme Marie-Claude BRANCA et Mme Véronique PIETRI.

Vous constaterez qu'on est sur une proposition où les groupes se sont entendus en particulier « Un soffiu novu » a accepté en commission du développement de n'avoir que 5 membres au lieu des 6 qu'il avait proposés. Donc, M. MELA passe sur la commission des finances.

« Fà populu in seme » a 10 membres à la commission de l'éducation, ceci a permis de trouver le résultat évoqué théoriquement au début, à savoir qu'on aurait une répartition 11/11/10 ; 6/5/6 ; 2/3/3 ; 2/2/2.



Il faut que vous preniez acte de cette répartition. J'espère qu'elle vous agréera. C'est le premier point.

Deuxième point, les commissions doivent désigner leur bureau sous la présidence du doyen d'âge. Je précise qui sont les doyens d'âge pour chaque commission.

Pour la commission des finances, c'est M. Jean-Louis SEATELLI.

Pour la commission du développement, c'est M. Paul QUASTANA.

Pour la commission de l'éducation, il y a deux doyens d'âge, un homme et une femme. Il y a Mme Danielle ANTONINI et M. Pierre GHIONGA. Ce sont tous les deux des médecins.

Normalement, il faudrait qu'on fasse une suspension de séance. Mais ce que je vous propose, c'est qu'on fasse les commissions thématiques et ensuite, on fait une petite suspension de séance rapide où vous vous réunissez, tout a été prévu à cet effet, dans le salon vert et à tour de rôle. Vous irez vous réunir. Mais je pense que vous avez bien avancé sur les questions des présidences, on en a assez débattu.

M. MARCANGELI, je vous en prie.

### **M. Laurent MARCANGELI**

Puisque les commissions se réunissent à tour de rôle, Mme la Présidente, ce n'est peut-être pas nécessaire d'interrompre la séance. Franchement, ça va aller vite pour élire les présidents, 5 minutes.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il n'y a pas de discussion et que ça va aller vite, à partir du moment où le quorum est maintenu dans l'hémicycle, il n'y a pas de souci de ce point de vue-là.

### **M. Laurent MARCANGELI**

Je voulais aussi vous remercier pour votre élégance d'avoir rappelé que c'est parce que M. MELA a accepté de changer de commission qu'on a réussi à trouver la solution.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Concernant les commissions thématiques, je pense qu'il y aura moins de difficultés.

Il faut les compléter, je n'ai pas tous les retours, me dit-on.

On le fait en séance tout de suite ?

Je précise, concernant les commissions thématiques, nous avons la commission des politiques de santé, où j'ai bien les propositions de « Fà populu » et de « Soffiu novu ». Il me manque « Avanzemu », je rappelle, deux personnes pour « Avanzemu » et une personne pour « Core in fronte ».

Pour la commission des politiques de santé, c'est fait.

Pour la commission des compétences législatives et réglementaires, j'ai tout ce qu'il faut pour « Fà Populu in seme », « Soffiu novu », il me manque « Avanzemu » et « Core in fronte ».

Pour l'évaluation statutaire, c'est pareil.

Donc, il me manque, en fait, toutes les propositions d'« Avanzemu » et de « Core in fronte ».

Merci ! Donc, on attend maintenant les propositions d'« Avanzemu ».

Moi, je vous propose la chose suivante, « Avanzemu » continue à... Autrement, on fait une suspension de séance parce qu'il vaut mieux que l'on soit tous dans l'hémicycle pour les votes suivants.

Donc, je ne vais pas retenir la proposition, mais elle était judicieuse, de M. MARCANGELI.

Donc, est-ce que vos propositions arrivent tout de suite ou on fait la suspension, comme ça, ça nous donne le temps de compléter les thématiques et vous constituez vos bureaux ?

Allez, on constitue les bureaux. Suspension de séance.

**La séance suspendue à 16 h 50 est reprise à 17 h 28.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous allons reprendre la séance. Nous attendons le Secrétaire général.

Je continue sur ma lancée, le temps que l'administration s'installe, parce qu'il fallait récupérer les PV des trois réunions qui se sont tenues, et par ailleurs les derniers éléments pour la composition des commissions thématiques que vous nous avez transmis.

Je me permets d'abord de rappeler qu'il y a des nouveaux arrivants dans cet hémicycle et que ce matin j'ai omis de les saluer, de leur souhaiter la bienvenue.

Benvenuti à l'Assemblea di Corsica, è simu assai felice d'esse cun voi qui.

Le Président du Conseil exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci, de me donner l'occasion. Effectivement nous manquons à tous nos devoirs...

Donc saluer au nom du Conseil exécutif de Corse nos collègues qui viennent d'intégrer l'Assemblée.

Et puis malheureusement, comme toujours, la joie côtoie souvent la peine, ce matin sous le coup de l'émotion j'ai oublié parmi les personnes dont je souhaitais saluer la mémoire, de citer Jean-Do PAOLINI, un pompier du SIS 2B qui est décédé tragiquement il y a quelques jours, et bien sûr cette disparition prématurée et brutale a traumatisé sa famille au premier chef, l'ensemble de ses collègues et toutes celles et tous ceux qui l'ont connu dans son exercice professionnel et également dans son parcours militant, puisqu'il était un militant nationaliste de la première heure.

Je suis confus de cet oubli et j'espère qu'il est au moins partiellement réparé. On ne pouvait pas laisser passer cette session sans évoquer sa mémoire.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, nous reprenons nos travaux après cette interruption.

Donc, les trois commissions organiques se sont réunies sous l'autorité de leur doyen. Je vais donner les résultats relatifs à la composition des bureaux.

Pour la **commission des finances, fiscalité**, le Président élu est Louis POZZO DI BORGO, la vice-présidente est Juliette PONZEVERA et le rapporteur est Joseph SAVELLI.

Concernant la **commission du développement, dite CDENATE**, je le dis pour les nouveaux, derrière cet acronyme, ce mot barbare, eh bien nous avons toutes les questions relatives au développement, au numérique, à l'aménagement. Donc, est élue Présidente, Mme Nadine NIVAGGIONI, est élu Vice-président, M. Ghjuvan'Santu LE MAO et est élue rapporteure, Mme Vannina CHIARELLI-LUZI.

Concernant la troisième **commission, donc éducation, cohésion sociale, culture, santé**, la Présidente est Mme Muriel FAGNI, le Vice-président est M. Romain COLONNA et la rapporteure est Mme Frédérique DENSARI.

Donc, je vous demande de prendre acte de ces élections, puisqu'il s'agit d'élections.

Les commissions organiques sont désormais constituées, les bureaux sont constitués.

Je pense que d'abord on peut applaudir ces nouveaux Présidents, Vice-présidents et rapporteurs.

**(Applaudissements).**

Je me permets aussi de rappeler que demain matin, la commission pourra se réunir ; il y a une convocation officielle normalement qui doit partir pour la commission des finances et de la fiscalité.

On a dû vous distribuer les différents éléments pour joindre les gens du Secrétariat général, une équipe donc qui est localisée derrière moi et sur les côtés, que vous pouvez joindre, si vous n'avez pas eu ces éléments, demandez-les, il y a tout ce qu'il faut à votre disposition.

Maintenant, concernant les commissions thématiques, nous avons réussi à rassembler l'ensemble des propositions des groupes, donc la clé de répartition ne posait absolument pas de problème.

Concernant la **commission des politiques de santé**, je suis obligée de vous lire les propositions des groupes et ensuite, vous prendrez acte également de cette composition.

Donc, je vais essayer d'accélérer.

Pour « Fà Populu » : Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Evelyne GALLONI D'ISTRIA, Jean-Paul PANZANI.

« Un Soffiu Novu » : Pierre GHIONGA, Cathy COGNETTI, Santa DUVAL, Chantal PEDINIELLI.

Pour « Avanzemu » : Vanina LE BOMIN et Pierre POLI.

Et pour « Core in Fronte » : Marie-Claude BRANCA.

**Pour la commission des compétences législatives et règlementaires :**

Pour « Fà Populu Inseme » : Jean-Félix ACQUAVIVA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vanina CHIARELLI-LUZZI, Romain COLONNA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCIONI et Anna-Maria COLOMBANI.

Ensuite, pour « U Soffiu Novu », toujours dans cette commission des compétences législatives et réglementaires : Valérie BOZZI, Laurent MARCANGELI, Jean-Martin MONDOLINI et Marie-Anne PIERI.

Pour « Avanzemu » : Jean-Christophe ANGELINI et Julia TIBERI.

Pour « Core in Fronte » : Véronique PIETRI.

**Pour la commission pour l'évolution statutaire de la Corse :**

Pour « Fà Populu Inseme » : Françoise CAMPANA, Romain COLONA, Petru Antone FILIPPI, Don Joseph LUCIONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Anne-Laure SANTUCCI.

Pour « Un\_Soffiu Novu » : Valérie BOZZI, Laurent MARCANGELI, Jean-Martin MONDOLINI, Marie-Anne PIERI.

Pour « Avanzemu » : Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Julia TIBERI.

Et pour « Core in Fronte » : Paul-Félix BENEDETTI.

**Pour la commission en charge des problématiques de violence :**

Pour « Fà Populu Inseme » : Françoise CAMPANA, Anna Maria COLOMBANI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Anne-Laure SANTUCCI et Joseph SAVELLI.

Pour « Une Soffiu Novu » : Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Chantal PEDINIELLI.

Pour « Avanzemu » : Vanina LE BOMIN et Pierre POLI.

Et pour « Core in Fronte » : Jean-Baptiste ARENA.

**Pour la commission des affaires européennes :**

Pour « Fà populu Inseme » : Paul-Joseph CAITUCOLI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Jean-Paul PANZANI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Romain COLONNA.

Pour « Un Soffiu Novu » : Didier BICCHIERAY, Cathy COGNETTI, Santa DUVAL et Charlotte TERRIGHI.

Pour « Avanzemu » : Saveriu LUCIANI et Tony POLI.

Et pour « Core in Fronte » : Paul QUASTANA.

**Pour la commission de contrôle,**

Pour « Fà Populu Inseme » : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Eveline GALONNI D'ISTRIA, Sandra MARCHETTI, Jean-Paul PANZANI.

Pour « Un Soffiu Novu » : Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Michel SAVELLI.

Pour « Avanzemu » : Jean-Christophe ANGELINI et Pierre POLI.

Et pour « Core in Fronte » : Serena BATTESTINI.

Donc, je vous demande de prendre acte de la composition de ces commissions thématiques, chacune comprenant 14 membres.

## **Désignations des membres des commissions organiques et des commissions thématiques<sup>6</sup>.**

Je crois que l'on n'est pas obligé aujourd'hui de constituer les bureaux ? D'accord, donc on peut reporter le sujet. Si vous pouvez, par contre, nous faire passer vos propositions d'ici demain, les groupes, ça serait bien.

Je vous propose maintenant, M. le Président et Chers Conseillers d'examiner le rapport sur la délégation d'attribution à la commission permanente...

### **Mme Josepha GIACOMETTA-PIREDDA**

Mme la Présidente, pardonnez-moi, simple point de forme, puisque nous venons d'énoncer les commissions et les attributions pour chaque groupe, et par commodité de langage, évidemment, vous avez employé « Avanzemu », sò apparintata, un sò micca membre. I vicini sò cucini, dunque sò i mo cucini, mais je ne suis pas membre mais apparenté au groupe « Avanzemu ».

C'est aussi un caractère inédit de cette Assemblé, mais je souhaitais le préciser à ce stade puisque nous souhaitions le préciser ce matin lors de la constitution des groupes, mais les choses se sont passées autrement.

Donc apparentée et non membre du groupe.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien, c'est noté.

Il semblerait que le Conseil exécutif souhaite passer les rapports 247 et 248, relatifs à l'adoption du règlement de la commission d'appel d'offres et celui sur la CDSP.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est plutôt, je pense, sur invitation du Secrétariat général parce qu'il y a une question de composition matérielle des listes qui peut prendre du temps, qui est une proposition de changer, mais je m'apprêtais à suivre l'ordre qui est prévu par l'ordre du jour, sauf à faire un choix qui serait plus commode à la fois pour le Secrétariat général et pour l'Assemblée et nous faire gagner du temps.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 21/123 AC

Mais je ne sais pas exactement ce qu'il en est, moi je suis à votre disposition.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Et moi aussi, j'attends que l'on me dise ce qu'il convient de faire.

Donc je vais passer, conformément à l'ordre du jour, d'abord la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission permanente, comme c'était prévu et après par contre, effectivement, il serait souhaitable de passer le rapport 246 sur les modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public, ce qui permettrait ensuite d'avoir un délai un peu plus important entre le moment de l'adoption des modalités de dépôt des listes et le vote.

\* **Rapport n° 265** : **Delegazione d'attribuzione à a Commissione Permanente.**

\* **Rapport n° 265** : Délégation d'attributions à la Commission Permanente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, nous avons déjà expérimenté hier soir une commission permanente organisationnelle, mais nous étions tout à fait en droit de le faire pour organiser cette session.

L'Assemblée de Corse a souhaité, en concertation avec le Conseil exécutif et lors des travaux qui préparaient la fusion de 2018, peut être en mesure de redéfinir les ordres du jour des sessions. C'est vrai que le statut particulier de la Corse n'avait pas prévu cela.

Dans cet esprit, il a été demandé au législateur de conférer à l'Assemblée de Corse la capacité d'activer, à l'instar des régions françaises de droit commun, le pouvoir délibérant de sa commission permanente, ce qui a été fait d'ailleurs par la loi du 7 août 2015, avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La commission permanente est composée de 14 élus, vous le savez. Elle a deux rôles. Elle a un rôle d'organisation, elle peut se réunir sous une forme pour des visées organisationnelles, on l'appelle en jargon la CPO, ou elle a une visée délibérante, c'est ce que l'on appelle la CPD, et qui permet donc de délibérer, je ne sais pas si le terme est bon sur le plan juridique, en lieu et place de l'Assemblée de Corse.



Donc, cette délégation évidemment vaut pour l'ensemble des matières, l'ensemble des sujets, sauf certains sujets comme le budget, le compte administratif ou le PADDUC, là on ne peut pas délibérer en CPD. Sachant évidemment qu'à tout moment, l'Assemblée de Corse peut modifier et revenir sur le contenu et sur les propositions de répartition demandée par le Président de l'Exécutif.

Donc, tout peut être remodifié, évidemment l'Assemblée étant souveraine, si j'ose dire.

Ces dispositions ont été particulièrement utiles et ont bien fonctionné, notamment lors de la crise COVID, bien sûr, ça été quand très pratique, et ça a permis en particulier d'alléger l'ordre du jour des sessions, de renforcer aussi leur cohérence et quand même, donc, de faciliter quelque peu l'efficacité de l'ensemble du processus décisionnel de la Collectivité.

Donc, dans cette perspective, je vous propose de renouveler la délégation générale consentie par l'Assemblée de Corse à sa commission permanente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délégation ? Non. Est-ce que le Conseil exécutif souhaite s'exprimer ?

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Non. Favorable, puisqu'en fait c'est une conséquence de la multiplication des dossiers, c'est un choix que l'on avait fait pour éviter d'engorger les sessions plénières de l'Assemblée de Corse et laisser à celle-ci le soin d'évoquer les dossiers les plus politiques et renvoyer les matières techniques devant la commission permanente.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Donc, on doit faire un vote solennel, avec un appel nominal. C'est notre secrétaire de séance qui va vous appeler.

**M. Don Joseph LUCCIONI** procède à l'appel nominal des conseillers.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.**

**ONT VOTE POUR** : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**Le rapport N° 265 est ADOPTE à l'unanimité des votants.<sup>7</sup>**

Je vous propose de passer le rapport suivant :

**\* Raportu n° 262 : Rettificazione in sbagliu materiale di a deliberazione n° 21/115 AC di l'Assemblea di Corsica di u 1<sup>mu</sup> di lugliu di u 2021 relativa à l'elezzione di i membri di a Cummissione Permanente**

**\* Raportu n° 262 : Rectification en erreur matérielle de la délibération n° 21/115 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission Permanente.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, c'est une rectification d'une erreur matérielle d'une délibération que nous avons pris le 1<sup>er</sup> juillet 2021 sur la Commission permanente, lorsque nous avons voté les 14 membres.

---

<sup>7</sup> Délibération N° 21/124AC

Souvenez-vous je vous avais dit, d'ailleurs on avait un peu attendu parce qu'il n'y avait pas la parité, et en fait dans l'énoncé des noms, normalement il faut non seulement avoir la parité, elle y est dans la composition, 7 hommes et 7 femmes, mais il faut aussi que les genres soient intercalés, c'est-à-dire un homme/une femme ou une femme/un homme aussi, il se trouve que là c'est un homme/une femme.

Donc, il faut reprendre la délibération dans le sens suivant, de la liste telle qu'elle a été déposée :

- 1 - Hyacinthe VANNI,
- 2 - Nadine NIVAGGIONI,
- 3 - Romain COLONNA,
- 4 - Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS,
- 5 - Jean BIANCUCCI,
- 6 - Véronique ARRIGHI,
- 7 - Paul-Joseph CAITUCOLI,
- 8 - Danielle ANTONINI,
- 9 - Jean-Martin MONDOLONI,
- 10 - Valérie BOZZI,
- 11 - Laurent MARCANGELI,
- 12 - Christelle COMBETTE,
- 13 - Paul-Félix BENEDETTI,
- 14 - Julia TIBERI.

En fait, je m'en souviens, il y avait Christelle COMBETTE et Julia TIBERI qui se suivaient, les deux noms de suivaient, c'était une erreur matérielle.

Donc, je vous serais obligés de bien vouloir prendre acte de ce changement de l'ordre, juste sur la fin de la liste. Merci.

**L'Assemblée de Corse PREND acte de la modification proposée.<sup>8</sup>**

Donc, il conviendrait maintenant de passer effectivement le rapport tel que suggéré par le Secrétariat général.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE /ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

<sup>8</sup> Délibération N° 21/125AC

**\* Raportu n° 246 : Mudalità di dipositu di i listi pà a disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissioni di chjama à ufferti è à a Cummissioni di diligazioni di sirviziù publicu**

**\* Rapport n° 246 : Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Service Public.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Si le Président de l'Exécutif veut bien le présenter, ce qui nous permettrait d'avoir un vote au temps présent, sur les modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée à la CAO et à la CDSP, sachant que les modalités sont les mêmes pour les deux.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est la reprise des textes qui régissent la matière, des textes qui s'appliquent de façon identique pour la CAO et pour la CDSP, comme vous l'avez dit.

A l'exception du Président de la CAO, tous les membres titulaires et les suppléants de ces deux commissions sont élus parmi les membres de l'Assemblée délibérante.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de ces commissions par élection de ses membres, il appartient à l'Assemblée délibérante, conformément à l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Les candidatures prennent la forme d'une liste.

Chaque liste comprend les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, sachant que le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires, à savoir 5 ; ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, article D.1411-4.

Cette seconde possibilité permet à un courant minoritaire au sein de l'Assemblée ne disposant pas d'un nombre d'élus suffisant pour présenter une liste entière d'en présenter une.

Si une seule liste est présentée, comme les dispositions du CGCT le prévoient, elle doit satisfaire la représentation au plus fort reste de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée délibérante.

Je vous propose en conséquence d'accepter le dépôt des listes, en application de l'article D. 1411-5 du CGCT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des interventions ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour la commission DSP, qui pour nous revêt une importance si tant est que, pour ce qui nous concerne, nous souhaitons qu'il y ait le moins possible de dossiers qui y passent et qu'il y ait le plus possible d'adjudications en régie interne.

Mais pour cette commission, sur le groupe de 6 que je représente, il n'a pas la place pour être élu sur une proportionnelle directe.

J'ai deux options qui s'adressent toutes les deux à ma famille d'origine, c'est-à-dire la famille nationaliste qui est dans sa majorité politique.

Je présente une liste, nous ferons nos 6 voix, et si j'ai une voix de plus qui porte à 7, j'aurai un élu.

Alors, il y a deux options : soit ça émane du groupe « Avanzemu », qui lui aussi, à ce moment-là, aurait aussi 7 voix, et on en aurait un chacun, et ça sera le groupe de la majorité qui en aura deux. Ça peut être un scénario, je ne sais pas s'il est plausible ou pas.

Le deuxième, c'est que d'un commun accord, parce qu'il y a peut-être la possibilité pour que ce scénario se fasse, je crois qu'il faut faire les choses dans la transparence, ce n'est pas la peine de passer au vote, et on peut acter.

Donc moi, ma demande, elle est très simple.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Présidente, moi j'irai vers l'une ou l'autre des deux options : soit que Paul-Félix BENEDETTI représentant son groupe soit désigné d'un commun accord, soit parce que notre groupe, et je le dis publiquement et sans la moindre réserve, soutiendra sa candidature et lui apportera l'ensemble de ses voix. Mais dans un cas comme dans l'autre, qu'il puisse effectivement siéger et y représenter la pluralité que toutes et tous nous appelons, en effet, de nos vœux.

Donc, quelle que soit l'option retenue, mais avec bien sûr un engagement clair pour notre part, une volonté de garantir cette présence au sein de la commission DSP dont, je redis ici, qu'elle n'est pas neutre, et on l'a vu notamment durant l'ancienne mandature sur un certain nombre de dossiers.

Merci.

**M. Jean BIANCUCCI**

On peut comprendre qu'il y ait une demande, conjointe d'ailleurs, je suppose qu'il y a eu une discussion préalable de groupes, donc de Core in Fronte et d'Avanzemu.

Ceci dit, si on fait de la sorte, il va falloir aussi qu'on avance de la même manière sur d'autres syndicats et d'autres positions que vous pourriez éventuellement revendiquer, mais à ce moment-là, ça fait partie d'une discussion. On aura l'occasion, bien entendu, de préciser les choses, mais on aurait pu préalablement en parler. Or, à aucun moment, il n'y a eu cette demande.

Néanmoins, on entendra la position de l'Exécutif, notre position à nous, vous l'avez comprise, à ce stade, je ne pense pas que ce soit recevable.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Moi je pense qu'il faut distinguer la forme du fond.

Sur le fond, la position du Conseil exécutif a été exposée tout à l'heure, il y a une CDSP notamment, moi je pense qu'il est de bonne politique que pour le fonctionnement de l'institution que tous les groupes soient représentés. Et en ce qui concerne le Conseil exécutif, la discussion a été arrêtée, de concert avec le Président de l'Assemblée de Corse et le groupe, sur le principe il sera fait les efforts qu'il faut faire, ça c'est sur le fond.

Sur la forme, je pense qu'il faut qu'on définisse une méthode, une méthode qui puisse être d'abord répétée pour l'ensemble des cas et ensuite, qui soit arrêté dans le cadre d'une discussion globale.

Donc moi, ce que je vous propose, c'est qu'on fasse une suspension de séance pour voir dans combien d'occurrences cette situation peut se passer et ensuite qui doit faire les efforts nécessaires, dès lors que l'on est d'accord sur le principe, pour permettre une représentation du groupe Core in Fronte dans un certain nombre d'organismes, pour qu'on regarde d'abord au plan politique comment ça s'organise pour que chacun, et là je parle des trois groupes nationalistes, fasse les efforts qu'il y a

à faire et que la charge de cet effort soit mutualisée ou définie au terme d'une discussion d'ensemble, et puis derrière pour sécuriser totalement au plan juridique et prendre le chemin juridique qui va bien pour l'ensemble des cas identiques.

Donc, moi je demande une suspension pour que ce chemin puisse être emprunté et pour qu'on puisse le valider ensemble.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. MARCANGELI, vous avez la parole.

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme la Présidente, je ne vais pas être long.

Un point de méthode. Nous avons eu une session qui a commencé avec un léger retard et on l'accumule, le point de méthode, c'est quand même qu'on soit en capacité de pouvoir bien avancer sur les sujets que nous avons à traiter, et ils sont nombreux encore.

On ne peut pas continuer comme ça, je vous le dis très tranquillement, il y a quelque chose de très simple qui a été avancé, ça ne nous concerne pas, comme l'a dit M. BENEDETTI, c'est entre vous, mais nous sommes concernés et nous voulons travailler.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Justement, c'est parce que vous êtes concernés que je suis obligé d'avoir la franchise d'exposer la méthode, parce qu'à partir du moment où dans le quota arithmétique dévolu à la commission DSP, nous ne rentrons pas, Core in Fronte ; si nous rentrons, c'est soit parce qu'il y a un vote, et le vote il est soutenu par d'autres nationalistes qui nous permettent d'arriver aux quotas, ça n'enlève rien au groupe d'opposition, c'est pour ça que je me permets d'annoncer cette proposition mécanique, ou en admettant, et cela a été confirmé que c'est possible, c'est d'éviter le vote et de faire une liste consensuelle avec l'accord du Président

Mais les choses il faut les expliquer, sinon ce n'est pas naturel d'expliquer qu'un groupe qui n'a pas droit rentre.

**(Brouhaha).**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il-vous-plaît, pas d'échanges, pas de chjami è risponde, je dirai.

Donc, il y a une suspension de séance qui a été demandée, elle est de droit. Donc, on suspend la séance.

**La séance suspendue à 18 h 06 est reprise à 18 h 50.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous reprenons sur ce rapport 246 sur les modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Service Public.

Donc, suite à l'interruption de séance, je souhaiterais savoir si un accord est intervenu.

M. BIANCUCCI, vous avez la parole.

**M. Jean BIANCUCCI**

Donc, cette interruption de séance nous a permis de confronter les points de vue. La demande qu'a formulée « Core in Fronte », sur le fond, bien entendu, est légitime. Après, dans la forme, on aurait préféré que cette demande arrive avant. Il faut quand on en parle, y réfléchir et puis essayer d'apporter la solution qui convient à tous.

Donc, le groupe que je préside cède à la CDSP un poste pour « Core in Fronte ».

C'est important la CDSP, je l'ai présidée pendant trois ans, en tout cas ce n'était pas trois années en continue, mais croyez-moi que c'est une commission qui a... Le plus souvent d'ailleurs ce sont les contrats de service public maritime et aérien, et donc il y aura une représentation plurielle ; « Core in Fronte », n'y était pas, on est tout à fait d'accord pour que « Core in Fronte » soit représenté.

Néanmoins il y a, comme dans d'autres domaines, en dehors du droit, en dehors des problèmes liés précisément aux codes des marchés, aux codes en vigueur et aux règles en vigueur, il y a aussi une stratégie commune qui est celle bien entendu partagée, y compris par d'autres groupes, et qui est celle du service public.



Donc, on aura très certainement à en parler et donc on a un avis favorable, on propose qu'un de nos postes soit attribué à « Core in Fronte ».

C'est la première proposition, il y en aura d'autres, Présidente. Si je peux me permettre de le faire par la suite, je ne veux pas encombrer les discussions plus que cela, mais j'ai beaucoup d'autres choses à dire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

On m'a demandé de préciser nos demandes qui sont extra-contingences. Donc, on souhaite au nom de pluralité politique, si possible, siéger en CTPNAF, où il y a seulement 4 postes, et là il n'y a aucune combinaison arithmétique qui nous permettrait, autre que par un désistement du groupe majoritaire, et puisque ce n'est pas décisionnel, c'est un conseil d'administration où il y a plus de 30 membres et où il y a plein d'autres membres qui permettent à la majorité d'être majoritaire, c'est d'avoir un poste au comité de bassin, il y en a 5, après on s'arrête.

**M. Jean BIANCUCCI**

Donc c'est pour cela que je vous disais il y a 2 minutes que j'interviendrai, pourquoi ? Parce que je savais pertinemment qu'il y avait une autre demande de Core in Fronte, mais est-ce qu'à stade, on doit examiner cette demande ou est-ce qu'on doit passer toutes les étapes et les désignations pour en arriver à la CTPNAF ?

Prenons les choses dans l'ordre, donc j'aurais l'occasion d'y revenir. Il faut d'abord, je pense, valider cette proposition, si elle vous convient, et puis ensuite on aura à parler du reste. Mais on ne peut pas prendre directement en bloc les propositions à ce stade, sinon je suis obligé de développer aussi sur des arguments concernant ces propositions qui ont été faites par notre groupe pour essayer de faire évoluer la situation en faveur de Core in Fronte.

J'ai beaucoup d'autres choses à dire, et notamment lorsqu'on aura à parler du SDE.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. BENEDETTI, vous avez la parole.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

En parlant du SDE, j'ai formulé en aparté et publiquement la volonté qu'il n'y ait pas de vote bloqué qui nous enlève là une représentation naturelle puisqu'il y a 8 postes, il n'y en a pas 6 comme on nous l'a annoncé hier en commission permanente, mais je ne vous ai pas repris pour ne pas m'éterniser dans des discussions inutiles. Et je vous ai suggéré, à ce moment-là, et j'admettais la volonté de la majorité de rester majoritaire et de ne pas perdre la présidence parce qu'il y a une règle qui fait que le candidat ne peut être que quelqu'un qui est issu de la Collectivité de Corse, tout le monde l'a compris, on ne va pas se raconter d'histoire, et j'ai demandé, à ce moment-là, qu'il y ait une logique de majorité politique qui rassemble la famille nationaliste et que l'on ait une liste commune.

Le Président en a parlé tout à l'heure, il a dit qu'il était ouvert et qu'il était prêt. Moi, je dis que si c'est la proposition, on peut l'accepter, mais si l'autre groupe nationaliste ne l'accepte pas, nous aussi, à ce moment-là, on ne va faire le jeu de l'un contre l'autre et on se retire, et on ne demande plus rien.

A ce moment-là, on est clair, on éclaire le jeu, on évite de discuter pour rien et on en a pour 3 minutes de discussion.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je ne veux pas rentrer dans un chjami è rispondi, qui pourrait lasser, à un moment-donné, les autres conseillers, on peut le comprendre.

Est-ce que, Présidente, on peut décider concernant la CDSP ? Est-ce qu'ensuite, dans l'ordre du jour, on déciderait et j'interviendrais à ce moment-là pour la CTPNAF ? Et puis lorsqu'on aura à parler du SDE, j'interviendrais aussi, pourquoi ? Parce que j'ai des choses à dire, et qu'en plus, c'est un dossier que je connais très bien pour avoir, en tant que Président de l'Agence d'urbanisme, réfléchi, notamment à la PPE, mais aussi à tous ces moyens annexes qui sont donnés, y compris en direction des communes. On aura à en reparler tout à l'heure, si vous le voulez.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien sûr, de toute manière, il n'y a pas de souci pour intervenir dans le cadre du point relatif aux différents organismes et de ceux que vous avez cités en particulier.

Je crois que là, après la pause qu'il y a eu, la question suite à l'interrogation de M. BENEDETTI, est de savoir si cette Assemblée valide ou pas le rapport 246 sur les modalités de dépôt des listes concernant la CAO et la CDSP.

Donc, moi ce que vous demande c'est de savoir si vous validez d'abord ce « règlement ». On est obligés de faire cela avant de passer ensuite à la désignation des membres. On peut tout à fait d'ailleurs voter par groupes, il n'y a pas de souci là-dessus, à chaque fois vous signalez s'il y a un vote discordant ou dissonant, je ne sais pas comment le dire.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Sur le rapport, on avait parlé que des commissions, le rapport on vient juste d'en parler maintenant, le rapport de la commission d'appel d'offres et de la CDSP ou que CDSP ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'est la même chose, ce sont les deux, c'est le même modèle.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Mais vous voulez parler aussi du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres ? Ça c'est après ? On aurait pu le faire en même temps.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce sont juste les modalités de vote, et comme vous aviez interpellé le Président de l'Exécutif sur votre volonté de vouloir être présent au sein de la CDSP. Donc, vous avez eu ces échanges, etc., très bien. Il y a eu l'interruption de séance qui a été dédiée à cela, il n'en demeure pas moins maintenant qu'il voter les modalités, voilà.

Donc, moi je soumetts au vote le rapport 246 sur les modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée à la CAO et à la CDSP puisque, comme ça été dit tout à l'heure, ce sont les mêmes modalités.

Concernant ce rapport, Fà Populu Inseme ?

**M. Jean BIANCUCCI : In favore.**

**M. Laurent MARCANGELI pour le groupe « Un Soffiu Novu », pour.**

**M. Jean-Christophe ANGELINI** pour « Avanzemu » : **Favorable.**

**M. Paul-Félix BENEDETTI** pour « Core in Fronte » : **Pour.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Le rapport N° 246 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>9</sup>**

Donc, maintenant que nous avons voté les modalités de vote, j'interroge l'Exécutif : est-ce que vous souhaitez que l'on passe maintenant à la désignation des représentants au sein de la CDSP et de la CAO ou est-ce qu'on part sur la désignation dans les organismes ?

**Le Président Gilles SIMEONI**

L'idée initiale, c'était de pouvoir voter les modalités de désignations pour que la liste puisse être déposée et imprimée et pendant ce temps pouvoir avancer sur la désignation dans les organismes extérieurs. Donc, je suggère respectueusement qu'on revienne à l'ordre, que la liste soit éventuellement déposée de façon manuscrite pour qu'elle puisse être imprimée par les services du Secrétariat général et qu'on revienne à la désignation dans les différents organismes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pas de souci.

**\* Raportu n° 248 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a cummissioni di diligazioni di sirvizi publicu è à a Cummissioni di Chjama à Ufferti di a Cullittività di Corsica**

**\* Rapport n° 248 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public et à la Commission d'Appel d'Offres de la Collectivité de Corse.**

**M. Hyacinthe VANNI**

Vous voulez que l'on donne les noms pour la CAO ?

---

<sup>9</sup> Délibération N° 21/126AC

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non apparemment ce n'est pas le souhait qui vient d'être évoqué, il faut que vous prépariez vos listes.

**M. Hyacinthe VANNI**

Chaque groupe donne ses noms, c'est une liste qui est une liste unique de l'Assemblée, donc nous on a trois membres, on donne nos trois, vous faites la liste vous, vous l'imprimez et puis c'est bon, non ? En général, c'est comme ça que l'on fait, chaque groupe donne son nom, à part Core in Fronte qui ne souhaite pas être à la commission d'appel d'offres, d'après ce que j'ai compris.

Donc, pour la commission d'appel d'offres, on peut avancer, nous on donne nos trois noms, si vous voulez ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je rappelle, 5 titulaires et 5 suppléants.

**M. Hyacinthe VANNI**

On vous donne les suppléants aussi.

Titulaire : Louis POZZI DI BORGO, suppléant Hyacinthe VANNI,

Titulaire : Ghjuvan'Santu LE MAO, suppléante : Anna-Maria COLOMBANI,

Titulaire : Jean BIANCUCCI, suppléante : Juliette PONZEVERA.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je pose bien les questions pour que tout soit bien au clair.

M. MARCANGELI.

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci. Vous voulez que je vous donne les nôtres ou vous les avez déjà ?

Pour la CAO : Mme PEDINIELLI, titulaire, M. GUIDONI en suppléant ;

Pour la CDSP : Mme COMBETTE, titulaire et M. SAVELLI en suppléant.

**M. Hyacinthe VANNI**

Vous voulez que je vous donne la CDSP aussi ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, on est en CAO là, on fait toute la CAO, parce que là on change de rapport et on change d'organisme, donc s'il-vous-plait, merci.

Donc, on est sur la CAO, « Fà Populu », a donné ses noms, 5 titulaires et 5 suppléants.

M. Laurent MARCANGELI, c'est fait. Ensuite ?

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Donc, uniquement pour la CAO ou pour les deux ?

Donc, pour la commission d'appel d'offres :

Titulaire Pierre POLI et suppléante : Julia TIBERI.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On passe à la CDSP.

**M. Hyacinthe VANNI**

Alors à la CDSP, donc on en avait trois, maintenant on n'en a plus que deux, puisque dans le droit-fil de ce qu'a dit le Président du Conseil exécutif, et ce que vient de dire le Président de groupe, à « Core in Fronte », nous laissons un poste.

Donc, Louis POZZO DI BORGO, titulaire, Romain COLONNA, suppléant,

Jean BIANCUCCI, titulaire et Muriel FAGNI, suppléante.

**M. Laurent MARCANGELI**

Je l'ai déjà dit mais je le redis, sans problème, on a tout ce qu'il faut :

Mme COMBETTE, titulaire et M. SAVELLI en suppléant.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Pour « Avanzemu » : Julia TIBERI en titulaire et Pierre POLI en suppléant pour la CDSP.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

BENEDETTI Paul-Félix en titulaire et BATTESTINI Serena en suppléante.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Comme il a été convenu, les services vont taper les listes et pendant ce temps on peut commencer les désignations. On y va.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Les désignations au sein de la CDSP et de la CAO sont ACTEES.<sup>10</sup>**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

\* **Raportu n° 259** : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica in è urganismi esterni.

\* **Rapport n° 259** : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein d'organismes extérieurs.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous avez eu le rapport concernant la désignation à la fois dans les agences, les offices, différents « satellites » de la Collectivité et différents autres organismes extérieurs. Je vous rappelle qu'il y a 250 organismes, à-peu-près dans lesquels l'Assemblée de Corse est représentée. Il s'agit ici d'aller jusqu'à, normalement, 150 organismes.

Sur les modalités de désignation, je n'y reviens pas, ça été largement évoqué. Donc, proportionnel au plus fort reste, ou ça dépend d'un texte législatif ou réglementaire, ou il y a des dispositions spécifiques prévues parfois par l'organisme.

---

<sup>10</sup> Délibération N° 21/127 AC

On va procéder d'abord à la désignation dans les agences et les offices de la Collectivité de Corse.

On va commencer par l'agence du tourisme de la Corse. N'y voyez aucune relation de cause à effet.

Concernant **l'Agence du tourisme de la Corse (ATC)**, il y a 17 titulaires à désigner. Les noms qui sont les suivants :

François SORBA, Vannina CHIARELLI-LUZI, Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Paul Jo CAITUCOLI, Jean BIANCUCCI, Christelle COMBETTE, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI, Jean-Christophe ANGELINI, Vanina LE BOMIN, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI.

Je fais prendre acte de la désignation de ces titulaires.

Concernant **l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et de l'énergie de la Corse (AUE)**, il y a 12 conseillers :

Véronique ARRIGHI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI Ghjuvan'Santu LE MAO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Charles GIABICONI, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Xavier LACOMBE, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Paul-Félix BENEDETTI.

Je vous demande de prendre acte de la désignation de ces 12 conseillers à l'AUE.

Concernant **l'Office de l'environnement de la Corse (OEC)**, 17 conseillers sont à désigner. Les propositions sont les suivantes :

Anne-Laure SANTUCCI, Paul-Jo CAITUCOLI, Louis POZZO di BORGIO, Petr'Antò FILIPPI, Frédérique DENSARI, Lisa FRANCISCI, Jean-Félix ACQUAVIVA, Anna-Maria COLOMBANI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre GHIONGA, Charlotte TERRIGHI, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA.

Je vous demande de prendre acte de la désignation de ces 17 conseillers à l'office de l'environnement de la Corse.

Ecoutez, pour les groupes qui avez communiqué beaucoup de noms, parce qu'il peut y avoir des erreurs.



A l'**Office de l'équipement hydraulique de la Corse (OEHC)**, 19 conseillers sont à désigner :

Hervé VALDRIGHI, Jean-Charles GIABICONI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Jean-Jacques LUCCHINI, Frédérique DENSARI, Paul Jo CAITUCOLI, Joseph SAVELLI, Françoise CAMPANA, Petr'Antò FILIPPI, Louis POZZO di BORGIO, Marie-Thérèse MARIOTTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Martin MONDOLONI, Didier BICCHIERAY, Georges MELA, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI.

Je vous prie de prendre acte de la désignation de ces 19 conseillers à l'office hydraulique.

L'**Agence de développement économique de la Corse (ADEC)**. Il convient de désigner 11 conseillers. Les propositions sont les suivantes :

Sandra MARCHETTI, Jean-Charles GIABICONI, Joseph SAVELLI, Romain COLONNA, Jean-Paul PANZANI, Muriel FAGNI, Laurent MARCANGELI, Christelle COMBETTE, Georges MELA, Julia TIBERI, Serena BATTESTINI.

Je vous demande de prendre acte de la désignation de ces 11 conseillers à l'ADEC.

A l'**Office des transports de la Corse (OTC)**, 16 conseillers sont à désigner. Voici les propositions :

Hyacinthe VANNI, Hervé VALDRIGHI, Jean-Paul PANZANI, Jean-Félix ACQUAVIVA, Juliette PONZEVERA, Danielle ANTONINI, Sandra MARCHETTI, Don Joseph LUCCIONI, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Vanina LE BOMIN, Julia TIBERI, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA.

Je vous demande de prendre acte de la désignation de ces 16 conseillers à l'OTC.

Concernant l'**Office foncier de la Corse (OFC)**, 17 conseillers. Voici les noms :

Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean BIANCUCCI, Muriel FAGNI, Jean-Paul PANZANI, Danielle ANTONINI, Jean-Félix ACQUAVIVA, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Lisa FRANCISCI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Anne PIERI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Chantal

PEDINIELLI, Vanina LE BOMIN, Pierre POLI, Marie-Claude BRANCA, Jean-Baptiste ARENA.

Je vous demande de prendre acte de la désignation de ces 16 conseillers à l'OFC.

**L'Office de développement agricole et rural de la Corse (ODARC), 20 conseillers.** Je vous donne les noms :

Jean-Jacques LUCCHINI, Anna-Maria COLOMBANI, Paul-Jo CAITUCOLI, Lisa FRANCISCI, Françoise CAMPANA, Petr'Antò FILIPPI, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Hyacinthe VANNI, Jean-Marc BORRI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Pierre GUIDONI, Jean-Michel SAVELLI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Jean-Baptiste ARENA, Paul-Félix BENEDETTI.

Je vous demande de prendre acte de ces 20 conseillers à l'ODARC.

On a fait toutes les agences et les offices. J'espère qu'il n'y a pas d'erreurs. On peut toujours corriger une erreur par la suite.

Nous allons désigner les représentants de l'Assemblée de Corse à la **Chambre des territoires.**

M. BENEDETTI, vous allez en avoir un à désigner. Je vous le dis et pendant ce temps, je lis les autres.

Les autres propositions sont :

Juliette PONZEVERA, Petr'Antò FILIPPI, Paul-Jo CAITUCOLI, Paola MOSCA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Vanina LE BOMIN.

Je demande de prendre acte de la désignation de ces 8 représentants de l'Assemblée à la Chambre des territoires.

Au sein de la Chambre des territoires, vous avez une commission mixte paritaire des services publics où il y a 4 conseillers à désigner. Les propositions sont les suivantes :

Juliette PONZEVERA, Petr'Antò FILIPPI, Charlotte TERRIGHI et Antoine POLI.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

M. le Secrétaire général me dit que pour l'Assemblea di a ghjuventù, normalement c'est le président de chaque groupe qui siège, mais il peut y avoir un représentant du président de groupe. Je trouve que c'est très bien d'aller à l'Assemblea di a ghjuventù, que je préside d'ailleurs aussi. Ça donne un coup de jeune et pour la transmission, c'est parfait.

Donc, il faut formellement désigner son représentant aujourd'hui. Est-ce que tous les présidents veulent siéger ou plutôt, ma question est la suivante, quel président de groupe ne veut pas siéger et souhaite désigner un représentant et qu'il m'indique lequel ? Tout le monde va siéger. C'est parfait, il y aura tous les présidents.

**M. Jean BIANCUCCI**

Présidente, est-ce qu'il est possible de faire un turn over, c'est-à-dire qu'il y en a d'autres qui pourraient, à la faveur de dossiers qui sont examinés devant l'Assemblea di a ghjuventù... Je pense à des jeunes qui pourraient y aller au titre du groupe.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je ne connais pas le règlement de l'Assemblea di a ghjuventù. Je vous informe qu'elle va être renouvelée à l'automne, en octobre me semble t-il et donc, on a peut-être un peu de temps de ce point de vue-là. Il faudra y penser, mais je trouve que c'est une bonne idée. Pour l'instant, on reste en l'état et on saura vous préciser quelles sont les modalités précises sur le plan juridique et réglementaire pour que vous puissiez éventuellement mettre en œuvre ce turn over en fonction des thématiques.

**L'Office public de l'habitat (OPH).** Il y a 6 conseillers à désigner. Les propositions sont les suivantes :

Louis POZZO di BORGO, Juliette PONZEVERA, Joseph SAVELLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Didier BICCHIERAY, Antoine POLI.

Je vous demande de prendre acte de cette désignation.

**Le Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP).**

Il y a 4 titulaires et 4 suppléants. Nous n'avons qu'une proposition : Pierre POLI.

C'est important le CEPP, surtout au regard des échanges de ce matin. Il y a 2 de « Fà populu in seme », 1 de « Un soffiu novu » et 1 « Avanzemu ». Il faudrait des titulaires pour les autres groupes.

**M. Jean BIANCUCCI**

A distinguer de la commission qui est extérieure à l'Assemblée et qui est constituée autrement que ça.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. VANNI, je vous en prie.

**M. Hyacinthe VANNI**

Je pense qu'on l'avait supprimé pour créer la commission extérieure ? Ça existe toujours ? En tout cas, il ne s'est jamais réuni.

Donc, pas besoin de créer des commissions qui ne se réunissent pas. Je pense qu'on avait créé ce comité extérieur parce qu'on avait constaté que c'était quand même un petit peu déplacé de s'évaluer soi-même. C'est pour ça qu'on n'a désigné personne et dans le comité extérieur, siègent les présidents de groupes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dans celui-ci, on met les présidents de groupes plus les suppléants.

Titulaires : Jean BIANCUCCI, Paul-Félix BENEDETTI, Laurent MARCANGELI, Jean-Christophe ANGELINI.

Suppléants : Muriel FAGNI, Serena BATTESTINI, Jean-Martin MONDOLONI, PIERRE POLI.

Dans le bureau de cette instance, il faut 2 personnes titulaires et 2 suppléants.

Titulaires : Jean BIANCUCCI, Laurent MARCANGELI.

Suppléants : Muriel FAGNI, Jean-Martin MONDOLONI.

Je vous demande de prendre acte des conseillers cités au comité d'évaluation des politiques publiques et au bureau.

**Commission de déontologie**, instance de la Collectivité, 4 titulaires. Il faut 1 représentant pour chaque groupe.

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Jean-Martin MONDOLONI, Julia TIBERI, Véronique PIETRI.

**Questure de l'Assemblée de Corse**, 4 titulaires.

C'est très important, c'est un service qui est à la disposition des groupes pour l'organisation pour toutes les questions qu'ils ont à poser, pour la logistique. On a évoqué et on l'évoquera à nouveau probablement demain la question des moyens des groupes. Donc, c'est très important dans une assemblée.

4 titulaires : Jean BIANCUCCI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Véronique PIETRI.

Je vous demande de prendre acte de la désignation de ces 4 titulaires à la questure de l'Assemblée.

**SITEC**, dans le domaine du numérique, 6 conseillers. Les propositions sont les suivantes :

Romain COLONNA, Sandra MARCHETTI, Joseph SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Christelle COMBETTE, Jean-Christophe ANGELINI.

Je vous demande de prendre acte de cette désignation.

Pour le **Conseil d'orientation Corse numérique**, 5 conseillers. Les propositions sont les suivantes :

Nadine NIVAGGIONI, Romain COLONNA, Sandra MARCHETTI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Christophe ANGELINI.

Je vous demande de prendre acte de cette désignation.

En administration générale, pour la **commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur de la Haute-Corse**, 1 titulaire, 1 suppléant. Il faut une proposition de « Fà populu in seme ». Donc :

Titulaire : Anne-Laure SANTUCCI

Suppléant : Anna-Maria COLOMBANI.

La même **commission pour le sud.**

Titulaire : Véronique ARRIGHI

Suppléant : Jean-Jacques LUCCHINI.

Je vous demande de prendre acte de la désignation de ces conseillers pour ces deux commissions, Haute-Corse et Corse-du-Sud.

Concernant **la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de Haute-Corse**, 2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires : Anne-Laure SANTUCCI, Pierre GHIONGA

Suppléants : Anna-Maria COLOMBANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

La même **commission pour la Corse-du-Sud**. 2 titulaires et 2 suppléants.

Titulaires : Muriel FAGNI, Christelle COMBETTE

Suppléants : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Valérie BOZZI.

On passe aux transports.

**Conseil de surveillance de la SEML compagnie aérienne Air Corsica**, 11 conseillers :

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Hyacinthe VANNI, Muriel FAGNI, Romain COLONNA, Don Joseph LUCCIONI, Danielle ANTONINI, Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Vanina BORROMEI, Paul QUASTANA.

Je vous demande de prendre acte de la désignation des 11 conseillers de l'Assemblée de Corse au conseil de surveillance d'Air Corsica.

**Chemin de faire de la Corse (CFC)**, 11 conseillers. Les propositions sont :

Hyacinthe VANNI, Anne-Laure SANTUCCI, Frédérique DENSARI, Paula MOSCA, Joseph SAVELLI, Jean-Marc BORRI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Charlotte TERRIGHI, Saveriu LUCIANI, Paul-Félix BENEDETTI.

Je vous demande de prendre acte de la désignation de ces 11 conseillers au chemin de fer de la Corse.

**Comité de suivi des programmes européens 2021-2027**, 6 conseillers de l'Assemblée de Corse. Les titulaires proposés sont :

Jean-Jacques LUCCHINI, Véronique ARRIGHI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Vanina LE BOMIN.

Je vous demande de prendre acte de la désignation de ces 6 conseillers au comité de suivi des programmes européens.

**Commission d'appel d'offres (CAO)**. Les représentants sont :

Titulaires : Louis POZZO di BORGO, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean BIANCUCCI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI

Suppléants : Hyacinthe VANNI, Anna-Maria COLOMBANI, Juliette PONZEVERA, Pierre GUIDONI, Julia TIBERI.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de la désignation de ces 10 conseillers à la commission d'appel d'offres.

Concernant **la CDSP**, même chose, une seule liste.

Titulaires : Louis POZZO di BORGO, Jean BIANCUCCI, Christelle COMBETTE, Julia TIBERI, Paul-Félix BENEDETTI.

Suppléants : Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Laurent MARCANGELI, Pierre POLI, Serena BATTESTINI.

Je vous demande de prendre acte de la désignation de ces conseillers à la CDSP. Merci.

**Comité de coordination de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)**, 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Sandra MARCHETTI

Suppléant : Joseph SAVELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Corse active pour l'initiative – réseau CAPI**, 1 titulaire, 1 suppléant

Titulaire : Muriel FAGNI

Suppléant : Joseph SAVELLI.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

Concernant la **CADEC**, 4 titulaires. Les noms proposés sont :

Jean-Paul PANZANI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Pierre POLI.

Je vous demande de prendre acte de cette désignation.

**Conseil de surveillance et d'orientation d'INIZIA**, l'incubateur d'entreprise que vous connaissez, il y a 2 titulaires, 1 pour « Fà populu in seme » et 1 pour « Un soffiu novu ». On n'a pas d'éléments... On va donner la parole à Alex VINCIGUERRA.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Le conseil de surveillance d'Inizia a été dissout.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sur le conseil d'administration d'INIZIA, il y a 2 titulaires. Les proposés sont :

**Muriel FAGNI, Jean-Michel SAVELLI.**

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

Pour le **SRDEII**, conseil territorial d'action économique, 5 titulaires. Les proposés sont :

**Sandra MARCHETTI, Jean-Charles GIABICONI, Jean-Paul PANZANI, Charlotte TERRIGHI, Antoine POLI.**

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

**Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) 2B.**  
In **Cismonte**, 1 titulaire, 1 suppléant.



Titulaire : Jean-Félix ACQUAVIVA

Suppléant : Anne-Laure SANTUCCI.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

Concernant **le Pumonte**, 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Nadine NIVAGGIONI

Suppléant : Jean BIANCUCCI.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

**Conseil de famille des pupilles de l'Etat**. 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Françoise CAMPANA, Charlotte TERRIGHI

Suppléantes : Muriel FAGNI, Chantal PEDINIELLI.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

**Conseil de la citoyenneté et de l'autonomie de la Collectivité**. 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Frédérique DENSARI

Suppléant : Véronique ARRIGHI.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

**Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées**. 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Frédérique DENSARI

Suppléante : Muriel FAGNI.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

**Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées**. 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Frédérique DENSARI

Suppléant : Muriel FAGNI.

Je vous demande de prendre acte de ces désignations.

**Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Cismonte**

Titulaire : Anne-Laure SANTUCCI.

Je vous demande de prendre acte.

Dans le **Pumonte**,

Titulaire : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS.

Je vous demande de prendre acte.

**Observatoire corse de la protection de l'enfance** qui a été créé en mars 2021, 2 titulaires :

Frédérique DENSARI, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission de l'accueil des jeunes enfants de la Collectivité de Corse**, 2 titulaires :

Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Mission locale rurale de Haute-Corse** qui couvre la Plaine orientale, la Balagne et centre-Corse, 4 titulaires :

Ghjuvan'Santu LE MAO, Frédérique DENSARI, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI.

Je vous demande de prendre acte de cette désignation.

**Conseil d'administration de l'association l'impresa di Fiumorbo**, 1 titulaire :

Ghjuvan'Santu LE MAO.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission consultative des gens du voyage, Cismonte**, 2 titulaires :

Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Martin MONDOLONI.

**Commission consultative des gens du voyage, Pumonte**, 2 titulaires :

Eveline GALLONI D'ISTRIA, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)**, 1 titulaire,  
1 suppléant.

Titulaire : Joseph SAVELLI

Suppléant : Anna-Maria COLOMBANI

Je vous demande de prendre acte.

**Commission de coordination et d'évaluation des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)**. 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Joseph SAVELLI

Suppléant : Anna-Maria COLOMBANI.

Je vous demande de prendre acte.

**Association régionale du dépistage des cancers (ARCODECA)**,  
2 titulaires. Les propositions sont :

Danielle ANTONINI, Pierre GHIONGA.

Je vous demande de prendre acte.

**Observatoire régionale de la santé (ORS)**, 2 titulaires :

Danielle ANTONINI, Pierre GHIONGA.

Je vous demande de prendre acte.

**Maisons des adolescents Bastia**. En fait, c'est la présence au conseil d'administration du GIP, 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Joseph SAVELLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI

Suppléants : Anna-Maria COLOMBANI, Charlotte TERRIGHI

Je vous demande de prendre acte.

**Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI), Cismonte.** 1 titulaire :

Sandra MARCHETTI.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CODEI), Pumonte.** 1 titulaire :

Véronique ARRIGHI.

Je vous demande de prendre acte.

**Comité régional du fonds pour l'insertion des personnes handicapées.** Je n'ai rien. C'est fini ? Très bien.

**Conseil de surveillance des établissements publics de santé-Corse-du-Sud CHE Castelluccio.** 1 titulaire :

Jean-Paul PANZANI.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission de sélection d'appel à projets sociaux et médico-sociaux.** 2 titulaires, 2 suppléants

Titulaires : Danielle ANTONINI, Pierre GHIONGA

Suppléants : Eveline GALLONI D'ISTRIA, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Je vous demande de prendre acte.

**Projets relevant de l'autorisation exclusive du Président du Conseil exécutif et du directeur général de l'ARS,** en l'occurrence, c'est une directrice. 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Danielle ANTONINI

Suppléant : Eveline GALLONI D'ISTRIA.

Je vous demande de prendre acte.

**Projets relevant de l'autorisation conjointe du Président de l'exécutif et d'un représentant de l'Etat en Corse.** 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Danielle ANTONINI

Suppléante : Eveline GALLONI D'ISTRIA.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission de coordination dans les domaines de prévention scolaire de la santé au travail et la protection maternelle infantile.** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Françoise CAMPANA, Santa DUVAL

Suppléant : Paola MOSCA, Chantal PEDINIELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA).** 3 titulaires, 3 suppléants.

Titulaires : Eveline GALLONI D'ISTRIA, Danielle ANTONINI, Chantal PEDINIELLI,

Suppléants : Don Joseph LUCCIONI, Véronique ARRIGHI, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil de surveillance de l'ARS.** 2 titulaires, 4 suppléants.

Titulaires : Danielle ANTONINI, Pierre GHIONGA

Suppléants : Jean-Marc BORRI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Chantal PEDINIELLI, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Agence régionale de la santé** : comité de sélection des maisons de santé. 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Danielle ANTONINI

Suppléant : Eveline GALLONI D'ISTRIA.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission régionale de suivi et d'évaluation des plans déchets.** 7 titulaires.

Nadine NIVAGGIONI, Jean-Félix ACQUAVIVA, Louis POZZO di BORGO, Marie-Thérèse MARIOTTI, Xavier LACOMBE Antoine POLI, Paul-Félix BENEDETTI.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission consultative d'évaluation du suivi du plan territorial de prévention et de gestion des déchets.** 10 titulaires.

Nadine NIVAGGIONI, Jean-Félix ACQUAVIVA, Louis POZZO di BORGO, Lisa FRANCISCI, Petr'Antò FILIPPI, Georges MELA, Laurent MARCANGELI, Pierre GUIDONI, Antoine POLI, Paul-Félix ACQUAVIVA.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission régionale de la forêt et du bois.** 1 titulaire.

Titulaire : Jean-Charles GIABICONI.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission territoriale de la préservation des espaces naturels, agricole et forestiers (CTPENAF).** 4 titulaires et 4 suppléants.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je peux intervenir ? Merci.

C'est une commission qui est très importante surtout dans le cadre du PADDUC, des ESA et de la nécessité d'avoir contrôle de la consommation de ces espaces. Il est bien qu'il y ait une représentation plurielle et c'est pour cela qu'on a

proposé... Je le dis pourquoi ? Parce que j'ai assisté pendant 3 ans à la CTPENAF. Elle est co-présidée par le Préfet et le Président de l'Exécutif. C'est une commission, un outil extrêmement important par rapport au désordre qu'il y a au niveau foncier et du point de vue l'urbanisme.

Il faut la conforter et on compte aussi sur tous ceux qui se sont investis dans cette commission.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Donc, à la CTPENAF doivent siéger 4 titulaires et 4 suppléants. Pour les titulaires, à ce stade-là, je dis bien à ce stade-là en hypothèse, il y aurait 2 « Fà populu in seme », 1 « Un soffiu novu », 1 « Avanzemu ». J'entends vos propos, vous dites que tout le monde doit être représenté ? Donc, c'est à vous de faire des propositions.

**M. Hyacinthe VANNI**

Les propositions que l'on a faites tout à l'heure à nos collègues et amis de « Core in fronte », c'était que Paola MOSCA était disposée à laisser son poste.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, il y aurait un poste disponible pour une 4<sup>ème</sup> formation politique.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Si on nous l'offre, on le prend ! Donc, Serena BATTESTINI et suppléant, Paul-Félix BENEDETTI.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Titulaires : Jean-Jacques LUCCHINI, Georges MELA, Saveriu LUCIANI, Serena BATTESTINI

Suppléants : Paula MOSCA, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Paul-Félix BENEDETTI.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission territoriale d'orientation de l'agriculture.** 4 titulaires.

Paola MOSCA, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Anne PIERI, Saveriu LUCIANI.

Je vous demande de prendre acte.

**« Entente pour la forêt méditerranéenne », établissement public pour la protection de la forêt méditerranéenne.** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Paul-Jo CAITUCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI

Suppléants : Anne-Laure SANTUCCI, Pierre GHIONGA.

Je vous demande de prendre acte.

**Comité de massif** 8 titulaires.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Paola MOSCA, Petr'Antò FILIPPI, Véronique ARRIGHI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Pierre GUIDONI, Jean-Christophe ANGELINI, Marie-Claude BRANCA.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission d'aménagement foncier de la Corse** 8 titulaires, 8 suppléants.

Titulaires : Paola MOSCA, Paul-Jo CAITUCOLI, Ghjuvan'Santu le MAO, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Charlotte TERRIGHI, Marie-Anne PIERI, Josepha GIACOMETTI, Serena BATTESTINI.

Suppléants : Jean-Jacques LUCCHINI, Jean-Paul PANZANI, Lisa FRANCISCI, François SORBA.

Je vous demande de prendre acte.

**Syndicat mixte de l'abattage (SMAC)** 8 titulaires.

Paul-Jo CAITUCOLI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paula MOSCA, Véronique ARRIGHI, Chantal PEDINIELLI, Pierre GHIONGA, Pierre POLI, Paul QUASTANA.

Je vous demande de prendre acte.



**Syndicat mixte du grand site des îles Sanguinaires et de la Parata**  
4 titulaires et 4 suppléants.

Titulaires : Romain COLONNA, Danielle ANTONINI, Christelle COMBETTE, Julia TIBERI

Suppléants : Don Joseph LUCCIONI, Muriel FAGNI, Xavier LACOMBE, Pierre POLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Syndicat mixte du grand site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent** 4 titulaires, 4 suppléants.

Titulaires : Anna-Maria COLOMBANI, Louis POZZO di BORGIO, Marie-Thérèse MARIOTTI, Saveriu LUCIANI.

Suppléants : Sandra MARCHETTI, Joseph SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Vanina LE BOMIN.

Je vous demande de prendre acte.

**Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse** 46 titulaires.

Don Joseph LUCCIONI, Jean BIANCUCCI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Charles GIABICONI, Juliette PONZEVERA, Paul-Jo CAITUCOLI, Jean-Félix ACQUAVIVA, Sandra MARCHETTI, Véronique ARRIGHI, Jean-Paul PANZANI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Marc BORRI, Nadine NIVAGGIONI, François SORBA, Anna-Maria COLOMBANI, Petr'Antò FILIPPI, Françoise CAMPANA, Jean-Jacques LUCCHINI, Frédérique DENSARI, Hervé VALDRIGHI, Lisa FRANCISCI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Chantal PEDINIELLI, Santa DUVAL, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Martin MONDOLONI, Didier BICCHIERAY, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Xavier LACOMBE, Christelle COMBETTE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Jean-Baptiste ARENA, Véronique PIETRI.

Je vous demande de prendre acte.

**Régie des bains de Pietrapola.**

8 titulaires : Ghjuvan'Santu le MAO, Lisa FRANCISCI, Nadine NIVAGGIONI, Paola MOSCA, Marie-Anne PIERI, Catherine COGNETTI, Saveriu LUCIANI et Marie-Claude BRANCA.

Qui demandent la parole ?

**Mme Catherine COGNETTI**

Il y a un changement chez nous, c'est M. GUIDONI qui va prendre ma place à Pietrapola.

**Mme la Présidente Maire-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous prie de prendre acte. C'est modifié.

**Conseil de gestion du Parc Naturel marin di u Capi Corsu è di l'Agriate** 1 titulaire et 1 suppléant.

Titulaire : Anne-Laure SANTUCCI.

Suppléante : Juliette PONZEVERA.

Je vous prie de prendre acte.

**Conseil des rivages de Corse, instance consultative du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres** 8 titulaires.

Anne-Laure SANTUCCI, Vannina CHIARELLI-LUZZI, Sandra MARCHETTI, François SORBA, Marie-Thérèse MARIOTTI, Valérie BOZZI, Jean-Christophe ANGELINI, Véronique PIETRI.

Je vous demande de prendre acte.

**CAUE - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.**  
6 titulaires.

Eveline GALONNI D'ISTRIA, Vannina CHIARELLI-LUZZI, Jean-Charles GIABICONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Julia TIBERI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques - CO.DE.R.S.T - 2B.** 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Jean-Charles GIABICONI.

Suppléant : Petr'Antò FILIPPI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques - CO.DE.R.S.T - 2A.** 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Jean-Paul PANZANI.

Suppléante : Véronique ARRIGHI.

Je vous demande de prendre acte.

**Comité de Bassin.** 5 titulaires.

Petr'Antò FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Jean-Jacques LUCCHINI, Chantal PEDINIELLI, Saveriu LUCIANI.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission Locale de l'Eau - SAGE de l'étang de Biguglia** 5 titulaires.

Jean-Jacques GIABICONI, Louis POZZO DI BORGO, Hervé VALDRIGHI, Charlotte TERRIGHI, Antoine POLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins versants de la Gravona et du Prunelli et les golfes d'Ajaccio et de Lava** 6 titulaires.

Jean BIANCUCCI, Don Joseph LUCCIONI, Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE, Pierre GHIONGA, Pierre POLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Comité syndical du Syndicat mixte pour le chauffage urbain de Corte.** 3 titulaires, 3 suppléants.

Titulaires : Petr'Antò FILIPPI, Jean-Félix ACQUAVIVA, Pierre GHIONGA.

Suppléants : Anna-Maria COLOMBANI, Sandra MARCHETTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des sites de la Corse** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Hyacinthe VANNI, Valérie BOZZI.

Suppléants : Jean BIANCUCCI, Georges MELA.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des sites de la Corse - Formation « du patrimoine et de l'architecture »** 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Jean BIANCUCCI.

Suppléante : Vannina CHIARELLI-LUZI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des sites de la Corse - Formation unités touristiques nouvelles** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Paul-Jo CAITUCOLI, Charlotte TERRIGHI.

Suppléantes : Eveline GALLONI D'ISTRIA, Christelle COMBETTE.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des sites de la Corse - Formation faune sauvage captive** 3 titulaires, 3 suppléants.

Titulaires : Sandra MARCHETTI, Jean-Paul PANZANI, Jean-Martin MONDOLONI.

Suppléants : Lisa FRANCISCI, Jean-Jacques LUCCHINI, Chantal PEDINIELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Comité de gestion de la réserve biosphère de la Vallée du Fango**  
1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Sandra MARCHETTI.

Suppléante : Frédérique DENSARI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil maritime de la façade de Méditerranée** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Martin MONDOLONI.

Suppléants : François SORBA, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission de suivi du site de Vighjaneddu** 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : François SORBA.

Suppléante : Eveline GALLONI D'ISTRIA.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil d'administration de la SEM Corse Bois Energie** 4 titulaires.

Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles GIABICONI, Marie-Anne PIERI,  
Antoine POLI.

Je vous demande de prendre acte.

Pour le syndicat d'énergie de la Corse-du-Sud, vous voulez le traiter maintenant, ou on continue ? Eiu, sò lampata avà...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il y a longtemps qu'il n'y a plus d'électricité dans l'air, vu le rythme que vous avez imposé à tout le monde... Je pense que s'il y a le syndicat d'électrification, on peut traiter le syndicat d'électrification, comme ça, ça permettra de libérer certains de nos collègues.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Juste un point d'ordre, il faut terminer toute la série ce soir ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il vaudrait mieux terminer la série...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ça va assez vite, normalement. Donc, on continue ? On le fait après ? Très bien.

**Conseil d'orientation auprès du délégué régional du centre national de la fonction publique territoriale** 2 titulaires, 4 suppléants.

Titulaires : Hyacinthe VANNI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Suppléants : Jean-Charles GIABICONI, Véronique ARRIGHI, Pierre GHIONGA, Jean-Louis SEATELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Institut universitaire de technologie IUT (Conseil)** 1 titulaire, 1 suppléant.

C'est « Fà Populu in seme » qui doit le désigner...

Vous réfléchissez et vous revenez après.

Bon, on passe et on y reviendra le cas échéant demain ou à la rentrée.

**Conseil de la Faculté des sciences et techniques** 1 titulaire, 1 suppléant.

C'est pareil, je crois que côté Université, il y a plusieurs désignations à faire, il n'y a pas que celles-là.

Notez ce qu'il reste à compléter.

**Commission départementale et régionale compétente en vue de l'attribution des bourses nationales d'études du second degré** 2 titulaires.

Françoise CAMPANA, Georges MELA.

Je vous prie de prendre acte.

**Conseil d'administration du Lycée Agricole de Sartène « U Rizzanese »**  
2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Jean-Jacques LUCCHINI, Chantal PEDINIELLI.

Suppléants : Paul-Jo CAITUCOLI, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil d'administration du Lycée Agricole de Borgo-Marana**  
2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Hervé VALDRIGHI, Charlotte TERRIGHI.

Suppléants : Jean-Charles GIABICONI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée « Giocante de Casabianca » - Bastia** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Anna-Maria COLOMBANI, Jean-Michel SAVELLI.

Suppléants : Sandra MARCHETTI, Jean-Louis SEATELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée Technique « Paul Vincensini » - Bastia** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Hyacinthe VANNI, Jean-Michel SAVELLI.

Suppléants : Anna-Maria COLOMBANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée « Pascal Paoli » - Corte** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Petr'Antò FILIPPI, Pierre GHIONGA.

Suppléants : Nadine NIVAGGIONI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Giraud » - Bastia** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Joseph SAVALLI, Jean-Michel SAVELLI.

Suppléants : Anna-Maria COLOMBANI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Montesoro » - Bastia** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Françoise CAMPANA, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Suppléants : Anna-Maria COLOMBANI, Jean-Louis SEATELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Saint-Joseph » - Bastia** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Françoise CAMPANA, Jean-Michel SAVELLI.

Suppléants : Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Simon Vinciguerra » - Bastia** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Joseph SAVELLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Suppléants : Anna-Maria COLOMBANI, Charlotte TERRIGHI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Jean Orabona » - Calvi** 2 titulaires, 2 suppléants.



Titulaires : Sandra MARCHETTI, Didier BICCHIERAY.

Suppléants : Jean-Marc BORRI, Pierre GUIDONI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Philippe Pescetti » - Cervione** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Paola MOSCA, Marie-Thérèse MARIOTTI.

Suppléants : Françoise CAMPANA, Marie-Anne PIERI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Pascal Paoli » - Corte** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Petr'Antò FILIPPI, Pierre GHIONGA.

Suppléants : Nadine NIVAGGIONI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège du Fiumorbu** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Lisa FRANCISCI, Marie-Anne PIERI.

Suppléants : Ghjuvan'Santu LE MAO, Pierre GUIDONI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de l'Ile-Rousse** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Jean-Marc BORRI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Suppléants : Frédérique DENSARI, Pierre GUIDONI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de Lucciani-Marana** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Hervé VALDRIGHI, Charlotte TERRIGHI.

Suppléants : Jean-Charles GIABICONI, Marie-Thérèse MARIOTTI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de Luri (Cap Corse)** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI.

Suppléants : Juliette PONZEVERA, Jean-Louis SEATELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de Moltifao** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Petr'Antò FILIPPI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Suppléants : Hyacinthe VANNI, Pierre GHIONGA.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de Saint-Florent** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Juliette PONZEVERA, Jean-Michel SAVELLI.

Suppléants : Anne-Laure SANTUCCI, Marie-Thérèse MARIOTTI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Henri TOMASI », Casinca - Folelli** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Paola MOSCA, Marie-Thérèse MARIOTTI.

Suppléants : Françoise CAMPANA, Charlotte TERRIGHI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de Biguglia** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Hervé VALDRIGHI, Charlotte TERRIGHI.

Suppléants : Louis POZZO DI BORGO, Marie-Thérèse MARIOTTI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée professionnel  
« Fred Scamaroni » - Bastia** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Vannina CHIARELLI-LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Suppléants : Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée professionnel  
« Jean Nicoli » - Bastia.** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Anna-Maria COLOMBANI, Jean-Michel SAVELLI.

Suppléants : Vannina CHIARELLI-LUZI, Jean-Louis SEATELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée de Balagne – Calvi**  
2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Frédérique DENSARI, Didier BICCHIERAY.

Suppléants : Jean-Marc BORRI, Pierre GUIDONI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré -Lycée de la Plaine**  
2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Lisa FRANCISCI, Marie-Anne PIERI.

Suppléants : Ghjuvan'Santu LE MAO, Marie-Thérèse MARIOTTI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée « Laetitia Bonaparte » - Ajaccio** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Danielle ANTONINI, Christelle COMBETTE.

Suppléants : Romain COLONNA, Valérie BOZZI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée Fesch - Ajaccio.**  
2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Romain COLONNA, Christelle COMBETTE.

Suppléants : Danielle ANTONINI, Laurent MARCANGELI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée « Georges Clémenceau » - Sartène** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Eveline GALONNI D'ISTRIA, Chantal PEDINIELLI.

Suppléants : François SORBA, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée « Jean-Paul de Rocca Serra » - Porto-Vecchio** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Jean-Paul PANZANI, Georges MELA.

Suppléants : Jean-Jacques LUCCHINI, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège Fesch - Ajaccio**  
2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Don Joseph LUCCIONI, Christelle COMBETTE.

Suppléants : Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Laetitia Bonaparte » - Ajaccio** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Danielle ANTONINI, Christelle COMBETTE.

Suppléants : Muriel FAGNI, Laurent MARCANGELI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Arthur Giovoni » Finosello - Ajaccio** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Muriel FAGNI, Christelle COMBETTE.

Suppléants : Danielle ANTONINI, Laurent MARCANGELI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège des « Padule » - Ajaccio** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE.

Suppléants : Don Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de Bonifacio** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Jean-Jacques LUCCHINI, Georges MELA.

Suppléants : Jean-Paul PANZANI, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Jacques de Rocca Serra » - Levie** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Jean-Paul PANZANI, Santa DUVAL.

Suppléants : François SORBA, Chantal PEDINIELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de Porticcio**  
2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Muriel FAGNI, Valérie BOZZI.

Suppléants : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Léon BOUJOT » Porto-Vecchio** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Jean-Paul PANZANI, Georges MELA.

Suppléants : Jean-Jacques LUCCHINI, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Jean Nicoli » Propriano** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : François SORBA, Santa DUVAL.

Suppléants : Eveline GALLONI D'ISTRIA, Chantal PEDINIELLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de Sainte Marie Sicche - Petreto** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Paul-Jo CAITUCOLI, Santa DUVAL.

Suppléants : François SORBA, Valérie BOZZI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Georges Clémenceau » Sartène** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Eveline GALLONI D'ISTRIA, Chantal PEDINIELLI.

Suppléants : François SORBA, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège « Camille Borossi » - Vico** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Véronique ARRIGHI, Pierre GUIDONI.

Suppléants : Romain COLONNA, Didier BICCHIERAY.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée professionnel Finosello - Ajaccio** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Muriel FAGNI, Christelle COMBETTE.

Suppléants : Danielle ANTONINI, Laurent MARCANGELI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Lycée professionnel Jules ANTONINI - Ajaccio** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Jean BIANCUCCI, Christelle COMBETTE.

Suppléants : Don Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (AREA) - Ajaccio.** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Danielle ANTONINI, Christelle COMBETTE.

Suppléants : Muriel FAGNI, Laurent MARCANGELI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège et lycée privés « Saint-Paul » - Ajaccio** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Romain COLONNA, Christelle COMBETTE.

Suppléants : Don Joseph LUCCIONI, Laurent MARCANGELI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de Baléone**  
2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS - Valérie BOZZI.

Suppléants : Véronique ARRIGHI, Christelle COMBETTE.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil des établissements du second degré - Collège de Porto-Vecchio**  
**II** 2 titulaires, 2 suppléants.

Titulaires : Jean-Paul PANZANI, Georges MELA.

Suppléants : Jean-Jacques LUCCHINI, Santa DUVAL.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil d'administration de l'Université de Corse** 2 titulaires.

Hyacinthe VANNI, Jean-Martin MONDOLONI,

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil d'administration du Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires** 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Petr'Antò FILIPPI.

Suppléant : Paula MOSCA.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** 1 titulaire,  
1 suppléant.

Titulaire : Paula MOSCA.

Suppléant : Jean-Charles GIABICONI.

Je vous demande de prendre acte.



**Commission de la Recherche** 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Sandra MARCHETTI.

Suppléant : Lisa FRANCISCI.

Je vous demande de prendre acte.

**Université de Corse : Conseil d'Administration de l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises de Corse)** 1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Nadine NIVAGGIONI.

Suppléant : Sandra MARCHETTI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)**  
1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Paola MOSCA.

Suppléant : Lisa FRANCISCI.

Je vous demande de prendre acte.

**Université de Corse : Conseil d'Ecole d'Ingénieur PAOLITECH**  
1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Nadine NIVAGGIONI.

Suppléant : Jean-Félix ACQUAVIVA.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil de perfectionnement des Apprentis de l'Académie de Corse**  
1 titulaire, 1 suppléant.

Titulaire : Jean-Charles GIABICONI.

Suppléant : Hervé VALDRIGHI.

Je vous demande de prendre acte.

**Centre de Formation des Apprentis de l'Académie de Corse** 1 titulaire.

Jean-Charles GIABICONI.

Je vous demande de prendre acte.

**Centre de Formation des Apprentis Universitaire** 1 titulaire.

Jean-Charles GIABICONI.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission territoriale des espaces et itinéraires de pleine nature**  
6 titulaires.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Anna-Maria COLOMBANI, Sandra MARCHETTI, Chantal PEDINIELLI, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conservatoire de Musique et de Danse « Henri Tomasi » : Conseil syndical du syndicat mixte** 4 titulaires, 4 suppléants.

Titulaires : Joseph SAVELLI, Anna-Maria COLOMBANI, Jean-Michel SAVELLI, Vanina Le BOMIN.

Suppléants : Jean-Charles GIABICONI, Hervé VALDRIGHI, Jean-Louis SEATELLI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission territoriale pour le développement du sport** 5 titulaires, 5 suppléants.

Titulaires : François SORBA, Romain COLONNA, Danielle ANTONINI, Didier BICCHIERAY, Julia TIBERI.

Suppléants : Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Paul-Jo CAITUCOLI, Paula MOSCA, Jean-Martin MONDOLONI, Pierre POLI.

Je vous demande de prendre acte.

**Syndicat mixte pour la construction et la gestion de la cinémathèque Régionale de Corse et du Centre Culturel communal de Portivechju** 4 titulaires, 4 suppléants.

Titulaires : Vannina CHIARELLI-LUZI, Jean-Jacques LUCCHINI, Georges MELA, Saveriu LUCIANI.

Suppléants : Jean-Paul PANZANI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Martin MONDOLONI, Vanina Le BOMIN.

Je vous demande de prendre acte.

**Comité de Suivi du Plan « Media & Lingua corsa ». Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et France Bleu RCFM - Corse Net infos - Société C Communication** 1 titulaire.

Romain COLONNA.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil d'Administration du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)** 3 titulaires.

Petr'Antò FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Jean-Martin MONDOLONI.

Je vous demande de prendre acte.

**Comité de pilotage du projet « Paoli-Napoléon » : création** 5 titulaires.

Muriel FAGNI, Danielle ANTONINI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Christelle COMBETE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Je vous demande de prendre acte.

**Le centre du sport et de la jeunesse corse - CSJC** 8 titulaires

Paola MOSCA, Romain COLONNA, Danielle ANTONINI, François SORBA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Julia TIBERI, Jean-Baptiste ARENA.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission départementale d'aménagement cinématographique 2B**  
1 titulaire.

Anna-Maria COLOMBANI.

Je vous demande de prendre acte.

**Commission départementale d'aménagement cinématographique 2A**  
1 titulaire.

Muriel FAGNI.

Je vous demande de prendre acte.

**Conseil Scientifique d'Orientation et de Gestion Consultatif de la Cinémathèque de Corse** 8 titulaires.

Jean-Jacques LUCCHINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Jean-Paul PANZANI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Vanina Le BOMIN, Marie-Claude BRANCA.

Je vous demande de prendre acte.

Maintenant, il faut revenir à la page 19, l'IUT de Corse, c'est le 165.

C'est « Fà Populu in seme » qui doit faire des propositions, il y a un titulaire homme et un suppléant et après, je vous le dis pour vous organiser, vous devez aussi désigner quelqu'un pour la faculté des sciences et techniques.

**M. Hyacinthe VANNI**

Titulaire : Jean-Charles GIABICONI, suppléant : Petr'Antò FILIPPI.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Très bien. Et pour le Conseil de la faculté des sciences ? Il y a un titulaire, c'est une femme, et un suppléant ; moi je ne peux pas, je suis universitaire :

Titulaire : Sandra MARCHETTI et suppléant : Petr'Antò FILIPPI.

Je vous demande de prendre acte de ces dernières désignations.

**La liste des membres désignés au sein de divers organismes extérieurs est arrêtée.<sup>11</sup>**

Juste un point d'ordre.

Là on a dérogé, vous avez bien compris, à la règle relative aux temps de travail des personnels de l'Assemblée de Corse, puisqu'il est 21 h, et normalement ils doivent terminer à 20 h. Donc, M. le Président de l'Exécutif, je vous suggère, puisque c'est à vous que cela incombe, de faire cette proposition à l'Assemblée pour avoir une dérogation au régime ordinaire des temps de travail. Donc, je vous demande de le faire et ensuite...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je propose donc une dérogation au temps ordinaire du temps de travail, conformément au procédé que nous avons validé en fin de mandature dernière.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup. Et moi je demande donc, maintenant que nous avons été saisis par le Président, je demande à l'Assemblée si elle est d'accord ?

Pas de souci, très bien, merci, et j'en profite pour remercier les personnels qui ont bien compris que nous étions dans une phase d'installation et que nous avons évidemment besoin d'eux. Merci beaucoup.

Ceci étant fait, on revient maintenant sur le syndicat de l'énergie.

Donc, M. le Président de l'Exécutif, il convient de traiter la question de **la représentation au sein du syndicat d'électrification.**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ce n'est pas moi qui présente, sauf erreur de ma part, c'est dans la continuation des organismes divers. Ce n'est pas au Conseil exécutif de présenter ce rapport, c'est un organisme extérieur qui fait partie du rapport sur lequel nous sommes depuis tout à l'heure.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La question est de savoir quel est le nombre de sièges à pouvoir.

---

<sup>11</sup> Délibération N° 21/129 AC

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Le nombre de sièges à pourvoir, c'est marqué sur le rapport, c'est 8.

Après c'est à l'Assemblée d'aborder le débat sur cet organisme, comme elle l'a fait pour les autres organismes.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Mme la Présidente, sur la question du SDE, pour aller vite à l'essentiel, il est 21 h, on a obtenu à votre demande conjointe, une dérogation pour pouvoir continuer à travailler, on sait néanmoins qu'il y a un problème politique, dont je pense, pour ma part avec pas mal d'élus ici, et notamment avec ceux de mon groupe, qu'il est relativement important.

On pourrait peut-être trouver un compromis entre le fait de continuer à travailler et, au terme d'une journée qui a été longue et fastidieuse, traiter dans les conditions du moment, ce sujet-là.

Donc, vous l'aurez compris, pour notre part, même s'il fait partie du chapitre des désignations, nous aurions préféré que ce sujet soit traité demain matin et bien sûr, mais ça, ça ne nous revient pas, à vous de juger en opportunité, continuer à travailler encore quelques dizaines de minutes, si l'Assemblée en est d'accord.

Mais voilà la proposition que nous voulions faire. Je le redis, il y a une lecture du passé récent, il y a une lecture de la gouvernance actuelle et il y a des implications politiques qui sont multiples.

Donc, pour notre part, et j'en aurai fini, nous demanderions le report de ce dossier, à demain.

**M. Laurent MARCANGELI**

Merci, Mme la Présidente. Je me joins à la demande qui vient d'être formulée par M. ANGELINI, d'autant plus que si ma mémoire est bonne, nous avons aussi les SIS à traiter, les deux syndicats d'incendie et de secours, donc je préférerais, effectivement, puisqu'on sait très bien depuis ce matin, qu'il y a un débat contradictoire assez fort sur ce sujet, l'examiner demain.

**M. Jean BIANCUCCI**

Pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts dès à présent à examiner ce dossier. Je vous rappelle quand même qu'on aurait pu le faire tout à l'heure, mais on a

décalé ce dossier pour pouvoir l'examiner un peu plus tard. Alors, il faut savoir ce qu'on veut, à ce moment-là, il ne fallait pas le décaler. Il faut être logique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il vous plaît, pas d'échanges ! Il y avait d'autres personnes qui intervenaient aussi en même temps que vous, c'est pour ça que je dis, pas d'échanges dans les travées.

M. MARCANGELI.

**M. Laurent MARCANGELI**

Si je puis me permettre, ce n'est pas à la demande de quelconque groupe que cela a été fait, c'est à la demande du Président de l'Exécutif. Nous, on n'a pas demandé, on aurait bien voulu d'ailleurs le traiter en temps et heure comme c'était prévu dans les documents que vous nous avez remis.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il faudrait qu'on traite la question. On a décidé d'un régime dérogatoire. Tout à l'heure, on a reporté la discussion parce qu'on savait qu'on avait de nombreux organismes à pourvoir sur un mode, j'en suis désolée mais c'est l'exercice qui le veut, très répétitif. On a effectivement éclusé tout cela. Il faudrait donc traiter la question.

Demain matin, il y a une commission des finances à 9 heures. Ensuite, il y a une vingtaine de dossiers à passer dont le compte administratif, les comptes de gestion de certains établissements et également le rapport d'activité entre autres. Et ensuite, des délibérations un peu spécifiques et qui doivent passer absolument. Je vous rappelle, la création de la direction de la mer, etc., etc. Donc, il vaut mieux épuiser le sujet.

**M. Jean BIANCUCCI**

J'insiste. On dit qu'il y a un problème politique, on le verra. Pour le moment, on n'est pas rentrés dans le débat. Je pense qu'il faut d'ores et déjà examiner ce dossier et s'il y a des problèmes, on le verra en marchant. Nous, on n'a pas d'a priori. On vous demande d'examiner ce dossier. Le cas échéant, on pourrait procéder à un vote.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Mme la Présidente, juste une intervention pour manifester notre regret de voir presque dans les mêmes formes, le même dossier présenté dans les mêmes conditions à une heure aussi avancée.

On ne peut pas faire comme s'il n'y avait pas de problèmes. Jean, ùn c'hè bisognu di viaghjà pè sapè chì c'hè un problema. A sai bè, il y a un problème et je pense que lorsqu'il y a un problème, la sagesse, la sérénité auraient commandé de l'aborder dans d'autres conditions qu'en fin de journée, à 21h30, quand bien même nous avons demandé à déroger.

Maintenant, le fait majoritaire absolu issu du mode de scrutin s'impose. Si vous mettez à l'examen maintenant, nous allons traiter le problème maintenant.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je rappelle comment ont été désignés les titulaires et les suppléants en janvier 2018.

Il y avait 8 titulaires et 8 suppléants à désigner en janvier 2018 au conseil d'administration de ce syndicat, conformément au texte rappelé. C'est un syndicat mixte, article L.5521-2 du code général des collectivités territoriales et à l'article 68 du règlement intérieur. On avait à l'époque procédé à une désignation au scrutin majoritaire.

Donc, 8 titulaires et 8 suppléants.

**M. Laurent MARCANGELI**

On va rentrer dans le vif du sujet puisque vous êtes déterminés à l'examiner. Nous avons déjà évoqué cela pendant la journée.

Une question d'abord, je sais qu'en 2018 pour pouvoir procéder de la sorte, une délibération spécifique a été passée puisqu'elle déroge au règlement intérieur, puisque normalement la règle, c'est à la proportionnelle. Si je me trompe, on me contredira.

Est-ce qu'il ne faut pas repasser une délibération ? Est-ce qu'elle est encore valable ? Je ne sais pas. C'est la première question. J'y ai pensé tout à l'heure et je n'ai pas la réponse et donc, j'aimerais bien qu'on puisse me la fournir.



Deuxième question, est-ce qu'on va, comme en 2018, procéder de la sorte à savoir scrutin majoritaire, c'est-à-dire hypothèse de base, la majorité « Fà populu in seme » disposant de la majorité absolue présentera ses 8 titulaires et ses 8 suppléants, ce qui pour moi, je le dis aujourd'hui très tranquillement mais avec regret, pose un problème d'équilibre et on va dire aussi très tranquillement pourquoi.

Nous savons tous ce que les statuts de ce syndicat disent : ils disent que le président ou la présidente est obligatoirement issue de l'Assemblée de Corse, ce qui n'est pas le cas de celui de Haute-Corse. Cela veut dire que si, quand bien même les quelques 200 votants, parce qu'il y a 200 votants issus des territoires, des communes qui y sont adhérentes, ne souhaiteraient pas que ce soit un membre de la majorité territoriale actuelle qui soit président ou présidente de cette institution et pourraient voter pour un autre, ça pose un problème d'ordre démocratique. Je le dis aujourd'hui avec toute la gravité mais également avec toute la tranquillité nécessaire, je peux qualifier cela aujourd'hui d'une forme putsch réglementaire.

Donc, je propose que la majorité ait une part majoritaire, je vais même faire un effort, je suis même prêt à ne pas avoir une demande concernant la proportionnalité et demander que vous ayez 5 sièges et qu'il y ait au moins un membre par groupe présent pour représenter l'Assemblée de Corse au syndicat.

Ça sera la proposition que nous formulons. Nous reculons par rapport au droit qu'on aurait si nous avions le scrutin proportionnel. Je le dis très clairement, il faut passer des paroles aux actes. J'ai entendu beaucoup le mot « pluralisme », j'ai lu le mot « pluralisme ». Maintenant, le pluralisme, moi et mon groupe, nous voulons le voir.

### **M. Jean BIANCUCCI**

On nous dit qu'il y a un problème politique, qu'il y a une difficulté, il y a une délibération de 2018, est-ce que elle vaut toujours, il y a aussi une pratique... On pourrait argumenter à l'infini.

Je pense que, je vous l'ai proposé, d'aller à l'examen du dossier et donc d'entrer dans le débat. Est-ce qu'on est dans le débat ? À ce moment-là, effectivement, j'ai un certain nombre d'arguments à pouvoir vous faire partager. Mais est-ce que, Présidente, on est rentrés dans le débat ? Est-ce qu'il faut un vote puisqu'il y a eu des propositions contraires, pour que l'on puisse rentrer dans le débat ? A ce moment-là, allez-y, proposez le vote, en tout cas, nous on le propose, à vous d'en décider. C'est tout le groupe qui le propose, ce n'est pas uniquement le Président.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

J'ai dit, tout à l'heure je me suis exprimée, qu'il fallait aller jusqu'au bout des désignations ce soir. Donc, on n'a pas fait tout cela pour arriver maintenant et s'arrêter. Je crois qu'il faut aller jusqu'au bout. S'il faut un vote sur le mode de vote qu'on va choisir, sur le vote majoritaire, on passe au vote. Je n'ai pas de souci avec cela. Il peut y avoir un débat par contre, on est déjà dans le débat, on y est bien sûr.

**M. Jean BIANCUCCI**

On est dans le débat, on peut donc argumenter.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le débat est ouvert. Il y a déjà des arguments qui ont été avancés.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je connais trop l'usage dans cette Assemblée, on est 32 à demander que le dossier soit examiné. Il est examiné, on considère que le vote est acquis, on est bien d'accord, et on examine le dossier. On va voter.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On est dans le débat et maintenant tout le monde dit ce qu'il a à dire. On examine la désignation des titulaires et des suppléants au syndicat de l'énergie (SDE).

Je vous en prie, M. BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Merci, Présidente.

S'il y a un dossier que je connais bien pour l'avoir eu en charge pendant 3 ans, c'est bien le dossier de l'énergie. Vous pensez bien qu'à l'AUE, on a eu l'occasion de réfléchir et de travailler d'ailleurs avec le SDE.

D'abord, du point de vue des financements qui étaient affectés au SDE en termes d'investissement et ensuite, le lien qui nous était permis avec les communes. Je vais insister là-dessus parce que je suis moi-même maire. Je sais très bien que les maires ont pour souci au SDEA de défendre l'intérêt de leur commune en matière de distribution d'énergie. D'ailleurs, j'ai sous les yeux une modification des statuts qui a été validée en 2019 par le préfet. Donc, il y a eu des évolutions, il y a eu en charge du

syndicat un certain nombre d'objectifs bien précisés, mais néanmoins, le dossier, c'est celui de l'énergie. Pourquoi ? Parce qu'on ne peut dissocier l'équipement des communes, la production d'énergie, les choix stratégiques que l'on peut faire en matière d'énergie. C'est un tout.

C'est pour cela qu'avec l'expérience que j'ai à l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie, je me propose d'être candidat. Ce qui permettrait aussi de préciser, parce qu'il faut savoir, pour les conseillers qui sont nouveaux, qu'il y a un projet de convention avec le syndicat, qu'il y a donc matière à travailler et qu'il y a une volonté exprimée de la précédente mandature de pouvoir faire avancer ensemble.

Pour avancer ensemble, il faut que l'on soit dans une cohérence à la fois qui est une confiance absolue et que l'on soit dans cette cohérence stratégique.

Quand le Président PANUNZI a fait en sorte que le conseil général procède à l'attribution de moyens financiers, je pense qu'il était un peu dans cette réflexion ; il fallait qu'au-delà du syndicat, il y ait des institutions majeures comme le Conseil général à l'époque, la Collectivité de Corse aujourd'hui qui permettent d'assurer dans le temps le devenir du syndicat et de ne pas le faire supporter uniquement par les communes. Ça a été un souci. C'est encore le souci aujourd'hui. Nous aurons, vous le savez, il y a eu un amendement dans la mandature précédente, il y a eu une discussion qui a tourné autour des moyens affectés en CP. Je ne vais pas rentrer là-dedans, le Président de l'Exécutif en a parlé tout à l'heure, il va falloir, qu'on le veuille ou pas, qu'on aille vers cette convention cadre.

Quand en 2018, j'y étais, je représentais l'Agence de l'urbanisme, j'étais au Conseil exécutif, il a fallu valider la proposition de vote parce qu'il y avait un certain nombre de sensibilités et que parmi ces sensibilités, il y avait un candidat potentiel à la présidence, nous l'avons validé. C'est la fameuse délibération de 2018.

Aujourd'hui, au nom de la même cohérence, au nom aussi de la stratégie qu'on pourra mener dans le cadre de la PPE, je vous signale qu'on aura à examiner dès le début de l'année, peut-être à la fin de l'année, des choix en matière de programmation pluriannuelle de l'énergie, il va falloir là aussi qu'il y ait une réelle cohérence, y compris, je dois ajouter, avec le nord.

Il y a certainement des problèmes et des différences d'appréhension au nord par rapport au sud. Il y a une expérience qui a été menée au sud qui est intéressante, je dois le dire, ce qui nous permettrait d'avoir à l'échelle de la Corse, une stratégie commune et partagée. Il n'y a pas le sud, le nord. Vous le savez, pour nous nationalistes, la Corse est une. Elle est une ! Elle est une en matière d'urbanisme, elle est une en matière de déchets, elle est une en matière d'énergie. C'est extrêmement

important et c'est pour cela que nous allons demander... Mais avant je dois à l'Assemblée, 2 précisions.

Nous avons été saisis par un groupe pour qu'il y ait une représentation plurielle au niveau nationaliste. C'est très bien, et nous n'avons pas posé la question à la droite, mais la droite actuellement est en campagne. Peu importe, on ne va rentrer dans le détail. On fait le tour des maires, on essaye d'aller vers une modification des statuts. J'ai énormément d'informations là-dessus. Pour ma part, je n'ai appelé aucun maire. Aucun maire ! J'ai attendu ce jour pour qu'il y ait ce débat et pour que nous puissions échanger avec la réelle volonté de faire en sorte qu'il y ait une vraie politique de l'énergie au sein du syndicat, corrélée à la stratégie qui a été discutée dans cette Assemblée et qui le sera de manière plus précise dans la PPE.

Donc, j'insiste bien, il y a à la fois une dimension de cohérence, une dimension de stratégie et il y a aussi à réfléchir au devenir du syndicat de l'énergie de Haute-Corse et nous aurons l'occasion de pouvoir en parler dans cet hémicycle.

Donc précision : il y avait 2 postes sur les 8 qui ont proposés aux deux formations nationalistes. Une était prête à accepter si l'autre acceptait. Il y a eu un refus de l'une qui a entraîné le refus de l'autre. Bien entendu, il y aurait eu un engagement public de soutenir la volonté de l'Assemblée de Corse d'avoir une cohérence réelle à la fois au niveau de la présidence et de la politique à mettre en œuvre.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. Je le dis sans esprit polémique. Excusez-moi si j'ai dit que la droite était en campagne, c'est peut-être aussi d'autres maires que ceux de droite, ça n'est pas un problème. De toute manière, je n'ai pas identifié précisément et nommément qui.

Je demande, à la suite de cet état de fait, à ce qu'il y ait un vote majoritaire.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a une demande d'intervention de M. MARCANGELI.

**M. Laurent MARCANGELI**

Je prends note que ce n'est peut-être pas que la droite qui est en campagne et je peux le confirmer.

Je ne vais pas faire le point historique. Ce qui s'est passé en 2018, la majorité n'avait pas la même forme et n'avait pas la même coloration. Ça a donné lieu à un vote à l'époque. J'ai entendu citer le nom de mon ami le sénateur PANUNZI. La

vérité, c'est que le sénateur PANUNZI était plébiscité lorsqu'il était candidat à cette responsabilité.

Je veux demander aujourd'hui de quoi a-t-on peur ? A-t-on peur si demain il devait y avoir un pluralisme des représentants de l'Assemblée de Corse que ce ne soit pas un membre de la majorité qui soit élu ? Il faut le dire ! Il faut le dire !

En ce sens, puisque visiblement, je regarde ce que mon prédécesseur dans la prise de parole vient de dire, la droite n'a pas fait l'objet de la moindre proposition contrairement aux 2 autres groupes qui ne sont pas dans la majorité. On va être très clairs. Vous êtes majoritaires, comme l'a dit tout à l'heure M. MONDOLONI, le code électoral y est pour beaucoup. Je ne pense pas que vous soyez majoritaires au sein du syndicat d'énergie de Corse-du-Sud.

Je réitère donc les propos tenus tout à l'heure, il s'agit d'un petit abus réglementaire. Et puisque nous sommes visiblement peu bienvenus au niveau de la représentation de l'hémicycle territorial et que le seul groupe qui a fait l'objet d'un oubli aujourd'hui, quant à sa représentation au sein du syndicat d'énergie, Mesdames et Messieurs, je vous dis bonsoir.

*Le groupe « Un soffiu novu » quitte l'hémicycle)*

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? M. BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le Président BIANCUCCI a la compétence de ses années de présidence de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie ; moi, j'ai la chance d'avoir une compétence personnelle, depuis plus de 35 ans. Et dans le cadre de l'énergie, je pense qu'il faut qu'on soit dans la rationalité et relativiser les outils.

Le syndicat de l'énergie est un outil subdélégué par des communes qui ont donné une compétence à un établissement public territorial. Elles pourraient très bien reprendre la compétence. Si on veut fusionner les outils de Haute-Corse et Corse-du-Sud, il faut qu'il y ait un transfert de compétences vers un nouvel organisme qui sera un établissement public territorial d'aménagement électrique, qui peut d'ailleurs reprendre la compétence distribution. Il y a de nombreuses communes en France qui ne passent pas par des opérateurs, qui sont eux-mêmes. Donc, on doit porter cette réflexion, surtout nous qui avons la volonté d'avoir une auto administration et d'aller

le plus loin possible dans l'émancipation. C'est quelque chose qui est faisable à droit constant.

Ensuite, dans le cadre des outils qu'à la Collectivité de Corse, il faut de la rationalité. Aujourd'hui, d'avoir un appendice énergétique rattaché à un organisme urbain, c'est quelque chose qui n'a pas de sens. Ça avait été fait il y a 2 mandatures pour donner quelque chose de conséquent à un membre de l'exécutif. Depuis, c'est resté. Ça veut dire que je pense qu'il doit y avoir une réflexion d'ensemble sur les outils territoriaux, que ce que soient les outils du corpus de base et les outils annexes, comme par exemple un outil technique, comme l'Office hydraulique qui a dans sa mission initiale, qui était la mission de la création de 1984, avec un établissement public national qui avait la compétence aménagement hydroélectrique. Il a même eu en 1987, la délégation de maîtrise d'ouvrage pour construire une des grands sites hydroélectrique de Corse, le barrage du Taravu ; ce qu'il n'a jamais fait.

Si on parle d'énergie, à un moment donné, il faut parler des outils et si on parle des outils, à un moment donné, il faut aussi parler des hommes qu'on met derrière. Quand on veut parler d'énergie, quand on veut être opposables à EDF, quand on veut être opposable au ministère de l'énergie, il faut avoir des hommes en face qui soient de compétences analogues et ce n'est pas le cas, dans de nombreux outils, y compris dans les syndicats.

Il y a besoin d'avoir de la rationalité dans la recherche et des fois, si on patine, c'est parce que techniquement, on n'a pas pris la mesure de la nécessité et des compétences. On a une université de Corse qui forme chaque année une vingtaine de jeunes en énergie. Les 2/3 sont au chômage. Il faut qu'on réfléchisse même à nos moyens globaux, à qu'est-ce qu'on fait ? Comment on place les gens ? Comment on se projette ? Comment on voit les outils ?

Aujourd'hui, je trouve la discussion globale... Là où elle me gêne, c'est sur le fond. Là où je ne vais pas aller sur la forme, c'est que j'ai fait une demande, j'ai demandé à ce qu'il y ait une proposition de prise en compte du courant indépendantiste que je représente et qui, par un vote majoritaire m'aurait empêché d'y être, je le dis franchement, ça aurait été moi le délégué. On n'y va pas parce que je ne peux pas être dans une logique à minima. Ça veut dire que collectivement, nous 3, les 3 groupes, on n'est pas en phase, ça veut dire qu'il y a un problème.

Est-ce qu'on n'est pas en phase sur notre vision de l'énergie de la Corse ? Non. On n'est pas en phase sur notre vision petite, instantanée de la gestion d'un outil irrité des clans et qu'il faut non seulement réformer, mais qu'il faut normalement supprimer.

On doit réfléchir à un outil territorial, demander aux communes de faire une fois pour toutes un transfert de compétences et qu'on ait la main opérationnelle pour gérer toute la Corse.

A partir de là, ça demande un chantier, ça demande de faire une forme de prosélytisme technique et politique pour arriver à négocier une PPE opérationnelle et qu'on ait en synergie la production, l'économie d'énergie et la gestion des hommes et des foyers qui ont besoin d'être électrifiés.

Tout ceci, je crois, n'est pas forcément le moteur de la discussion en ce moment. J'espère que ça deviendra le moteur du comportement de la majorité territoriale pour faire avancer les choses.

Aujourd'hui, votre crainte, c'est qu'il puisse y avoir un des 8 qui soit candidat et qui puisse gagner l'élection en ayant le suffrage des maires. C'est vrai qu'il faut se poser la question, mais à ce moment-là, ça veut dire qu'on est sur une majorité qui est flottante.

Moi, je crois que si on avait affirmé, nous, collectivement, les 3 forces, la volonté d'être les patrons d'un aménagement durable, il n'y aurait pas eu cette logique de l'arithmétique de comportements qui sont quand même dans des logiques hyper politiciennes.

Donc, ça me gêne. Je pense que l'enjeu est important. En face, on a un triptyque, Etat/régions/Collectivité de Corse, des négociations sur la PPE qui ont été très mal faites, qui ont été faites au détriment de la Corse, au détriment de l'indépendance énergétique, au détriment de la création d'emplois, au détriment de la valorisation de filières entières qui ont été abandonnées, qui n'ont jamais été explorées. J'ai assisté, ici, à un conseil énergétique où EDF a voulu nous expliquer qu'on avait saturé nos potentialités hydroélectriques. Quand vous leur mettez les chiffres en face et que vous les leur expliquez qu'on a une rampe de progression de 200 %, au bout d'un moment, les chiffres, ils sont comme ils sont dans la technique. Quel est l'outil qu'il y a pour être opposable, pour pouvoir le faire ?

Donc, dans ces conditions, je crois que : ou on met toutes nos compétences au bon endroit, ou on joue de la clarinette. Mais à un moment, il faut savoir ce qu'on veut.

Moi, je veux construire un pays, je ne veux pas rester à être inutile. Je vous ai fait une proposition, je suis dans l'obligation de la refuser. Mais il faut réfléchir, qu'est-ce qu'on fait et où on va ?

Je crois qu'il y a des choses, par exemple, tout à l'heure, on va parler des SIS. Si on est dans des logiques de territorialisation, eh bien peut-être qu'il faut un seul président avec 2 subdélégations. Peut-être qu'il faut un conseil d'administration unique pour commencer à préparer les administrateurs à être des deux côtés et que la fusion soit opposable, parce qu'on a un outil qui est sous commandement opérationnel du préfet et sous commandement administratif de la CDC. C'est pareil pour les SIS. Si on veut les fusionner, il faut essayer d'être dans des logiques non conflictuelles.

Là, je crois que le mode de scrutin et ce qui va se passer, ce qui se dessine, parce que s'il y a une rébellion des maires qui cherchent à modifier les statuts, qui cherchent à demander le même droit que la Haute-Corse, ce qui est plus légitime, on va aller où ? On va aller dans le mur. On va avoir des outils qui vont être des outils de conflits et qui vont perdre leur opérationnalité technique. Dans ces conditions-là, il faut qu'on mesure.

Donc, je pense que le vote bloqué, il est comme il doit être, mais peut-être qu'une discussion plus forte avec le groupe ami et que peut-être que dans le cadre de l'ouverture, il aurait été possible de garder une logique d'un candidat qui aurait pu être le consensus de nous 3. Parce qu'aujourd'hui, Jean, tu n'es pas le consensus de nous 3, pas de mon point de vue, mais dans cette logique du constat que je fais. Ce qui a été demandé, c'est de te faire un acte d'accord et il est refusé. Mais est-ce qu'il n'y avait pas la possibilité pour trouver la solution au consensus, et je ne suis candidat à rien, en laissant la possibilité d'une continuité, en mettant des garde-fous et en mettant le problème des hommes là où on doit le mettre ? Et tu comprends bien ce que je veux dire... C'est mon point de vue.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous voulez répondre ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Ce que vient de dire Paul-Félix, on peut le partager, sauf que c'est un débat ultérieur. On ne peut pas poser au même moment ce type de débat qui demande en plus des expertises, qui demande sans doute une révision aussi des moyens et qui pour moi, j'insiste encore une fois, doit être joint au débat qu'on a sur la PPE, parce que c'est une seule et même chose.

Donc, je partage pas mal de choses qui ont été dites. On pourrait avancer ensemble, pourquoi pas ? On est toujours à temps. Après, ce qui peut se passer au syndicat, je suis quand même maire, je fais partie de ce syndicat, ma commune



contribue financièrement à ce syndicat. Donc, j'ai aussi, à ce titre, voix au chapitre. Je m'y suis intéressé de multiples manières.

Je pense qu'on a une proposition aujourd'hui qui est celle d'un vote majoritaire parce que le reste n'a pas été possible. Je ne mets en cause ni les uns, ni les autres. Il ne s'agit pas de ça. On a essayé de faire, on n'a pas pu faire. Quand j'ai dit qu'on n'a pas proposé à la droite, si on propose à de la droite ça aurait d'été considéré comme une provocation, vous le savez. Donc, on essaie de faire au mieux par rapport à la fois à ce qui est intelligible, ce qui est politiquement possible et ce qui, en termes stratégiques, ne pose aucun problème.

C'est tout et sans plus.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Mme la Présidente.

Je maintiens qu'on aurait effectivement dû avoir ce débat demain, mais le groupe majoritaire ayant souhaité qu'il ait lieu ce soir, ça a dit par d'autres, il a naturellement lieu. C'est assez regrettable, je pense que l'on aurait dû parler et parler uniquement de désignations. Point.

Ça renvoie à un débat qui est politique. Alors je sais que la mémoire du SDE n'est pas neutre et qu'elle a conduit dans cet hémicycle, ce qui était l'ancienne majorité, à avoir un certain nombre de débats internes. Mais je sais aussi pour l'avoir vécu à vos côtés et de l'intérieur, qu'il en fut du SDE comme de tant d'autres choses : Air Corsica, et tant d'autres outils sur lesquels on n'a pas toujours été d'accord, sur lesquels on a eu des conflits parfois un peu plus vifs même avec l'opposition de l'époque, sans qu'on ait aujourd'hui, au moment où on désigne nos représentants. On ne parle pas de recapitaliser ou d'ouvrir un débat stratégique à 20 ans. On parle de désigner des élus. Sans qu'on ait besoin de rouvrir la boîte de pandore et avoir un débat de cette nature-là. Je le dis avec beaucoup de sérénité, il n'y a pas de polémique, il n'y a pas de problème, mais il y a une difficulté politique dont je dis encore une fois à quel point elle est regrettable. Premièrement.

Deuxièmement, on a réussi le prodige, je ne dis pas que c'est voulu, conscient, mais les mots qu'on prononce et ceux qu'on ne prononce pas, ils ont toujours un sens, de traverser un débat qui a duré des heures, non pas ici, il ne dure

que depuis quelques minutes, mais à droite et à gauche, en aparté, en commission permanente, etc., sans jamais citer le nom du président.

Le président qui est encore en exercice, c'est Jojo PUCCI, qui est mon ami, qui est notre ami et qui a été, j'espère qu'il le reste, le vôtre puisqu'il a siégé pour représenter la majorité dont tous nous étions. Tous ! Tous ! Il n'était pas là au titre du PNC, il n'était pas là au titre de la commune de Viggianello, il était là au titre de l'ancienne majorité et des accords politiques qui en son sein ont présidé à l'organisation et à la prise d'un certain nombre de décisions. Il a été président avec loyauté, en témoignent les votes qui ont pu intervenir et l'adhésion qu'il a pu susciter.

Il y a eu des débats avec la Collectivité notamment sur la question du financement et des relations conventionnelles et juridiques qui unissent ou auraient dû unir différemment le SDE et la Collectivité de Corse.

De toutes les structures qui ont été happées par la fusion des 3 collectivités précédentes, Collectivité territoriale et collectivités départementales, c'est peut-être celle-là, au sens de l'opérationnel, qui a suscité à dessein, à raison, le plus d'ajustements et de réglages.

Ce n'est pas simple, Paul-Félix l'a un peu dit, je reprends à mon compte une partie de l'argumentaire, que d'organiser un syndicat de cet ordre-là ; syndicat, je le rappelle au passage, qui rassemble 197 délégués dont 8 seulement pour la Collectivité de Corse. Si je m'exprime en tant que président de groupe et conseiller à l'Assemblée, vous me permettrez également quelques instants, puis que Jean vient de le faire, parallélisme des formes, de m'exprimer en tant que maire de la 3<sup>ème</sup> ville de Corse qui contribue lourdement aux financements et aux actions du syndicat de l'énergie.

Ceci étant posé, rappeler également un fait sur lequel je ne suis pas d'accord du tout avec ce qui a été dit. Il y a un lien évident et naturel entre l'électrification d'une large part de la Corse-du-Sud et la PPE. Mais les corréler et accréditer en CRE l'idée qu'il ne pourrait quasiment pas y avoir l'une sans l'autre, pardonnez-moi de vous le dire, mais c'est excessif. La dynamique d'électrification des territoires de Corse-du-Sud singulièrement est à la PPE ce que la stratégie d'eau et d'assainissement d'une commune ou d'une Interco est à Acqua Nostra.

On n'est pas du tout sur les mêmes échelles. Dans le premier cas, vous parlez de milliards d'euros, ce sont vos chiffres et je les reprends, d'investissements et d'effets induits avec des milliers de créations d'emplois à la clé et surtout l'inscription de la Corse dans la transition énergétique qui est mondialisée ; et de l'autre, vous

parlez de millions d'euros qui sont investis pour rattraper le retard des communes dans le domaine de l'électrification.

Donc, on n'est pas ni dans les mêmes échelles financière, stratégique, etc., ni dans les mêmes niveaux d'enjeux.

Après je vois la suite du raisonnement. La suite, c'est qu'il faut nécessairement que ce soit un conseiller territorial, membre de la majorité qui soit président. CQFD.

Mais, je vous rends attentifs quelques instants au fait qu'au terme de ce raisonnement, il faudrait que toutes les structures publiques ou parapubliques que compte l'île soient présidées par vous ou par vos amis, comme ça, on est tranquille. C'est cohérent. Il n'y a pas de problème.

Redevenons sérieux un instant, la proposition qui est faite est inacceptable. Vous nous dites, et pardon, Jean, casca annant' à tè, mi dispiace, « acceptez l'accord et votez pour M. BIANCUCCI ». Il faut ne pas nous connaître, et on a quand même fait des choses ensemble, pour penser un seul instant qu'on peut accepter une proposition pareille. Appelons un chat, un chat, parce que derrière l'acte de cohérence politique que vous nous demandez d'exprimer, il a uniquement la volonté de soutenir votre candidat. Après, le reste, les mots, racontez-les aux autres, ne nous les racontez pas à nous. Quand vous dites, « la cohérence, l'ensemble, etc. », disons-nous les choses sereinement. Ce n'est pas polémiquer que de le rappeler, il y a une demande et d'ailleurs, il y a eu un acte de candidature, de soutien politique à une démarche de gouvernance dont vous demandez le renouvellement.

Pour toutes ces raisons et avec beaucoup de sérénité, vous l'avez compris, moi, je ne suis pas en campagne, je ne suis pas en conflit, je ne suis pas en guerre, il n'y a pas de problème.

Je dis, premièrement, que le SDE a vocation à être réformé, c'est une évidence, notamment dans l'optique d'une territorialisation. On ne peut pas aujourd'hui avoir 2 SIS, 2 SDE, d'autres structures de ce type en binôme alors même que la Collectivité unie est à l'œuvre et depuis plusieurs années. On redépartementalise des structures dont on a besoin à un niveau, pour nous, pas pour tout le monde, mais ce n'est pas grave, national, parce qu'on ne parle pas d'électrifier des régions. On parle de faire nation en se réappropriant des cheminements énergétiques, dont on sait à quel point ils sont fondamentaux dans la construction des sociétés.

La question d'électrification n'est pas de même niveau, mais je redis qu'on a besoin de globaliser.

Aujourd'hui, on ne parle pas de globaliser, on parle de désigner des gens. Vous nous dites « liste bloquée », liste bloquée. Vous votez, vous désignez. Il n'y a pas de problème.

Je vous rends simplement attentifs à 3 choses.

Première chose, la proposition n'échoue pas parce que nous la refusons, elle échoue parce qu'elle n'est pas intellectuellement et politiquement acceptable, pour nous. Après, vous vous exprimez votre point de vue, il n'y a pas de problème.

Deuxième chose, je redis mon amitié et mon soutien à Jojo PUCCI, à toute son équipe, élus, techniciens, etc., et au bilan parce qu'il faut qu'on en parle, on n'en a pas dit un mot. On a parlé que des relations financières qui unissent la Collectivité au SDE. Mais est-ce qu'on a parlé 10 secondes du bilan de la structure ? Est-ce qu'elle a été défaillante ? Est-ce qu'on a eu des manifestations de révolte ou des désapprobations de maires qui sont venus se plaindre de ce qui a été réalisé ? Non. Donc, nous sommes dans l'idée que Jojo, s'il avait été ici, ça aurait été différent, aurait pu être candidat de nouveau.

Reste un point et on en aura terminé, c'est que si vous bloquez le vote et que vous vous assurez des 8 sièges, vous expliquerez ensuite à tous les autres, sereinement, comme on l'a fait de part et d'autre ce soir, quelle est votre stratégie et votre idée de la gouvernance.

Je terminerai là-dessus, je pense qu'il faut qu'on fasse un petit peu attention aux arguments, aux attitudes, aux pensées. Il ne faudrait pas que tout ceci aille trop loin et qu'à un moment donné, ce qui n'est malheureusement plus une famille unie, s'apparente à une famille déchirée. Je crois qu'il faut qu'on soit un petit peu prudents. Je le dis avec une forme de solennité, tout n'est pas que pouvoir, tout n'est pas qu'enjeu de gouvernance. Il y a aussi les hommes, les femmes, on vit ensemble, on se côtoie et faire le pari de s'arrogé, en plus de tout ce qui est déjà dans votre giron direct ou indirect, cette responsabilité, c'est un pari que vous pouvez tenter, il n'y a pas de difficulté. Donc, je ne sais pas s'il sera perdant ou gagnant, on verra, mais dont je considère qu'il est risqué, y compris pour la famille politique que tous nous représentons. Cette famille-là, on la représente tous. Ce n'est pas une question de majorité ou d'opposition parce que nous, on est tous nationalistes, pas plus que vous, je n'y pense même pas un instant, mais pas moins non plus. La situation de majorité, elle ne confère pas de brevet et d'idéologie pure ou de respectabilité patriotique. On est tous à égalité de droit et de devoir devant le mouvement auquel on appartient tous.

Je terminerai là-dessus.

Je pense que sur cette affaire-là, nous aurions gagné et nous pouvons toujours gagner, c'est le seul point sur lequel je serai d'accord avec Jean, tout n'est pas fini, à être un peu plus prudents, y compris si ce soir vous deviez désigner 8 élus de votre groupe pour représenter les 63 au sein de ce syndicat.

J'en ai fini à ce stade et je termine en étant précis.

Premièrement, nous voterons contre la désignation de vos candidats. Nous n'acceptons donc aucune forme de proposition, d'autant que nous n'en avons pas demandé.

Deuxièmement, nous nous en remettons, le moment venu et aux débats qui ne manqueront pas d'intervenir, puisque ce n'est pas la fin, et ensuite à la discussion générale avec l'ensemble des maires et plus généralement des délégués, puisque les maires seuls ne sont pas en cause, il s'agit de l'ensemble des communes.

Voilà ce que je voulais dire pour exprimer la position de notre groupe à cette heure avancée de la soirée.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je retiens qu'il y avait une proposition de M. MARCANGELI... Pardon, M. le Président, excusez-moi, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Quelques mots rapidement.

J'ai exprimé, au début de nos discussions générales sur la façon d'organiser le pluralisme et d'essayer de le concrétiser, y compris de façon progressive, quels étaient les différents enjeux, les différentes phases que nous pouvions envisager.

Proposition de commissions, ça a été écarté, donc acte, présidences, vice-présidences.

Nécessité que tous les groupes nationalistes soient présents dans les instances importantes, nous avons fait notre part et c'était normal que nous le fassions.

Restait la question du syndicat d'électrification. Nous avons aujourd'hui la même attitude politique que nous avons eue à l'époque, en 2018, pour essayer d'avoir au sein du syndicat d'électrification une approche stratégique portée par les représentants de la Collectivité de Corse.

Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de critiquer Jojo PUCCI en tant que président, en tant qu'élu, ou de remettre en cause les liens qui peuvent nous unir à lui à titre personnel. Il s'agit d'essayer de garder la même forme de cohérence.

Moi, je souscris entièrement aux présentations qui ont été faites par chacun des intervenants disant que la problématique du syndicat de l'énergie de Corse-du-Sud doit s'inscrire dans une logique d'évolution, dans une logique de réflexion stratégique, dans une logique de convergence et de mutualisation des outils qui est d'ailleurs au coeur des propositions que nous faisons et que nous allons faire, qu'il s'agisse du SIS ou des 2 SIS avec l'EPIDIS, et dans le courant de la mandature, ça sera un objectif, le service territorial d'incendies et de secours qu'il faudra construire ensemble. C'est la même chose dans le domaine de l'énergie et de l'électricité.

Simplement aujourd'hui, il y a une problématique qui est une problématique simple. Il y a d'un côté 8 représentants de la Collectivité de Corse et de l'autre, il y a des délégués communaux. Il est hors de question d'imposer à l'ensemble de ces délégués communaux les vues de la Collectivité de Corse. Mais il faut simplement créer les conditions pour qu'un certain nombre de difficultés qui sont pendantes puissent être traitées par le dialogue.

De façon toute naturelle, nous avons acté le désaccord de fond que nous avons avec la droite sur la façon de concevoir le syndicat de l'énergie de la Corse-du-Sud. Et puis, nous avons aussi, au-delà des visions de moyen et de long termes, nous avons une difficulté qui est une difficulté qui est née, y compris en fin de dernière mandature.

Je ne reviens pas sur le bilan, sur les administratifs que je ne connais pas d'ailleurs du syndicat d'électrification, que je respecte bien sûr totalement. Nous savons que nous avons une difficulté qui est basique.

Nous avons voté ici, nous, majorité territoriale de l'époque, nous tous majorité territoriale de l'époque, un amendement qui consistait à dire que nous actions des autorisations de programme à concurrence de ce qui était demandé par le syndicat d'électrification, alors même que des crédits que nous avons inscrits n'avaient jamais été consommés, faute de projets. Nous avons acté ces autorisations de programme et nous avons voté un amendement qui disait que ces autorisations de programme seraient transformées en crédits de paiement dans le cadre d'une

convention à passer entre la Collectivité de Corse, financeuse à concurrence de la moitié du budget, et le syndicat d'électrification qui a la personnalité juridique. Nous l'avons voté ensemble. Et, alors même que nous l'avons voté ensemble, il y a eu quelques jours après un vote totalement contraire du syndicat d'électrification qui est venu annuler cette délibération, la remettre en cause et qui est venu dire que le paiement de la Collectivité de Corse était un paiement forfaitaire qui ne devait pas être corrélé à un conventionnement.

Ce n'est pas le problème de la présidence, c'est le problème des relations entre la Collectivité de Corse et le syndicat de l'énergie.

Avons-nous la prétention d'imposer notre point de vue ? Non.

Avons-nous, nous, Collectivité de Corse, l'obligation de créer les conditions pour que cette affaire puisse être discutée ? Oui.

Comment pouvons-nous le faire ? Si les représentants de la Collectivité de Corse sont d'accord pour défendre cette vision.

Nous savons de façon certaine que la droite ne l'est pas. Nous nous sommes adressés au 2 groupes nationalistes, non pas pour tout graver dans le marbre, on sait très bien qu'il va y avoir beaucoup de discussions à avoir, mais au moins pour savoir si nous sommes d'accord sur les premiers pas de cette longue marche vers une territorialisation, une vision stratégique. Les premiers pas, c'est de purger un certain nombre de problèmes qui sont hérités de l'ancienne mandature. C'est la proposition qui a été faite, ce n'est pas la question de la présidence. La question de la présidence, elle est seconde.

La question, c'est d'abord, sommes-nous d'accord sur la vision stratégique et notamment sur la vision des relations qui consiste à dire que la contribution de la Collectivité de Corse est une contribution qui doit s'inscrire dans un conventionnement qui permet d'avoir une vision stratégique globale partagée entre la Collectivité de Corse et le syndicat d'électrification. Ça nous a été refusé jusqu'à aujourd'hui.

Nous savons très bien que si nous ne sommes pas sur un vote bloqué, à partir du moment où cette vision n'est pas partagée par les représentants de la Collectivité de Corse, nous ne pourrons pas créer les conditions du débat sur cette question-là. Et si nous ne créons pas les conditions du débat sur cette question-là, nous ne parviendrons pas, ni les uns, ni les autres, à faire évoluer le syndicat d'énergie de Corse-du-Sud vers une façon de fonctionner qui puisse être un point d'équilibre.

Les délégués communaux ont toute la légitimité, bien sûr, mais la Collectivité de Corse a le droit et le devoir de défendre aussi sa vision et ses intérêts, qu'elle soit défendue de façon claire à travers une vision stratégique partagée.

A travers le vote bloqué, le vote majoritaire qui est demandé, nous actons au temps T, au moment où nous parlons, le fait que la proposition que nous avons faite d'avoir une vision partagée sur un enjeu qui est un enjeu essentiel pour le fonctionnement au quotidien, cette vision partagée n'existe pas. Dès lors, nous ne pouvons aller ensemble vers cette élection. Nous pouvons le regretter, nous le regrettons sûrement, mais nous devons créer les conditions pour que, y compris au sein du syndicat d'électrification, ce débat puisse avoir lieu, qu'on sorte d'une logique de blocage et de défiance et qu'on puisse faire évoluer tous ensemble le syndicat d'électrification.

C'est dans cet esprit-là que la proposition a été faite. Elle n'est pas retenue dont acte.

Je pense que vous avez compris la position du Conseil exécutif qui est partagée par la présidence de l'Assemblée de Corse et par le groupe. Nous, à chaque étape de ce processus de décision et de désignation, nous avons fait des propositions. Certaines n'ont pas été retenues, dont acte. D'autres ont été prises en compte et ont permis d'assurer une représentation d'un des groupes nationaliste, tant mieux.

Aujourd'hui, nous faisons ce vote parce que ce vote est le seul vote qui garantisse la cohérence stratégique de la position de la Collectivité de Corse au sein du conseil du syndicat de l'énergie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président.

Tout le monde s'est exprimé. Le Président a parlé et normalement, il n'y a plus d'interventions. Eh bien, il va falloir, dans un premier temps, comme vous en avez fait la proposition, si on doit déroger à la règle de la proportionnelle au plus fort reste, il faut une délibération, un vote qui concerne le vote majoritaire.

Je vais vous soumettre l'idée d'un vote majoritaire pour ce qui est de la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au syndicat d'électrification.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Présidente, c'est un amendement en séance.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce n'est pas un amendement en séance. Non, non. On n'amende pas le règlement intérieur, d'ailleurs je peux le rappeler. Je peux rappeler le règlement intérieure, il n'y a pas de souci.

Les désignations, article 68, interviennent de manière générale en tenant compte de la représentation proportionnelle des groupes au plus fort reste, sauf décision contraire. Donc, ce n'est pas un amendement, c'est une décision et la décision nécessite une délibération.

La question qui est posée à l'Assemblée : est-ce que vous êtes d'accord pour que l'on ait un vote majoritaire dans le cadre de la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au conseil d'administration du syndicat d'électrification ?

**M. Jean BIANCUCCI**

Conformément à la délibération de 2018, on fait un vote par...

**M. Jean BIANCUCCI**

Conformément à la délibération de 2018.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je l'ai rappelé tout à l'heure, j'ai rappelé les modalités de 2018, donc on le mettra dans la délibération, bien évidemment, on rappellera les modalités de vote en 2018, les textes, ce qui régit les syndicats mixtes, etc. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Donc nous allons faire un vote, dit, solennel, pour moi ils le sont tous, mais là apparemment il y a une distinction, donc un vote solennel uninominal, vous allez être tous appelés par notre secrétaire de séance.

**M. Don Joseph LUCCIONI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

**Ont voté POUR (32) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI,

Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

**Ont voté CONTRE (5) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

**N'ont pas participé au vote (7) : Mmes et MM.**

Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA.

**Etaient absents (19) : Mmes et MM.**

Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI.

**La proposition est ADOPTÉE à la majorité.**

Maintenant je demande aux groupes quelle est la proposition de liste qui est faite et ensuite, on passera au vote de cette liste.

**M. Hyacinthe VANNI**

Pour « Fà Populu Inseme » : Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Jean-Paul PANZANI, Jean-Jacques LUCCHINI et Paul-Joseph CAITUCOLI.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il semblerait qu'il n'y ait que 6 noms...

**M. Hyacinthe VANNI**

Nous avons été mal informés donc, nous avons laissé une ouverture ce matin, on en avait mis au 6, il nous ne manque 2, je concerte...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Concertez-vous deux minutes.

**M. Hyacinthe VANNI**

Evelyne GALLONI D'ISTRIA et François SORBA.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La liste qui a été proposée pour la désignation des 8 représentants de l'Assemblée de Corse au **Conseil d'administration du syndicat de l'énergie 2A** :

Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Jean-Paul PANZANI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Evelyne GALLONI D'ISTRIA et François SORBA.

Donc, il n'y a qu'une liste, nous allons quand même la soumettre au vote, selon la règle, avec encore une fois un vote solennel uninominal ou nominal.

Il faudrait peut-être mettre des suppléants ou vous voulez voter les suppléants après ? Il y a 8 titulaires et 8 suppléants.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

De mémoire, dans la délibération de 2018, il n'y avait pas de suppléants.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Moi, j'ai un message de l'administration qui m'indique qu'il y a des suppléants : « il convient d'élire par scrutin de liste majoritaire huit titulaires et huit suppléants ».

**M. Hyacinthe VANNI**

On va mettre donc des suppléants : Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Danielle ANTONINI, Nadine NIVAGGIONI, Petr'Antò FILIPPI et Lisa FRANCISCI.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je ne relis pas la liste des suppléants, elle vient d'être indiquée. Donc, cette liste avec les titulaires et les suppléants, va être soumise au vote avec un appel nominal.

**M. Don Joseph LUCCIONI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le résultat est le suivant :

**Ont voté POUR (32) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru'Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

**Ont voté CONTRE (5) : Mmes et MM.**

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Julia TIBERI.

**N'ont pas participé au vote (7) : Mmes et MM.**

Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA.

**Etaient absents (19) : Mmes et MM.**

Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Catherine COGNETTITURCHINI, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI,

Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI.

Les 8 sièges sont attribués à la liste déposée.

**Donc, sont élus :**

Titulaires: Jean BIANCUCCI, Véronique ARRIGHI, Marie-Hélène CASANOVA SERVAS, Jean-Paul PANZANI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, François SORBA

Les suppléants sont : Lisa FRANCISCI, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Danielle ANTONINI, Nadine NIVAGGIONI, Petru Antone FILIPPI.

**Les désignations au Syndicat de l'énergie sont ACTEES.<sup>12</sup>**

Félicitation aux nouveaux désignés !

**Service d'Incendie et de Secours du Pumontu et Service d'Incendie et de Secours du Cismonti.**

Je vous rappelle, il y a trois modalités de désignation dans les organismes, c'est ce qui avait été rappelé au cours de la journée, la proportionnelle au plus fort reste, les dispositifs où il y a un texte législatif, en fait, la procédure qui suit un texte législatif ou un texte réglementaire et ensuite les dispositions qui sont prévues parfois par des organismes spécifiques. Et, ce que l'on vient de faire maintenant, c'est dans le cadre d'une dérogation à la proportionnelle, au plus fort reste, parce que c'est prévu dans nos textes, dans l'article 68.

Là, il s'agit d'autre chose en termes de procédure, pour les services d'incendie et de secours on est sur un cadrage législatif et réglementaire bien précis, avec une référence au code général des collectivités locales d'une part, à la loi du 22 février 2021, au décret du 21 février 2021 aussi, à l'arrêté du 27 avril 2021.

Donc, nous devons procéder à une élection.

La composition est la suivante, mais je demande à ce que chacun soit attentif... En fait, v'aghju da spicà un'affare, ghjè u futtogliu ch'un va micca per me, eccu. E troppu grande è sò appena in punta cusì, allora dopu sò stanca, mi mettu cusì, ma dopu sò troppu luntana...

---

<sup>12</sup> Délibération N° 21/128AC

Donc, je demande à M. le Président de l'Exécutif, de déléguer quelqu'un pour qu'on puisse rénover cette partie-ci l'hémicycle. Voilà, merci metteremu qualcosa, cume per i ciucci, donc vous avez l'explication.

Concernant le SIS 2A, en fait, il y a 10 sièges pour la Collectivité. On vérifie ensemble, si vous le voulez bien, ces informations qui me sont communiquées : 9 pour l'Assemblée, si le Président du Conseil exécutif siège et 10 s'il ne siège pas.

Et pour le SIS 2B, on a 11 sièges pour la Collectivité et de la même façon, 10 si le Président du Conseil exécutif siège et 11 s'il ne siège pas. Donc, normalement le mode de scrutin est organisé sur le modèle qui est appliqué, qui est prévu par la loi, qui est appliqué aux conseils départementaux, avec une proportionnelle à la plus forte moyenne, avec une prime majoritaire.

Donc, il y a un seul tour. La liste qui arrive en tête obtient la moitié des sièges, respectivement en fonction de ce que je vous ai dit tout à l'heure, et l'autre moitié va être répartie à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes.

Donc, vous connaissez la règle. Je pense que vous avez tous les éléments, j'ai fait ces rappels de procédure et donc je vous invite maintenant à intervenir.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Une remarque, même si les absents ont toujours tort, je pense que si on fait un scrutin de scrutin de liste ce soir, ça priverait peut-être, enfin ça prive, mais après on peut le décider et le faire, les gens n'ont qu'à rester, n'ont qu'à assumer leur rôle d'élu, même quand on n'est pas d'accord, je pense, il y en a qui le font, qui s'expriment.

Alors, c'est une question que je pose, est-ce qu'on continue ? Est-ce qu'on est plutôt conciliant et on dit que, pourquoi pas, on pourrait attendre, mais le comportement aussi du groupe de droite, pour moi, est inacceptable, quand on a des choses à dire, on les dit.

C'est une réflexion que je sou mets au Président du Conseil exécutif et à vous-même, Mme la Présidente. En tout cas, moi ça ne me dérangerait pas de continuer, quand je vois des comportements de la sorte.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous voulez répondre, M. le Président ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je vais laisser les groupes s'exprimer, je m'exprimerai ensuite, mais je pense...

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

La méthode en l'état, fera que nous on peut s'en aller, on ne siège pas non plus ?

Dites-le moi, mi ne vogu à manghjà.

**(Brouhaha).**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Attendez, pas d'échanges !

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Il y a 9 ou 10 postes, il y a une prime majoritaire qui est de 5, alors il y en a ou 4 ou 5 à la proportionnelle, nous on est 6, sauf si on fait le vote maintenant, à ce moment-là, sur 46 votants, on passe.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

En fait, c'est ce qu'il voulait dire, j'ai compris...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Moi, je voudrais intervenir un peu plus sérieusement.

Je pense effectivement, après chaque groupe, chaque élu s'exprime comme il souhaite, je serai moins sévère que mon collègue et ami, Hyacinthe VANNI. Je pense qu'il est arrivé, y compris à des groupes nationalistes, de quitter les hémicycles, c'était dans d'autres circonstances. Moi, je pense que chacun s'exprime comme il doit s'exprimer.

Ceci étant posé, il y a une cohérence d'ensemble dans l'attitude que nous avons eue, Conseil exécutif et majorité territoriale, depuis le début des désignations, essayer de faire que le pluralisme soit respecté, avec y compris des concessions lorsqu'il faut les faire.

Après réaffirmer que l'exigence de pluralisme, elle doit se combiner avec la défense des intérêts, ce que nous considérons être la défense des intérêts de l'institution, ça été le cas pendant le vote sur le syndicat de l'énergie, et moi je ne suis pas favorable à ce que l'on pénalise le groupe de droite du fait de son absence. Il y a une représentation proportionnelle qui est prévue par les textes, on élit ces conseils d'administration, on a des réformes importantes à mener, ça été dit, aller vers l'Épidis, aller vers le service territoriale d'incendie et de secours ; l'intérêt de l'institution, c'est que tous les groupes soient représentés dans les conseils d'administration des syndicats d'incendie et de secours. Voilà ce que je pense.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour que ça puisse être le cas, et en restant conforme à la fois à la règle de la prime majoritaire et d'une représentation proportionnelle globale, il faut une seule liste. Il faut une seule liste et on se met d'accord en amont. Et, dans cadre-là, la prime majoritaire est noyée dans la seule liste. Non, ça veut dire qu'il faut attendre qu'ils soient là.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ou alors, on coupe la poire en deux, on choisit leurs représentants pour eux... Mais à mon avis, c'est quand même une mauvaise manière, ce n'est pas envisageable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

C'était une plaisanterie ? Ça c'est exclue ? D'accord.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bien sûr que c'est une plaisanterie, mais si personne ne le comprend, c'est que ce n'est pas une bonne plaisanterie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce qu'on a eu des propositions ? Ah ! Il y a des propositions de candidats, mais ils ne sont pas là, c'est compliqué.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Oh zittè, on ne peut pas voter une représentation sans les candidats et sans les élus !...



**(Bouhaha).**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, on ne dit pas « allez », c'est moi qui dis « allez » !...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Est-ce qu'il y a d'autres rapports, Mme la Président, après le SIS ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Deux secondes, s'il-vous-plaît, M. le Président.

Effectivement, ils ont fait des propositions, mais on ne peut pas voter en leur absence, c'est évident. Donc, ça veut dire qu'ils étaient intéressés, déjà on a une information, ils étaient évidemment intéressés pour être présents.

Donc, on peut suspendre la séance pour ce soir, la question est de savoir demain, quel rythme on va avoir, parce qu'on a encore beaucoup de choses. Demain matin 9 h. Vous avez eu la convocation ? Car moi, j'ai été convoquée pour la commission des finances, c'est fait. Nous avons été convoqués au salon vert, demain matin à 9 h.

La séance sera reprise à 10 h. Avant, ça me paraît difficile, il y a quand même beaucoup de sujets.

**La séance est suspendue à 22 h 35.**

# ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
22 ET 23 JUILLET

REGLEMENT INTERIEUR  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

N° 2021/E4/264

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU - UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

**Article 19 :**

- Au premier item de l'article 19, après les mots « Commission des finances et de la fiscalité », sont rajoutés les mots suivants : «, ***et des affaires européennes*** »
- En conséquence, l'article 23 est supprimé et la numérotation des articles suivants adaptée.

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**REJETE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
22 ET 23 JUILLET****REGLEMENT INTERIEUR  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE****N° 2021/E4/264****AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU - UN NOUVEAU SOUFFLE POUR  
LA CORSE »****PROPOSITION DAMENDEMENT :****Article 21 :**

- Au sein de l'article 21, après les mots « législatives et réglementaires », sont rajoutés les mots « ***et de réflexion sur l'évolution statutaire de la Corse*** »
- Au sein de l'article 21, le nombre « 14 » est remplacé par le nombre « **17** »
- En conséquence, l'article 24 est supprimé et la numérotation des articles suivants adaptée

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
22 ET 23 JUILLET

REGLEMENT INTERIEUR  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

N° 2021/E4/264

AMENDEMENT N° 3

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU - UN NOUVEAU SOUFFLE POUR  
LA CORSE »

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

**Article 55 :**

A la fin du paragraphe, il est rajouté une phrase ainsi rédigée : « ***Les amendements peuvent également être déposés en séance publique, leur dépôt devant nécessairement intervenir auprès du Secrétariat Général avant la fin de la discussion générale du rapport en cours d'examen.*** »

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

REJETE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
22 ET 23 JUILLET

REGLEMENT INTERIEUR  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

N° 2021/E4/264

AMENDEMENT N° 4

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU - UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

**Article 76 :**

- Au deuxième item du 1/ de l'article 76, les mots « d'un tiers » et « deux tiers » sont remplacés par les mots « **de la moitié** ».
- Après le deuxième item, est inséré un nouvel item ainsi rédigé : « - **Après la réponse du Conseil Exécutif, l'auteur de la question dispose d'un droit de réaction ne pouvant excéder 30 secondes.** »

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

REJETE

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
22 ET 23 JUILLET**

**REGLEMENT INTERIEUR  
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**N° 2021/E4/264**

**AMENDEMENT N° 5**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »**

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

**Article 11 :**

- Au 5<sup>ème</sup> alinéa, remplacer « à la plus forte moyenne » par « au plus fort reste ».

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**REJETE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
22 ET 23 JUILLET**

**DETERMINATION DES TAUX LEGAUX  
APPLICABLES POUR LE CALCUL  
DES INDEMNITES DE FONCTION  
DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE  
CORSE, DU PRESIDENT  
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,  
DES CONSEILLERS A L'ASSEMBLEE  
DE CORSE ET DES CONSEILLERS EXECUTIFS  
N° 2021/E4/268**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU - UN NOUVEAU SOUFFLE POUR  
LA CORSE »**

**PROPOSITION DAMENDEMENT :**

Après l'article 6 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

**« - *PRECISE que pour l'exercice 2021, la Collectivité se conformera à cette obligation à l'occasion du Budget Supplémentaire pour 2021.* »**

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**



**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****4<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
22 ET 23 JUILLET****FONCTIONNEMENT DES GROUPES****N° 2021/E4/269****AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU - UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »****PROPOSITION DAMENDEMENT :****Dispositif :**

Le dernier paragraphe de la page 3 du rapport, ainsi que le deuxième item de l'article 7 de la délibération sont remplacés par l'item suivant :

*« - La dotation de fonctionnement des groupes est fixée sur la base forfaitaire annuelle de 1200 € / élu. Elle couvre les frais de documentation, de courrier, de petit matériel (bureautique, fournitures et consommables d'impression), de prestations de service en lien avec l'exercice du mandat, de frais de représentation, de frais logistiques découlant des sessions ou de réunions d'informations portant sur les actions des groupes. »*

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****RETIRE**